



Nanterre

Contrat de ville 2015-2020

L'INTRODUCTION DU MAIRE

Avec ce nouveau contrat de ville, Nanterre a souhaité réaffirmer l'exigence initiale de la politique de la ville. Dénouement logique de la grande vague de mobilisation des quartiers populaires, la politique de la ville avait vu le jour dans la perspective de rétablir l'égalité de tous les territoires de France. Force est de constater que si elle existe encore aujourd'hui, c'est que nous ne sommes pas parvenus à atteindre cet objectif.

A Nanterre, le constat d'une situation économique et sociale difficile est limpide : 18 000 personnes vivent actuellement sous le seuil de pauvreté, soit 20,2 % de nos concitoyens. Sur les quatre quartiers inscrits en géographie prioritaire, le revenu médian annuel est de 11 125 €. Cette réalité, à Nanterre comme ailleurs, aucun acteur engagé dans ce contrat de ville ne peut la perdre de vue à l'heure où le choix d'une réforme ambitieuse de la politique de la ville est fait. Le risque est grand, sinon, de donner à l'intervention publique un rôle d'accompagnement de la crise plutôt que de transformation sociale.

Les mesures prises par la loi dite Lamy vont en effet dans le bon sens. Le choix judicieux a été fait de définir la géographie prioritaire à l'aide du critère transparent du revenu médian moyen par habitant, c'est à dire le premier indicateur d'une fragilité économique. Mais cette réforme ne peut prendre tout son sens que si l'Etat, le principal instigateur de la politique de la ville, assume ses responsabilités. Sans une importante mobilisation des grands services publics de l'Etat que sont l'éducation, la santé, l'emploi et la sécurité, il n'existe pas de politique de la ville efficace.

C'est le constat que nous faisons aujourd'hui à Nanterre ; les importants moyens supplémentaires apportés par notre commune ne peuvent venir compenser les manquements à cette exigence républicaine d'égalité. Nous finançons des politiques éducatives ambitieuses avec l'objectif de contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants de la ville. Nous sommes cependant réalistes sur les conditions de cette réussite scolaire qui ne dépend pas d'une seule politique municipale. C'est bien une volonté nationale qui devra privilégier la sortie du système scolaire avec un diplôme pour chaque enfant, plus que la seule formation d'une élite républicaine.

Nous portons également avec ce contrat de ville l'exigence d'une participation citoyenne accrue. Fort d'une tradition participative riche, Nanterre accueille ce principe inscrit dans la loi avec bienveillance. Nous avons à enrichir et renouveler l'association des habitants aux grands projets de leur quartier et de la commune. Pour permettre ce que Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache ont justement appelé le « pouvoir d'agir », il est nécessaire de s'appuyer sur des acteurs enracinés. Pour que les habitants s'impliquent et prennent part à des projets collectifs, il est également nécessaire d'y dédier de véritables moyens. Nous réfléchissons déjà au niveau local à mettre à profit des habitants en géographie prioritaire l'exonération de TFPB dont bénéficient les bailleurs. Ce budget permettrait aux locataires d'un même immeuble d'agir sur leur environnement proche à partir d'une réflexion collective en lien avec les bailleurs. Mais à nouveau, et au vu du régime qui leur est imposé actuellement, les communes ne pourront assumer des réformes portées par l'Etat, aussi ambitieuses et utiles soient-elles.

Ce contrat de ville rappelle enfin l'engagement de Nanterre depuis de longues années dans une importante phase de rénovation urbaine et sociale. La volonté de la ville est de s'inscrire dans une mixité sociale plus grande dans l'ensemble des quartiers. C'est ce que nous avons entrepris lors de l'ANRU 1 avec les quartiers du Petit-Nanterre et d'Université où le nombre de logement est respectivement passé de 85 à 70 % et de 70 à 52 %. Le renouveau du quartier du Parc, acté par la signature de l'ANRU 2, doit permettre d'enclencher une dynamique similaire sur ce quartier situé au pied du plus grand quartier d'affaires européen, La Défense. C'est la même ambition qui nous guide

au Chemin de l'île et à la cité des Potagers, au Petit-Nanterre, où la signature de deux opérations d'intérêt régional doit permettre de continuer à transformer ces quartiers. Pour tous ces projets d'envergure, nous devons pouvoir nous appuyer sur la nécessaire collaboration des bailleurs présents à Nanterre.

La réussite de ce contrat de ville dépendra aussi de la volonté des communes du secteur de La Défense de répondre à l'exigence d'égalité portée par cette réforme. Il reste aux villes de prendre leur responsabilité dans des politiques publiques de solidarité et partager avec des villes comme Nanterre la construction de logements sociaux et d'hébergements d'urgences. Sans quoi, c'est en dépit de la loi que reculerait le droit au logement pour tous et plus généralement, le principe d'égalité républicaine.

Patrick JARRY
Maire de Nanterre
Conseiller départemental des Hauts de Seine

SOMMAIRE

L'INTRODUCTION DU MAIRE	21
1. PRESENTATION GENERALE	26
1.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE	27
1.2 LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	28
1.3 LES QUARTIERS PRIORITAIRES	30
1.3.1 <i>Le quartier prioritaire du Parc</i>	30
1.3.2 <i>Le quartier prioritaire du Petit Nanterre</i>	32
1.3.3 <i>Le quartier prioritaire Université</i>	34
1.3.4 <i>Le quartier prioritaire du Chemin de l'Île</i>	36
1.3.5 <i>Le quartier de veille active Anatole France</i>	38
1.4 UN PROJET MUNICIPAL AU SERVICE DES QUARTIERS PRIORITAIRES	39
1.4.1 <i>Agir pour une ville solidaire et durable, en mouvement</i>	39
1.4.2 <i>Agir pour le bien être et la santé</i>	42
1.4.3 <i>Agir pour la réussite éducative de tous les enfants</i>	43
1.4.4 <i>Agir pour l'emploi et le développement économique</i>	44
1.5 ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	47
1.5.1 <i>Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale</i>	47
1.5.2 <i>Le Programme de Réussite Educative</i>	56
1.5.3 <i>Les opérations de renouvellement urbain conventionnées avec l'ANRU</i>	59
1.5.4 <i>La Gestion Urbaine de Proximité</i>	62
1.5.5 <i>L'inscription des quartiers prioritaires dans les documents stratégiques en termes de santé</i>	64
1.5.6 <i>L'inscription des quartiers prioritaires dans les dispositifs en termes d'emploi et de développement économique</i>	67
1.5.7 <i>L'inscription des quartiers prioritaires dans les dispositifs en termes de sécurité</i>	68
2. ORGANISATION	70
2.1 MODALITES DE PILOTAGE	71
2.2 L'INGENIERIE	73
2.3 LA PARTICIPATION DES HABITANTS	74
2.3.1 <i>La mise en place des conseils citoyens</i>	74
2.3.2 <i>La contribution des associations et des acteurs au processus d'élaboration du contrat de ville</i>	77
3. DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE	78
3.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES AUX TROIS PILIERS DU CONTRAT DE VILLE	79
3.1.1 <i>Synthèse des orientations stratégiques pour les trois piliers du contrat de ville</i>	79
3.1.2 <i>Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels relatifs au pilier « cohésion sociale »</i>	81
3.1.2 <i>Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels relatifs au pilier « développement économique et emploi »</i>	119
3.1.4 <i>Les orientations stratégiques et objectifs opérationnels relatifs au pilier « cadre de vie et au renouvellement urbain »</i>	138
4. LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE	160
4.1 LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE	161
4.1.1 <i>Cadre de référence pour la mise en œuvre des actions liées au dispositif d'abattement de TFPB</i>	161
ANNEXES	164

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	165
<i>La Caisse des Dépôts</i>	165
<i>La Région Ile-de-France</i>	167
<i>Pôle Emploi</i>	168
LES PORTRAITS DE QUARTIER DETAILLES	171
<i>Le quartier prioritaire du Parc</i>	171
<i>Le quartier prioritaire du Petit Nanterre</i>	176
<i>Le quartier prioritaire Université</i>	182
<i>Le quartier prioritaire du Chemin de l’Ile</i>	186
LES DOCUMENTS CADRES ET PROTOCOLES JOINTS AU CONTRAT DE VILLE	189
<i>Le protocole de préfiguration ANRU pour le quartier du Parc</i>	189
<i>Le Contrat Local de Santé</i>	189
<i>La Charte GUP</i>	189
<i>Le Contrat Local de Sécurité</i>	190
LES TABLEAUX DE SUIVI DU PLAN D’ACTIONS	194
<i>Les tableaux de suivi concernant le pilier « cohésion sociale »</i>	194
<i>Mettre en place des parcours d’éducation artistique, culturelle et sportive</i>	197
<i>Soutenir l’implication des parents dans l’éducation de leurs enfants</i>	197
<i>Prévenir les problématiques de santé à l’école</i>	198
<i>Tableau de suivi concernant le pilier « développement économique et emploi »</i>	200

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE

Un territoire dynamique qui fait face à des contrastes sociaux

La ville de Nanterre s'inscrit comme une des villes majeures¹ au sein d'une métropole de plus de 10 millions d'habitants. Ville comptant plus de 90 000 habitants, elle est aussi **un pôle d'emplois d'envergure** (environ 96 000), une préfecture, une ville universitaire et un pôle d'équipements majeurs. Intégrée à la métropole du Grand Paris et accueillant une partie du plus grand centre d'affaires d'Europe, la ville de Nanterre se situe à l'Ouest de la capitale française. Depuis 2011, Nanterre adhère à la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien avec les communes de Rueil Malmaison et Suresnes et représente plus de 40% de la population intercommunale (90 000 habitants sur les 216 000 habitants de l'agglomération).

Son territoire communal se caractérise par une démographie dynamique et une part importante de jeunes au sein de sa population, plus de la moitié des habitants ont moins de 30 ans². Mais si la ville accueille plusieurs sièges sociaux de grandes entreprises et un nombre d'emplois conséquents, majoritairement situés au sein du quartier de La Défense, **les contrastes sociaux sont un sujet largement préoccupant.** Une part des Nanterriens reste à l'écart de ces dynamiques comme le souligne le taux de chômage qui se situe au dessus des moyennes franciliennes et nationales (14,7% à Nanterre contre 11,7% en Ile de France et 12,3% en France³).

Des mutations urbaines sont à l'œuvre sur le territoire de la commune à travers plusieurs opérations d'aménagement de grande envergure : le projet d'aménagement Seine Arche visant à relier plus harmonieusement la commune au quartier de La Défense, les Projets de Rénovation Urbaine du Petit Nanterre, du quartier Université, du Chemin de l'Île et du Parc. Il s'agit donc d'un territoire en profonde mutation depuis le début des années 2000.



Nanterre au sein de la Communauté d'agglomération du Mont Valérien (source : ville de Nanterre)

¹ La commune de Nanterre fait partie des 10 plus grandes villes de l'agglomération parisienne.

² Atlas Sociodémographique et économique de la ville de Nanterre – 2012.

³ INSEE RP 2011

1.2 LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Des quartiers qui relèvent toujours de la politique de la ville mais dont la population évolue

La commune de Nanterre et plus particulièrement certains de ses quartiers sont inscrits au sein des dispositifs politique de la ville de longue date, la récente réforme de la géographie prioritaire fait évoluer ces périmètres et la part de la population concernée.

La part de la population de la commune de Nanterre relevant précédemment de la politique de la ville était de 45% (données ZUS de 2007). En 2015, les nouveaux périmètres des quartiers (les anciennes Zones Urbaines Sensibles sont remplacées par les Quartiers Prioritaires) provoquent une baisse de la population éligible : la part de population concernée passe de 39 085 à 35 551 habitants (plus de 3500 habitants sortent de la géographie prioritaire). Tous les quartiers ont subi une baisse démographique dans le cadre des nouveaux périmètres, à l'exception du quartier du Parc qui enregistre une augmentation de la population éligible, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

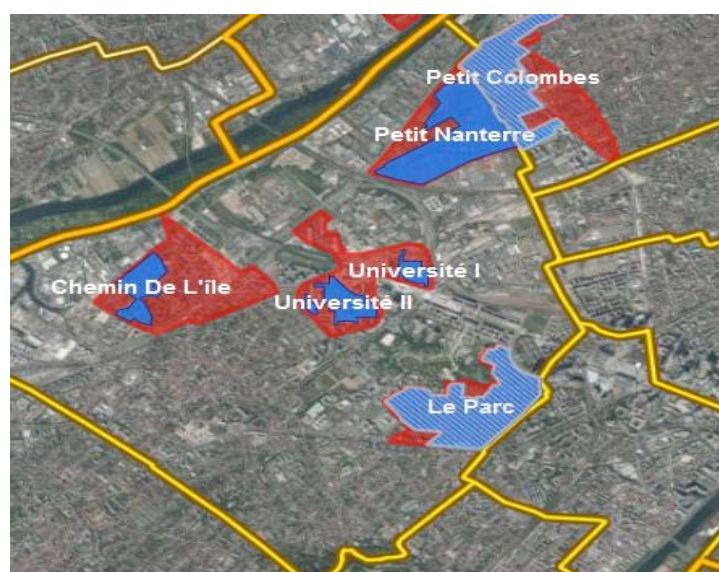
	Population ZUS avant la réforme (INSEE ZUS 2007)	Population éligible à la politique de la ville en 2015 (CGET 2015)
Quartier du Parc	13 707	17 043
Petit Nanterre	8 804	7 011
Université I et II	8 573	5 797
Chemin de l'Île	8 721	5 700
Nanterre	39 805	35 551

Evolution de la population éligible à la politique de la ville suite à la réforme de 2014

Des périmètres qui se modifient

Les quartiers Université I et II et Chemin de l'Île voient leurs périmètres se réduire de façon significative. Le quartier Université présenté en deux parties (Université 1 et 2) dans la carte ci-dessous est évoqué comme une entité à part entière au sein de ce contrat de ville, afin de refléter au mieux le territoire vécu par les habitants.

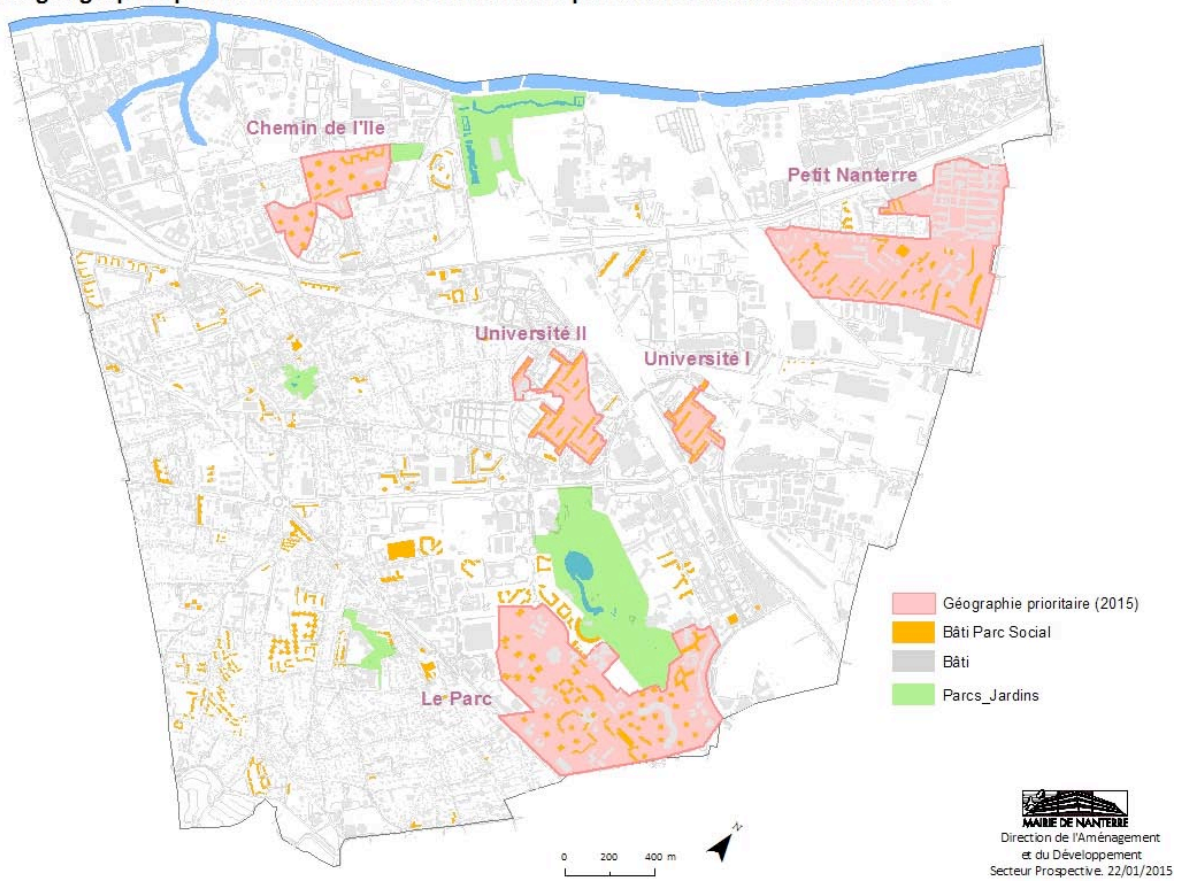
Les quartiers du Parc et du Petit Nanterre ont fait l'objet de modifications qui ne bouleversent par leur ancien périmètre. Le Quartier de Veille Active Anatole France était précédemment inclus dans la ZUS Université.



Evolution de la géographie prioritaire dans la commune de Nanterre suite à la réforme de 2014 (rouge : ancienne géographie ; bleu : nouvelle géographie) – (Source : CGET 2015)

La carte suivante permet d'observer plus précisément comment s'intègre la nouvelle géographie prioritaire dans le tissu urbain communal et au regard de la répartition du parc social sur le territoire.

La nouvelle géographie prioritaire de Nanterre officialisée par décret du 30 Décembre 2014



Source: Atlas du Parc Social 2012 | Préfecture, CGIT 07/01/2015, Cadastre 2011, 22/01/2015, IM

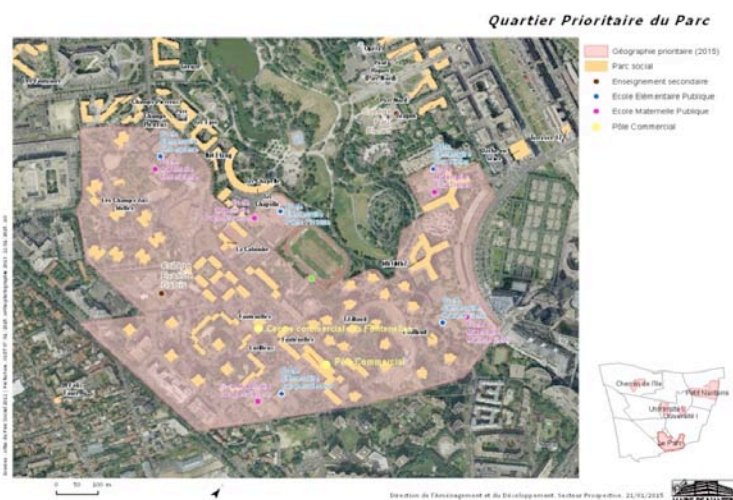
1.3 LES QUARTIERS PRIORITAIRES

1.3.1 Le quartier prioritaire du Parc

Présentation du quartier

Le quartier du Parc Sud, situé à l'est de la commune, en bordure du quartier d'affaires de la Défense, est un des grands quartiers populaires de la ville de Nanterre. C'est le quartier prioritaire le plus peuplé avec 17 043 habitants (soit près d'un habitant sur 5 de Nanterre) qui résident dans 18 tours de logement, dont 95% sont des logements sociaux.

Créé et aménagé par l'EPAD à partir du milieu des années 1960, ce secteur a été presque entièrement fabriqué en 20 ans, par étapes successives. Il est organisé en îlots urbains, aux identités et aux formes indépendantes, dont le fonctionnement urbain relève plutôt d'une juxtaposition que d'une véritable mise en relation.



Principaux indicateurs socio-économiques du quartier du Parc

Les chiffres présentés ci-dessous sont des données qui sont basées sur les anciens périmètres des Zones Urbaines Sensibles à l'exception du nombre d'habitants par quartiers calculé sur la base des nouveaux périmètres de la géographie prioritaire.

	Ile-de-France	Nanterre	Quartier du Parc	Petit Nanterre	Université	Chemin de l'île
Nombre d'habitants <i>(INSEE RP 2011)</i>	11 852 851	89185	17 043*	7 011*	5 797*	5 700*
Poids du quartier dans la commune <i>(INSEE RP 2011)</i>			19,1% (périmètre ZUS)	7,9% (périmètre ZUS)	6,5% (périmètre ZUS)	6,4% (périmètre ZUS)
Taux de chômage en 2010 <i>(INSEE RP 2010)</i>	11,7%	14%	21% (périmètre ZUS)	17,7% (périmètre ZUS)		17,8% (périmètre ZUS)
Revenu médian annuel par UC <i>(INSEE RP 2011)</i>	22 180 €	17 455 €	11 400 € (périmètre ZUS)	10 600 € (périmètre ZUS)	12 000 € (périmètre ZUS)	10 500 € (périmètre ZUS)

Les enjeux identifiés pour le quartier du Parc

Les grands enjeux du quartier du Parc identifiés à l'issue d'un diagnostic partagé sont présentés dans le tableau ci-dessous.

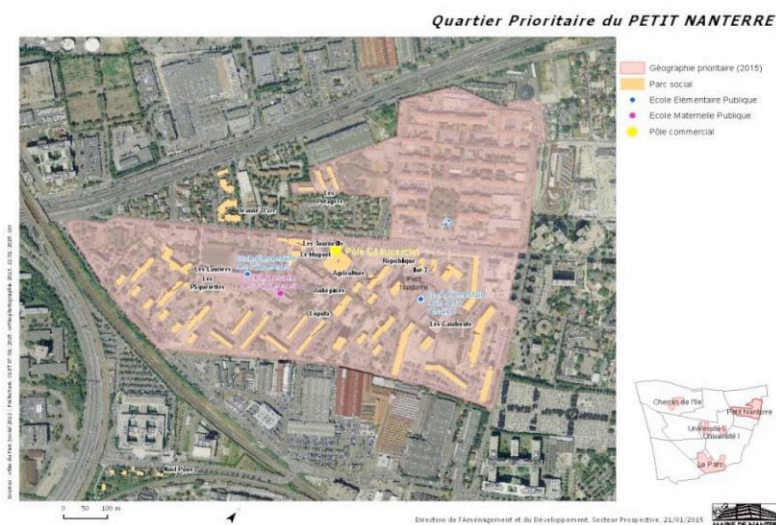
Cadre de vie	Emploi et développement économique	Cohésion sociale
<p><u>S'approprier le quartier :</u></p> <p>Renforcer l'information à destination des habitants concernant les transformations en cours</p> <p>Développer la mixité en travaillant sur l'occupation des espaces publics</p> <p>Améliorer l'image du quartier et valoriser les atouts spécifiques du Parc</p>	<p><u>Rendre les activités économiques plus inclusives socialement :</u></p> <p>Faciliter les accès et passages entre les zones d'activités et le quartier d'habitat</p> <p><u>Insertion par l'activité économique :</u></p> <p>Développer les chantiers éducatifs et d'insertion comme passerelles vers l'insertion professionnelle</p> <p>Développer des actions de sensibilisation à la création d'entreprise</p> <p>Permettre aux jeunes de découvrir le monde de l'entreprise, notamment les entreprises implantées dans le quartier (développer le tutorat, visite d'entreprise, bourse aux stages...).</p> <p>Travailler à la présentation des métiers et des filières dès le collège pour permettre une meilleure orientation des élèves</p>	<p><u>Favoriser la réussite éducative :</u></p> <p>Travailler sur l'image et l'attractivité du collège Evariste Gallois</p> <p>Lutter contre le décrochage scolaire (passeport 6e...).</p> <p>Accompagner l'intégration des populations étrangères et immigrées en soutenant les cours de français</p> <p>Lutter contre la forte précarisation sociale en valorisant les actions de solidarité, d'accès aux droits et à la santé au sein du quartier</p> <p>Identifier plus clairement les besoins prioritaires des jeunes et des familles</p>

En bleu les enjeux qui sont spécifiques au quartier

1.3.2 Le quartier prioritaire du Petit Nanterre

Présentation du quartier

Le quartier du Petit Nanterre est **emblématique de la mémoire ouvrière et populaire** de Nanterre, encore aujourd'hui il comporte plus de 80% de logements sociaux. Le quartier souffre de certains handicaps urbains : coupures et emprises héritées du passé (ponts, autoroutes, voies de chemin de fer) conjuguées à de fortes difficultés économiques et sociales. Les habitants sont confrontés à de véritables problèmes de mobilité en raison d'une ouverture limitée du quartier vers l'extérieur.



Ce quartier a amorcé sa mutation, grâce à un Projet de Renouvellement Urbain de grande envergure à proximité de la Zone d'Aménagement Concerté Seine Arche.

Ce quartier comporte les populations parmi les plus précaires de la commune, comme le souligne le revenu médian annuel, qui est le plus faible de l'ensemble des quartiers prioritaires (avec le quartier Chemin de l'île).

Principaux indicateurs socio économiques du quartier

Les chiffres présentés ci-dessous sont des données qui sont basées sur les anciens périmètres des Zones Urbaines Sensibles à l'exception du nombre d'habitants par quartiers calculé sur la base des nouveaux périmètres de la géographie prioritaire.

	Ile-de-France	Nanterre	Quartier du Parc	Petit Nanterre	Université	Chemin de l'île
Nombre d'habitants <i>(INSEE RP 2011)</i>	11 852 851	89185	17 043*	7 011*	5 797*	5 700*
Poids du quartier dans la commune <i>(INSEE RP 2011)</i>			19,1% (périmètre ZUS)	7,9% (périmètre ZUS)	6,5% (périmètre ZUS)	6,4% (périmètre ZUS)
Taux de chômage en 2010 <i>(INSEE RP 2010)</i>	11,7%	14%	21% (périmètre ZUS)	17,7% (périmètre ZUS)		17,8% (périmètre ZUS)
Revenu médian annuel par UC <i>(INSEE RP 2011)</i>	22 180 €	17 455 €	11 400 € (périmètre ZUS)	10 600 € (périmètre ZUS)	12 000 € (périmètre ZUS)	10 500 € (périmètre ZUS)

Les enjeux identifiés pour le quartier du Petit Nanterre

Les grands enjeux du quartier du Petit Nanterre identifiés à l'issue d'un diagnostic partagé sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Cadre de vie	Emploi et développement économique	Cohésion sociale
<p><u>S'approprier le quartier :</u></p> <p>Favoriser l'appropriation des espaces publics par tous les habitants</p> <p>Favoriser le vivre-ensemble à travers un quartier de solidarité et de proximité</p> <p>Développer un processus d'accueil des nouveaux habitants (découverte du quartier...)</p> <p>Associer les jeunes à l'aménagement des espaces publics</p> <p>Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie</p> <p>Favoriser la mobilité et « l'ouverture » interne / externe au quartier.</p>	<p><u>Rendre les activités économiques plus inclusives socialement :</u></p> <p>Favoriser les liens entre la zone d'activité et le quartier et tenter d'ouvrir le quartier aux salariés</p> <p><u>Insertion par l'activité économique et formation :</u></p> <p>Améliorer l'accès à l'emploi par le développement des chantiers d'insertion</p> <p>Sensibiliser les entreprises locales à l'embauche des jeunes du territoire</p> <p>Accompagner et valoriser les projets de création d'entreprises</p> <p>Améliorer la lisibilité du fonctionnement des clauses d'insertion pour les habitants (bénéficiaires...)</p> <p>Apporter aux habitants les outils et les codes nécessaires à la recherche d'un emploi</p> <p>Travailler à la levée des freins pour un accès à l'emploi ou à une formation qualifiante</p>	<p><u>Favoriser la réussite éducative :</u></p> <p>Contribuer à la réussite éducative par des parcours éducatifs adaptés et par le renforcement du dispositif de prévention de la rupture scolaire</p> <p>Continuer la mise en place des groupes de travail PRUS Emploi et Education</p> <p>Améliorer la passerelle entre le dispositif « après l'école » et le programme des espaces jeunesse lors des temps périscolaires</p> <p>Travailler à la mobilisation des publics pour co-construire une offre culturelle adaptée et mieux communiquer sur les événements</p> <p>Identifier et valoriser les pratiques artistiques nanterriens lors d'événements</p>

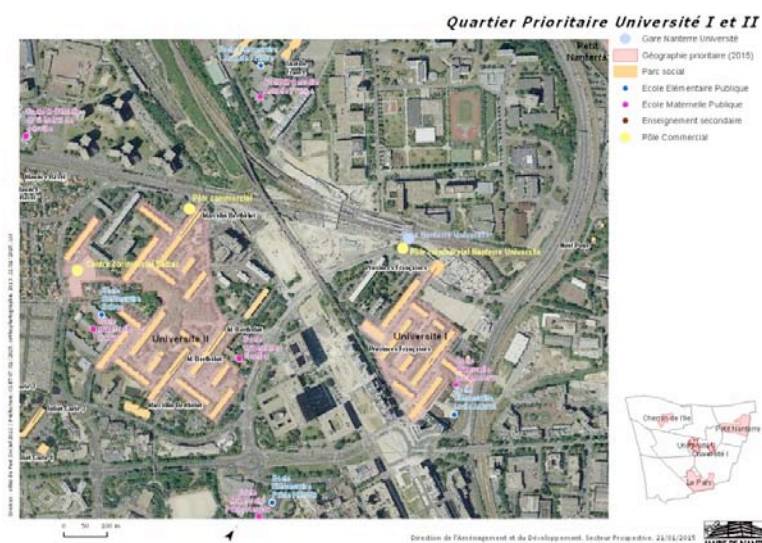
En bleu les enjeux spécifiques à un seul quartier

1.3.3 Le quartier prioritaire Université

Présentation du quartier

Ce quartier accueille sur son territoire **5 797 habitants, soit 6,5% de la population nanterrienne**. Cette population réside dans l'une des trois cités résidentielles (les Provinces Françaises, Marcellin Berthelot et la cité universitaire qui composent l'ensemble appelé quartier de l'Université).

Le quartier de l'université connaît des travaux de grande ampleur à travers les opérations de renouvellement urbain en cours qui modifient le cadre de vie. Des actions de GUP permettent d'accompagner les habitants dans l'appropriation de ces transformations.



Une population qui connaît une précarisation progressive au sein du parc social associé à une faible rotation des ménages (5,5% en 2011), faisant apparaître des secteurs en risque de décrochage fort au sein du quartier, notamment le secteur « Les Provinces Françaises ».

Principaux indicateurs socio économiques du quartier

Les chiffres présentés ci-dessous sont des données qui sont basées sur les anciens périmètres des Zones Urbaines Sensibles à l'exception du nombre d'habitants par quartiers calculé sur la base des nouveaux périmètres de la géographie prioritaire.

	Ile-de-France	Nanterre	Quartier du Parc	Petit Nanterre	Université I et II	Chemin de l'île
Nombre d'habitants <i>(INSEE RP 2011)</i>	11 852 851	89185	17 043*	7 011*	5 797*	5 700*
Poids du quartier dans la commune <i>(INSEE RP 2011)</i>			19,1% (périmètre ZUS)	7,9% (périmètre ZUS)	6,5% (périmètre ZUS)	6,4% (périmètre ZUS)
Taux de chômage en 2010 <i>(INSEE RP 2010)</i>	11,7%	14%	21% (périmètre ZUS)	17,7% (périmètre ZUS)		17,8% (périmètre ZUS)
Revenu médian annuel par UC <i>(INSEE RP 2011)</i>	22 180 €	17 455 €	11 400 € (périmètre ZUS)	10 600 € (périmètre ZUS)	12 000 € (périmètre ZUS)	10 500 € (périmètre ZUS)

Les enjeux identifiés pour le quartier Université

Les grands enjeux du quartier Université identifiés à l'issue d'un diagnostic partagé sont présentés dans le tableau ci-dessous

Cadre de vie	Emploi et développement économique	Cohésion sociale
<p><u>S'approprier le quartier :</u></p> <p>Favoriser l'appropriation des nouveaux espaces publics et des équipements</p> <p>Travailler sur l'appropriation et le respect du cadre de vie tout en accompagnant les transformations urbaines</p> <p>Mettre en place une démarche de Gestion Urbaine de Proximité</p>	<p><u>Insertion par l'activité économique :</u></p> <p>Faciliter l'accès aux opportunités d'emploi spécifiques au sein du quartier par la mobilisation des chartes locales d'insertion</p> <p>Conduire des visites de chantier permettant la rencontre entre les habitants et les entreprises travaillant sur les chantiers présents dans le quartier</p> <p>Intégrer plus fortement la Mission Locale dans les actions développées au sein du quartier</p>	<p><u>Favoriser la réussite éducative :</u></p> <p>Développer l'offre d'accompagnement scolaire en complément de l'existant à destination des collégiens et des jeunes orientés en filière professionnelle</p> <p>Renforcer les actions de lutte contre le décrochage scolaire en favorisant l'intervention du PRE en lien avec le collège et les partenaires associatifs</p> <p>Améliorer l'accès des enfants et des jeunes aux pratiques de loisirs et culturelles</p> <p>Favoriser l'accès à la lecture par le développement d'actions de sensibilisation et par la mise en place de points d'accès à des livres au sein du quartier</p>

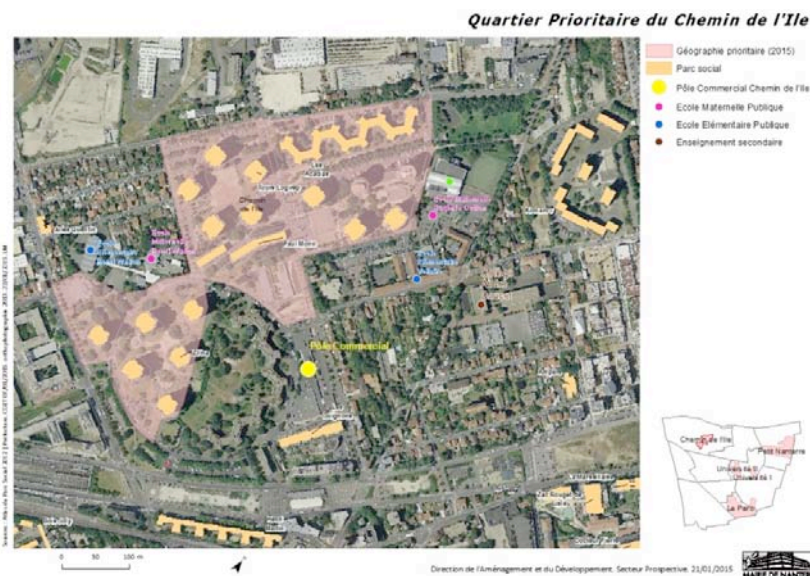
En bleu les enjeux spécifiques à un seul quartier

1.3.4 Le quartier prioritaire du Chemin de l'Île

Présentation du quartier

Ce quartier composé de grands ensembles qui côtoient de nombreux pavillons, comprend également une importante zone d'activités, « les Guillaeries », ainsi que l'éco quartier Hoche qui est en cours de construction.

Situé entre la gare Nanterre-ville, la Seine, le Vieux Pont et le parc du Chemin de l'Île, ce quartier est également au croisement de deux autoroutes, avec notamment une coupure urbaine importante matérialisée par l'échangeur A86/A14, en chantier depuis 20 ans maintenant.



Le quartier compte 5 700 habitants, soit environ 6,4% des nanterriens. Il comporte les populations parmi les plus précaires de la commune, comme le souligne le revenu médian annuel, qui est le plus faible de l'ensemble des quartiers prioritaires (en 2011).

Principaux indicateurs socio économiques du quartier

Les chiffres présentés ci-dessous sont des données qui sont basées sur les anciens périmètres des Zones Urbaines Sensibles à l'exception du nombre d'habitants par quartiers calculé sur la base des nouveaux périmètres de la géographie prioritaire.

	Ile-de-France	Nanterre	Quartier du Parc	Petit Nanterre	Université I et II	Chemin de l'île
Nombre d'habitants <i>(INSEE RP 2011)</i>	11 852 851	89185	17 043*	7 011*	5 797*	5 700*
Poids du quartier dans la commune <i>(INSEE RP 2011)</i>			19,1% (périmètre ZUS)	7,9% (périmètre ZUS)	6,5% (périmètre ZUS)	6,4% (périmètre ZUS)
Taux de chômage en 2010 <i>(INSEE RP 2010)</i>	11,7%	14%	21% (périmètre ZUS)	17,7% (périmètre ZUS)		17,8% (périmètre ZUS)
Revenu médian annuel par UC <i>(INSEE RP 2011)</i>	22 180 €	17 455 €	11 400 € (périmètre ZUS)	10 600 € (périmètre ZUS)	12 000 € (périmètre ZUS)	10 500 € (périmètre ZUS)

Les enjeux identifiés pour le quartier Université

Les grands enjeux du quartier du Chemin de l'Île identifiés à l'issue d'un diagnostic partagé sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Cadre de vie	Emploi et développement économique	Cohésion sociale
<p><u>S'approprier le quartier :</u></p> <p>Préserver la mixité et l'équilibre du quartier en créant des espaces communs entre les zones d'habitat social, la zone pavillonnaire et les logements en construction</p> <p><u>Valoriser le quartier et le rendre attractif</u></p> <p>Conforter la place centrale du pôle commercial en engageant la rénovation nécessaire à son attractivité</p> <p>Redynamiser la zone d'activités des Guillaeraies et en favoriser l'appropriation par les habitants des berges de seine</p> <p>Porter une vigilance spécifique au patrimoine de Logirep</p> <p>Accompagner la rénovation du foyer Adoma</p>	<p><u>Rendre les activités économiques plus inclusives socialement :</u></p> <p>Développer des liens entre les habitants et les entreprises de la zone d'activité des Guillaeraies</p> <p><u>Insertion par l'activité économique :</u></p> <p>Accompagner les jeunes dans des parcours d'insertion (en lien notamment avec le club de prévention, les bailleurs sociaux...)</p> <p>Développer une meilleure connaissance du niveau de qualification de la population active locale</p>	<p><u>Favoriser la réussite éducative :</u></p> <p>Lutter contre l'évitement scolaire et favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes</p> <p>Accompagner les habitants les plus précaires en luttant contre l'isolement et en développant des actions d'accès à la santé, aux droits et à la langue.</p> <p>Développer l'accompagnement des élèves issus des filières techniques et professionnelles</p> <p>Agir pour le vivre ensemble en favorisant les initiatives citoyennes, culturelles, l'animation de l'espace public...</p>

En bleu les enjeux spécifiques à un seul quartier

1.3.5 Le quartier de veille active Anatole France

Présentation du quartier

Le quartier Anatole France fait partie de l'ancien périmètre Zone Urbaine Sensible nommé alors « Les Provinces Française », ce secteur proche de l'université est peuplé de 1756 habitants.

Le quartier se divise entre logements sociaux et bureaux et se caractérise par un enclavement urbain, ne facilitant pas les déplacements des habitants, marqué par les voies ferrées au Sud et l'A86 au Nord Ouest. Le quartier Anatole France est par conséquent exposé à des nuisances sonores nettement plus élevé que dans les autres secteurs de la ville.

Photographie aérienne de l'IRIS Anatole France



Les enjeux identifiés pour le quartier de Veille Active Anatole France

Les grands enjeux du quartier identifiés à l'issue d'un diagnostic partagé sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Cadre de vie	Emploi et développement économique	Cohésion sociale
<p><u>S'approprier le quartier :</u></p> <p>Accompagner et maîtriser les évolutions de l'aménagement urbain que le quartier va connaître dans les années à venir</p> <p>Améliorer le cadre de vie (entretien des espaces extérieurs, tranquillité publique, gestion des déchets) avec une GUP comme outil de référence</p>		<p><u>Favoriser la réussite éducative :</u></p> <p>Renforcer l'action publique en direction des 12-25 ans (animation socio culturelle...)</p> <p>Mettre en œuvre un relais de proximité</p> <p>Favoriser le développement d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Mettre en œuvre des dispositifs « Après l'Ecole »</p> <p>Favoriser l'émergence d'une identité de quartier</p>

En bleu les enjeux spécifiques à un seul quartier

1.4.1 Agir pour une ville solidaire et durable, en mouvement

La ville de Nanterre mène de longue date une politique en faveur des populations les plus fragiles de son territoire. Au delà des dispositifs de la politique de la ville et du déploiement d'actions permises par les financements spécifiques de l'Etat, la municipalité a défini un projet qui tient pleinement compte des problématiques propres aux quartiers concernés.

Dans cette nouvelle ère de la politique de la ville, il s'agit d'écrire « une nouvelle histoire collective » pour ces quartiers prioritaires et d'accompagner leur changement d'image. Ce projet inclut notamment la lutte contre la stigmatisation, la réinscription du droit commun et le développement d'une « nouvelle » communication concernant ces territoires largement dévalorisés jusqu'ici.

Pour ce faire, la municipalité lie sa politique sociale et urbaine, **le contrat de ville est ainsi pleinement articulé avec l'ensemble des documents cadres que la Ville et la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien** ont adopté : Programme Local de l'Habitat 2014-2019, Plan Climat Energie Territoire, Plan Local d'Urbanisme.

Le volet renouvellement urbain-cadre de vie du présent contrat de ville s'inscrit ainsi dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables arrêté par le Conseil Municipal de Nanterre en février 2015. **Le sens de l'action municipale est de veiller à ce que le développement de la ville soit réfléchi, maîtrisé et qu'il bénéficie à tous les habitants, sans laisser personne de côté.** La ville de Nanterre entend promouvoir la mixité, l'inclusion de tous, et la solidarité, en optant pour un nouveau modèle de développement concerté avec l'ensemble de ses usagers.

La Ville a l'ambition de poursuivre une dynamique de renouvellement urbain maîtrisé à même de contribuer au bien être collectif et à l'épanouissement de tous. Il porte au sein de **la Métropole du Grand Paris un développement inclusif, durable et équitable, tel que promu lors du dernier Forum Mondial Urbain de Medellin.**

Cette ambition globale structure l'ensemble du projet spatial du PLU de Nanterre. La poursuite du renouvellement urbain des quartiers populaires y est clairement réaffirmée comme l'une des priorités principales pour y répondre. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables poursuit ainsi le renouvellement de la ville sur elle-même, engagé depuis 2003, et renforçant le rayonnement du centre ancien et la redynamisation des cités populaires en lien avec le projet Seine-Arche.

Avec la perspective de l'arrivée de nouvelles gares à « la Boule » et « aux Groues », du tramway T1 et la poursuite du projet Seine-Arche autour de l'échangeur et de l'Université, les quartiers seront mieux reliés les uns aux autres, et en premier lieu les quartiers prioritaires permettant d'aller à terme vers une l'unité de la Ville plus nettement affirmée dans la grande métropole parisienne. **Ainsi, pour sortir les quartiers d'une logique de ségrégation et reconquérir la mixité sociale, le projet urbain s'inscrit-il dans un projet de territoire bien plus large qui a comme principal objectif de diminuer la fragmentation spatiale et la spécialisation sociale des quartiers.**

Nanterre est engagée dans un processus de transformation urbaine, qui vise plus particulièrement les quartiers les plus en difficulté. Les quartiers du Petit-Nanterre et de l'Université, notamment, ont largement évolué ces dernières années, à la faveur du 1er Programme National de Renouvellement Urbain et de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain signée le 15 avril 2009, qui leur ont permis de retrouver une certaine attractivité.

Particulièrement impactée par la présence de grandes infrastructures métropolitaines (A86, A14, voies ferrées, etc.) qui sont à la fois sources de développement et génératrices de fragmentations territoriales, et toujours **soucieuse d'accueillir en son sein les populations les plus modestes, Nanterre reste confrontée à des dysfonctionnements urbains et sociaux importants**, dans un contexte budgétaire de plus en plus fragilisé.

La requalification urbaine du quartier du Parc retenu comme opération d'intérêt national dans le cadre du NPNRU est d'autant plus impérieuse que tout autour, la ville se transforme, notamment sous l'impulsion du projet Seine Arche. Forte de ces enseignements, la Ville a pu fixer les objectifs du projet urbain :

- Apporter davantage de mixité sociale par des opérations de démolition-reconstruction avec reconstitution de l'offre des logements sociaux démolis dans d'autres quartiers de la ville et introduction de logements en accession ;
- Améliorer l'image du quartier et renforcer son attractivité en requalifiant les deux pôles commerciaux en travaillant sur des cheminements plus lisibles et en ouvrant davantage le quartier sur la ville.

La mise en œuvre de cette opération d'intérêt national dans le cadre du NPNRU s'inscrit dans un projet territorial intégré qui vise notamment à agir sur les secteurs les plus fragilisés de la Ville. Aussi, **deux autres secteurs de Nanterre cumulent eux aussi des difficultés de divers ordres** (urbain, social, sécuritaire) : **le quartier du Chemin de l'Île et le secteur des Potagers / abords de l'Hôpital situé au nord du quartier du Petit Nanterre.**

L'équité constitue la meilleure des solutions face à la montée des disparités sociales à travers le monde et en particulier au cœur des métropoles. Elle vise à redonner à chacun toutes ses chances pour bénéficier de l'avantage et de la prospérité qui s'attachent à la ville, notamment du « droit à la centralité » par l'accès aux soins de la santé, aux services publics, aux espaces de sociabilité d'une manière qui soit impartiale et juste.

Aussi, la mise en œuvre des orientations et objectifs de l'axe Cadre de vie du présent Contrat de Ville se traduit-il notamment par les dispositifs suivants :

- Achèvement des projets du Programme National de Rénovation Urbaine 1 : quartiers Petit Nanterre et Université
- Engagement de nouveaux projets de renouvellement urbain : Quartier du Parc (opération d'intérêt national), quartiers du Chemin de l'Île et des Potagers / abords de l'Hôpital de Nanterre
- La concertation des habitants pour les projets de rénovation urbaine
- La Ville de Nanterre dispose d'instances et d'outils de concertation qui associent les habitants aux transformations urbaines des quartiers. Ces instances constituent le socle pour répondre aux nouveaux défis.

- La poursuite de la mise en œuvre et l'élargissement du périmètre d'intervention de la Gestion Urbaine de proximité, en lien notamment avec les dispositifs d'exonération de la TFPB portés par l'Etat et les bailleurs sociaux.

1.4.2 Agir pour le bien être et la santé

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Nanterre est construit sur les politiques sociales menées par la Ville, en particulier en termes d'éducation, de santé, de démocratie participative et de culture. Il contribue à promouvoir la santé au sens de la charte d'Ottawa.

Nanterre s'engage ainsi à promouvoir la santé comme « état complet de bien-être physique, mental et social, ne consistant pas en une absence de maladie ou d'infirmité » (définition issue de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, 1946).

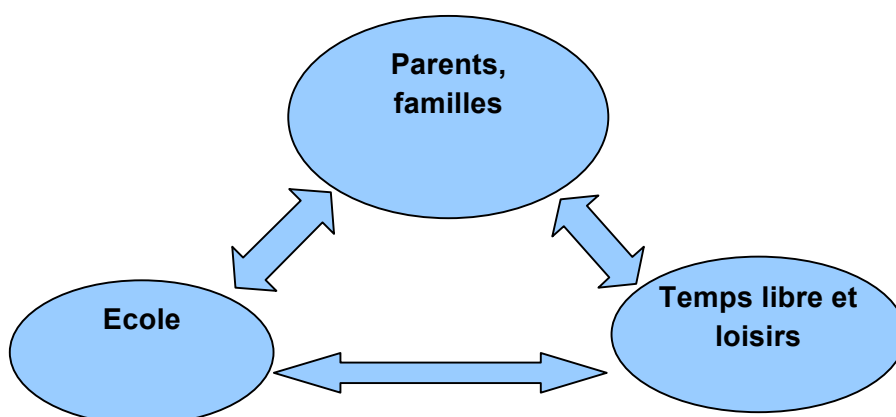
Selon cette vision, la santé résulte d'une interaction constante entre l'individu et son milieu. Plusieurs facteurs influent sur cet état de bien-être d'un individu : les facteurs liés au mode de vie (tabagisme, alimentation équilibrée, pratique du sport, etc.), les facteurs liés aux réseaux sociaux et communautaires (interactions sociales...), les facteurs liés aux conditions de vie et au travail, les facteurs liés aux conditions économiques, culturelles et environnementales qui influencent la société dans son ensemble (situation économique, conditions du marché du travail, place des femmes dans la société, etc...).

Nanterre poursuit ainsi l'objectif de créer des environnements favorables à la promotion de la santé et de contribuer à améliorer les conditions de bien-être de tous les Nanterriens, y compris les plus vulnérables.

1.4.3 Agir pour la réussite éducative de tous les enfants

Le projet éducatif de la ville de Nanterre s'appuie sur l'engagement des associations, l'action des services municipaux, des institutions et la participation des parents à la conquête du droit pour tous d'accéder à la réussite éducative, sociale et professionnelle. Il a pour démarche «d'accompagner l'enfant et ses parents dans l'élaboration de parcours éducatifs adaptés et différenciés permettant la réussite, l'épanouissement de la personnalité et l'apprentissage de la vie sociale».

Notre projet doit permettre l'articulation des trois temps éducatifs de l'enfant, le temps des parents et de la famille, le temps de l'école et le temps libre et des loisirs :



Il s'agit de mettre en place les conditions d'une dynamique collective et d'une mobilisation des partenaires à l'échelle des quartiers, associant les parents, les enseignants, les associations, et les services municipaux concernés.

Dans la mise en œuvre du Projet Educatif Local, on diversifiera les réponses en fonction des besoins existants sur les quartiers par une animation de réseaux éducatifs à l'échelle des quartiers. Cette animation des réseaux s'articule notamment aux projets de rénovation urbaine et sociale des quartiers. La ville de Nanterre a généralisé son projet de parcours éducatifs après l'école à tous les quartiers après avoir priorisé les territoires en éducation prioritaire. Elle a développé son programme de réussite éducative par la création de dispositifs et actions innovantes dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire et social et l'accompagnement de plus de 300 parcours de personnalisés de réussite. L'enjeu est de travailler désormais à la généralisation et à la pérennisation de la démarche de réussite éducative.

Enfin, la ville de Nanterre a élaboré et signé son premier Projet Educatif de Territoire (PEdT) avec l'Education nationale, l'Etat et la Caisse d'allocations familiales.

1.4.4 Agir pour l'emploi et le développement économique

Pour lutter contre le chômage des publics les plus en difficultés et développer l'emploi local, la Ville de Nanterre mène une politique volontariste en matière d'emploi, de formation et d'insertion et s'est dotée de plusieurs objectifs pour le mandat 2014/2020.

Soutenir les actions en faveur de l'insertion professionnelles des plus éloignés de l'emploi :

- Suivi des marchés d'insertion (article 30) et identification de potentialités de nouveaux marchés ;
- Augmentation du nombre d'heures d'insertion réalisées sur le territoire, inscrites dans les marchés publics de la Ville (ANRU et volontaires) ou dans les opérations d'aménagement en cours ou à venir (Aréna, Cœur de quartier...) ;
- Financement de la Maison de l'Emploi et de la Formation comme facilitateur du territoire pour l'ensemble des acteurs économiques ;
- Consolidation des Structures d'Insertion par l'Activité Economique présentes sur le territoire et accompagnement de nouveaux projets.

Développer les actions en faveur de l'accès à l'emploi des nanterriens :

- Maintien du soutien à la MEF et aux structures qu'elle regroupe (Mission Locale, PLIE, Espace Insertion, Cité des métiers, Plateforme Interentreprises) afin de permettre la mise en œuvre d'actions en faveur de l'emploi des nanterriens (offre de service aux entreprises pour l'aide au recrutement, évènementiels type forum emploi, action de recrutement collectif quand une entreprise s'installe sur le territoire...) ;
- Poursuite de la stratégie d'aide à la création d'activité par le soutien à la Cité des métiers et la mise en réseau des accompagnateurs du territoire ;
- Renouvellement des modes de coopération avec les entreprises du territoire par l'actualisation des chartes d'engagement territorial et la création d'un Label citoyen, valorisation des réussites professionnelles des habitants ;
- Soutien aux associations intervenant dans le champ de l'emploi et de l'insertion, particulièrement celles qui développent des actions d'accompagnement à l'emploi, complémentaires du Service Public de l'Emploi ;
- Créer un Contrat Nanterrien de Réussite, dispositif d'accompagnement personnalisé pour aider chaque jeune volontaire à réaliser ses projets, en contrepartie d'un retour citoyen à la collectivité par le jeune une fois son projet réalisé. Ce contrat doit fédérer et rendre plus cohérent l'intervention de l'ensemble des partenaires intervenant sur les questions d'insertion et de formation professionnelle ;
- Maintenir et développer le Forum pour l'emploi des jeunes « Destination jeunesse » ;

- Mieux connaître l'alternance et l'apprentissage.

Lutter contre les discriminations en matière d'accès à l'emploi et à la formation :

- Amélioration de l'accès des habitants au Service Public de l'Emploi, avec le maintien du soutien aux salles ressources du Parc et Petit Nanterre et la mobilisation des acteurs de l'emploi auprès des acteurs locaux dans la mise en place d'actions en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la Ville ;
- Elaboration d'un nouveau contrat de Ville emportant une implication prioritaire du droit commun de la Ville en direction des ZUS.

Pour mettre en œuvre ces objectifs et orientations, la municipalité peut s'appuyer sur différents outils et dispositifs :

La Maison de l'Emploi et de la Formation

L'objectif de la MEF est de favoriser la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de la politique locale de l'emploi, de la formation et de l'insertion en lien avec la dynamique économique sur le territoire de Nanterre. Elle se divise en trois pôles :

- Maison des services publics dont l'objet est de permettre un accès égal pour tous au service public de l'emploi et de la formation : Mission locale (jeunes de 16 à 25 ans), PLIE pour les personnes en Insertion, Espace Insertion (RSA), Cap Emploi (Handicapés), antenne VAE, DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis), RML92 (Réseau des Missions locales du 92);
- Cité des Métiers dont l'objet est de favoriser la mise en place d'un réseau d'information et d'orientation professionnelle permettant l'accès de tous à la formation tout au long de la vie : Permanences de partenaires (Fongecif, Uniformation, RAM, AFPA, CIBC, Partenaires de la création), Pôle création d'activité, Mobilité internationale;
- Plateforme de Projets Inter-Entreprises destinée à développer les partenariats locaux pour le développement de l'insertion, de l'emploi local et de la qualification : GPECT, clauses d'insertion et offre de service en matière de recrutement en direction des entreprises de Nanterre.

Les actions du service du Développement local :

- Suivi de l'activité des opérateurs emploi/insertion/formation financés par la Ville en vue de consolider leur action, faciliter leur développement, évaluer leur impact, garantir leur complémentarité.
- Accompagnement des structures portant des projets répondant aux objectifs de la Ville, dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la formation : orientation, ingénierie de projet, recherche de locaux...
- Mobilisation de financements pour le soutien des projets des structures répondant aux objectifs de la Ville, dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

- Accompagnement de volet insertion de la charte locale d'insertion et promotion/accompagnement de la mise en place des clauses d'insertion auprès des services achats de la Ville, aménageurs, enseignes, promoteurs et bailleurs.

Les actions de la Direction de la Jeunesse :

- Mise en œuvre du Forum pour l'emploi des jeunes « Destination jeunesse » ;
- Accompagnement socioéducatif par le biais du Comité Local d'Aide aux Projets et du Contrat Nanterrien de Réussite (CLAP);
- Développer des projets collectifs contribuant à l'inclusion sociale des jeunes et développant des compétences transférables sur le marché de l'emploi,
- Mise en place d'un lieu ressource réunissant l'ensemble des acteurs de la jeunesse (Mission Locale, CCAS jeunes, clubs de prévention ...) pour rendre plus efficaces leurs interventions communes.

Les Chartes d'engagement territorial

Les chartes sont un outil piloté par la CAMV permettant aux entreprises de formaliser leur engagement pour le développement du territoire sur différents axes. Un des axes est le développement de l'emploi local et de la formation. La MEF est opérateur de cet axe pour la CAMV.

1.5.1 Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS signé en 2007 et en œuvre jusqu'en 2014 s'est déployé autour de 5 axes.

Axe 1 - Emploi

L'axe 1 du CUCS en 2007 s'est fixé comme priorité d'agir sur l'accès à l'emploi des jeunes (16-25 ans) et des jeunes adultes (26-35 ans) et il avait pour objectif :

- Permettre l'accès du public jeune au service public de l'emploi ;
- Proposer des solutions alternatives pour une entrée sur le marché du travail ;
- Accompagner les jeunes vers la formalisation d'un projet professionnel pour lutter contre les orientations scolaires subies.

Les principaux apports quantitatifs de l'évaluation continue du contrat

En moyenne sur les 7 ans du contrat :

- Le coût moyen d'un accompagnement est d'environ 950€ par personne, il est notamment lié à l'individualisation importante des actions et aux qualifications des professionnels.
- 19% du public accompagné vit en dehors des quartiers prioritaires ce qui illustre le fait que les publics précarisés ne subissent pas d'effets de frontières.
- Les quartiers du Parc et du Petit Nanterre concentrent une part importante du public reçu, et ce en raison d'une densité de structures implantées plus importante que dans les autres quartiers
- Au regard de l'objectif de 2007, le taux de jeunes accompagnés est assez faible. A noter que ce public ne fréquente que les actions lui étant destinées, et que dans le cadre du contrat, ces actions spécifiques sont presque entièrement individualisées.
- Enfin, conformément aux objectifs initiaux, les actions développées s'adressent à un public peu qualifié et éloigné du service public de l'emploi.

Chaque année, un tiers du public sort des actions pour une suite de parcours qualifiée de « sortie positive⁴ ». Ces sorties positives concernent principalement les personnes suivies par des professionnels de l'emploi dans un parcours d'insertion ou de recherche d'emploi intensive. Pour les autres personnes ne faisant pas l'objet d'un suivi personnalisé, peu d'information existe sur la suite de leur parcours.

⁴ CDD, CDI, entrée en formation

Un tiers du public cumule des freins à l'emploi (santé, formation, langue...) qui ne permettent pas aux structures référentes de les accompagner jusqu'à l'emploi. Ces personnes restent en lien avec la structure accueillante et persistent dans leur accompagnement.

Le dernier tiers du public abandonne l'accompagnement, ou ne donne aucune information sur sa suite de parcours. Ce pourcentage traduit d'une part la fragilité du public accompagné et d'autre part l'inadaptation de certaines actions et les difficultés des professionnels à répondre aux besoins des publics.

Les principaux apports qualitatifs de l'évaluation continue du contrat

Sur une moyenne de 1 200 personnes accompagnées par an (jusqu'à 1 500 en 2012), 56% ont été reçues dans une action d'accompagnement à la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettre de motivation, définition du projet professionnel...) et 11% sur des formations bureautique de lutte contre la fracture numérique.

Au final, seuls 37% ont participé à des actions de formation et 1% du public « seulement » a été suivi dans une action d'insertion. Cela ne signifie pas que des projets dans ce sens n'aient pas été développés sur la ville mais simplement que le CUCS n'a pas participé à ce développement et qu'il n'a pas été le lieu pertinent de leur financement. Cette situation a cependant tendance à s'inverser car si entre 2009 et 2011 aucune action n'a été financée, depuis les actions nouvelles ont toutes été des chantiers d'insertion ou des chantiers éducatifs.

Enfin, un tiers des actions a été mis en œuvre par des associations dont le cœur de métier n'est pas l'accompagnement vers l'emploi. Ces structures font principalement de la rédaction de CV et de lettre de motivation. Elles sont un lieu de proximité pour les habitants et constituent une passerelle vers les institutions.

Sur quels freins à l'emploi ces actions ont-elles permis d'agir ?

- la lutte contre la fracture numérique dans le cadre de la recherche d'emploi ;
- la connaissance du monde du travail et du monde de l'entreprise ;
- la méconnaissance des dispositifs d'accompagnement de droit commun (mission locale, PLIE...);
- la confiance en soi et la redynamisation.

Quelles difficultés n'ont pas permis une sortie positive en emploi ?

- le niveau de qualification et l'accès à la formation ;
- l'importance des problématiques de réinsertion sociale ;
- la difficulté à faire un travail approfondi alors que la demande des usagers est faite dans l'urgence ;
- la mobilité (plus psychologique que réelle, sortir du quartier pour aller à la MEF peut déjà être une barrière) ;

- les actions financées dans le cadre du CUCS permettent d'amorcer des dynamiques de partenariat (chantiers, REQ) dont les bénéfices se répercutent dans les structures. Ce travail peut faire l'objet d'améliorations.

Quel travail restait-il à mener à la sortie du dispositif ?

- Les bilans ne nous permettent pas de répondre précisément à cette question. Cependant, il est notable que le nombre de personnes continuant d'être accompagnées après la durée d'un an est très important.
- Les acteurs relèvent aussi tous la difficulté de suivre un public volatile, qui alterne périodes de chômage et périodes d'activité et qui navigue d'un dispositif à l'autre. Peu de structures mettent en place des outils de suivi du public après leur sortie de l'action. Ce manque pour l'évaluation est lié à un manque de temps, de personnel, mais également parce qu'elles ne savent pas forcément comment et pourquoi suivre un public qui a décidé mettre un terme à l'accompagnement.
- La demande exprimée est souvent pressante, elle nécessite dans un premier temps une réponse concrète, afin de réussir à créer un lien de confiance avec l'utilisateur.
- La question de la formation et de l'accès à la qualification est pour tous l'enjeu essentiel, or les structures locales ne sont pas outillées pour accompagner le public reçu sur cette problématique.

Axe 2 – La réussite éducative

Une période 2007/2014, riche en termes de partenariat et de nouveaux projets...

Le PRE mis en place en 2006 et sa montée en charge sur 2008/2009 a modifié le paysage éducatif du territoire. Le travail interinstitutionnel et partenarial s'est développé. L'approche, à la fois individuelle et globale, a permis une prise en compte des difficultés. Des actions et projets innovants ont été élaborés par les acteurs sociaux et éducatifs du territoire dans le cadre du Programme de réussite éducative et de la Veille Educative. Les dispositifs ADEECOL, Passeport pour la 6e, les stages de remobilisation et le projet d'accompagnement des collégiens temporairement exclus, mobilisent partenaires et institution dans la prévention du décrochage scolaire. Ils complètent les actions portées par les services municipaux et les centres médicaux psychologiques. Plus de 400 enfants et jeunes bénéficient chaque année de ces actions dont près de 300 dans le cadre de parcours personnalisés. Le PRE intervient également dans le champ de la prévention de la santé en lien avec l'Atelier Santé Ville, l'Espace Santé Jeunes.

Parallèlement, la ville a continué de développer le dispositif « après école » et a récemment modifié le quotient familial pour favoriser l'accès de tous aux activités municipales.

Si la politique éducative à destination des collégiens ne satisfait pas suffisamment aux besoins de la jeunesse, le Conseil départemental a poursuivi son aide aux établissements notamment via : les ateliers pédagogiques, études encadrées, PREMIS...

Enfin, la vie associative dans ce domaine, toujours très riche, a vu deux nouvelles structures s'installer à Nanterre : Proximité et Les Petits débrouillards. D'autres associations, qui suite à leurs reprises, se sont dynamisées comme la Boussole.

La situation éducative du territoire a fait l'objet d'un diagnostic partagé, en 2003, dans le cadre de la préparation du projet éducatif local. Institutions, parents, enfants et professionnels qui interviennent dans le champ éducatif, ont été consultés. Les conclusions de ce travail ont constitué le socle de l'axe 2 du contrat urbain de cohésion sociale.

Il existe à Nanterre une concentration des difficultés scolaires sur les écoles situées au sein des quartiers prioritaires. Les indicateurs de réussite scolaire témoignent des inégalités entre les territoires. Le taux des enfants en retard scolaire est toujours plus fort dans les quartiers PV et les établissements RRS. Le taux de réussite au brevet est également plus faible, mais en progression significative dans la quasi-totalité des établissements scolaires. Les élèves de 3ème sont plus orientés vers la 2nde professionnelle.

Les objectifs en matière de réussite éducative sont les suivants :

- Favoriser les découvertes et les pratiques culturelles.
- Fournir aux jeunes des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'acquisition de savoirs et de développer leur autonomie.
- Elargir les centres d'intérêt des jeunes et promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture aux ressources culturelles, sociales et économiques de leur environnement proche.
- Mettre en valeur leurs compétences, leurs capacités, leurs envies.
- Valoriser et susciter l'implication des parents dans la vie scolaire de leurs enfants.
- Favoriser le lien entre apprentissages culturels et scolaires.
- Prévenir le décrochage et l'absentéisme en accompagnant les enfants et les adolescents dans des dispositifs et des actions éducatives adaptées permettant l'élaboration d'un projet personnel d'avenir.
- Valoriser les compétences de l'enfant en l'accompagnant dans un parcours de découverte et de remobilisation permettant de nouvelles aptitudes aux apprentissages.
- Contribuer au bien-être de chaque jeune et enfant en appuyant un suivi social si nécessaire et en mettant en place selon ses besoins, des actions santé et de prévention des conduites à risques.
- Inscrire chaque parcours, chaque enfant et chaque jeune dans un processus et des situations de réussite.
- Mobiliser et faire travailler l'ensemble des acteurs dont les convictions, les cultures et les pratiques professionnelles peuvent être différentes voire opposées pour permettre un partenariat de coopération et produire les combinaisons d'une plus-value éducative.
- mettre en œuvre des partenariats au plus proche des territoires, de prendre en compte les difficultés des passages inter degré (primaire collège) et de renforcer les soutiens à l'exercice des compétences parentales.
- Apporter un soutien et un accompagnement des parents sur la connaissance et l'exercice de leurs droits, sur leur mobilisation et leur participation aux conditions et contenus d'éducation de leurs enfants.

Les effets attendus sont les suivants:

- Propositions de ressources diversifiées pour aider les enfants dans leur réussite scolaire.
- Favoriser les interactions famille/école.

Le soutien à la parentalité

La famille est le premier lieu de construction de l'enfant, de transmission des valeurs et des repères, et de ce fait elle joue un rôle fondamental dans la cohésion sociale. L'objectif est d'accompagner les parents, de leur offrir les services leur permettant d'articuler leur vie professionnelle et familiale, d'assurer au mieux leur responsabilité éducative et d'assurer aux enfants une protection et des conditions de vie de nature à permettre leur bon développement.

Il n'y a pas une parentalité mais des parentalités. On peut repérer quatre domaines de réflexion et d'initiatives en direction des parents :

- Les parents en difficulté et fragilité temporaire ou durable,
- Les parents face aux questions de l'orientation scolaire et aux institutions
- Les questionnements légitimes des parents dans leur fonction parentale quotidienne.
- La participation et l'engagement citoyen des parents avec et dans les associations.

La fonction parentale concerne tous les parents avec une attention particulière pour ceux plus fragilisés. Le public choisit, il prend ce qui l'intéresse. Il faut laisser aux parents le soin de choisir et d'utiliser ce qu'ils veulent et quand ils le veulent.

La notion d'accompagnement s'inscrit dans la durée. Il faut s'intéresser à la question du plaisir d'être parent et non des risques et des dégâts. Il ne s'agit pas d'être un bon parent mais de faire son boulot de parent. Il s'agit de faire en sorte de rendre capable et de faire comprendre que chaque parent peut jouer son rôle de parent. Etre parent c'est être citoyen.

Des structures d'aide à la parentalité existent elles concernent un nombre limité de parents. Il existe un besoin de clarification des structures existantes et surtout un besoin de multiplication des outils de sensibilisation des parents. L'outil classique des conférences et des débats ne suffit plus à mobiliser les familles sur ces questions. Les professionnels doivent se rencontrer entre eux, afin de connaître les limites de chacun, pour ainsi connaître leurs propres limites et éviter d'être dans la toute puissance.

Dans le cadre du Projet Educatif Local, un groupe local d'appui et d'accompagnement à la fonction parentale a été constitué à l'échelle de la commune. C'est le premier réseau d'acteurs qui se mobilise via l'échange de pratiques, de formation, de connaissances et de réflexion Identifier les offres d'appui à la parentalité et décider du mode de communication aux familles. Il s'est donné comme pistes de travail :

- D'identifier les besoins les plus récurrents en termes de problématiques parentales sur le territoire.

- De mettre plus de cohérence dans les interventions des acteurs de terrain et les divers dispositifs.
- De hiérarchiser les priorités quant aux actions à mener à destination des parents.

Les objectifs sur la parentalité :

- Développer les réseaux sur la fonction parentale dans les quartiers via la mise en place d'espaces ressources, d'information et d'initiatives en direction des familles. Il s'agit de favoriser la rencontre, le lien social et de permettre de répondre aux questions et aux problèmes rencontrés par les parents.
- Faire émerger des actions innovantes permettant la participation du plus grand nombre et particulièrement des publics peu touchés par les institutions.
- Favoriser la participation des parents à l'élaboration et à l'organisation de ces groupes

Des freins à la réalisation des actions :

La formation du personnel (de nombreux responsables évoquent les besoins de formation, de groupes d'analyse de pratiques). Le champ du soutien à la parentalité constitue un secteur d'activité précaire, socialement défavorisé puisqu'il existe une invisibilité des compétences. Les rémunérations y sont faibles et de nombreuses structures fonctionnent grâce à des emplois aidés ou des bénévoles. Apparaît alors un paradoxe : les salariés en charge d'apporter soutien et aide à des personnes vulnérables sont parfois eux mêmes dans cette situation.

L'axe de la parentalité est celui où il est le plus difficile d'obtenir des critères d'évaluation voire de bilan, de plus aucune étude sur le territoire n'a clairement identifié le besoin des parents.

Les perspectives sont les suivantes :

- Mettre en place des actions de formation ou d'échanges de pratiques entre les professionnels intervenant sur les actions de parentalité.
- Valoriser les actions innovantes ayant pour objectifs de toucher un nouveau public (sur l'espace public, dans les établissements scolaires).
- Travailler à la place des professionnels dans ces actions (éviter qu'ils soient dans le « cours magistral » mais pouvoir bénéficier de leurs apports).
- Réfléchir à l'adaptation des actions à un public spécifique ou la mise en place d'action nouvelle pour des parents traversant des moments compliqués avec leur enfant.

Axe 4 - Santé

La ville mène une politique de santé volontariste s'appuyant sur les centres de santé et des programmes de prévention. C'est un engagement fort de la municipalité pour une santé accessible à tous permettant de lutter contre les Inégalités sociales et territoriales de Santé. Les actions de prévention sont développées sur tout le territoire mais particulièrement dans les quartiers en ZUS.

L'Atelier Santé Ville (ASV)

C'est en 2001, qu'une partie de ces initiatives à destination des habitants des quartiers prioritaires intègre la démarche Atelier Santé Ville –volet santé des premiers contrats de ville. Au cours des années suivantes l'inscription dans plusieurs dispositifs a permis de renforcer et structurer l'existant et de répondre à des besoins identifiés dans les différents diagnostics réalisés sur le territoire

Les objectifs de la démarche

- Identifier au niveau local les besoins de santé spécifiques des publics en difficulté,
- Favoriser l'accès à la santé, aux soins, à la prévention
- Développer la participation active des acteurs de la santé et de la population
- Diversifier les moyens d'intervention en fonction de l'analyse des besoins par site.
- Favoriser les pratiques d'évaluation des actions conduites et des outils mis en place

Ces orientations nécessitent de poursuivre et d'amplifier le travail en réseau et le décloisonnement des actions santé. Dans ce sens, les projets transversaux menés en 2014 avec la réussite éducative et le service social scolaire ou encore les sessions santé participatives proposées aux ateliers-sociaux linguistiques seront amenés à se développer.

D'autres dispositifs qui concourent à la prévention de la santé et à l'accès aux soins :

L'Observatoire Local de la Santé (OLS) créé en 2004 permet de suivre les données issues des diagnostics santé, et des différents programmes de préventions (programme, bucco-dentaire) de réaliser de nouveaux recueils (obésité) fournissant une base de données socio-sanitaires favorisant l'aide à la décision en termes de définition et d'implantation et d'évaluation des actions.

Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) créé en 2009 prend en compte la problématique générale des souffrances psychosociales révélée dans l'ensemble des diagnostics en travaillant notamment sur l'accès aux soins des personnes souffrant de troubles psychiques et en développant un réseau décloisonné de partenaires.

Le Contrat local de Santé (CLS) a été signé le 24 janvier 2012 entre l'Agence Régionale de Santé Ile de France (ARS), la municipalité et la préfecture des Hauts-de-Seine pour 6 années (2012 - 2017). Il est élaboré à partir des différents diagnostics santé réalisés qui ont permis d'identifier des priorités en termes de santé. Il comprend 37 fiches actions s'articulant autour des 5 axes que sont :

- la santé de l'enfant,
- la santé des jeunes et jeunes adultes,
- la santé des femmes,
- la santé des personnes âgées,
- la santé des publics vulnérables ;

Il a repris l'ensemble des actions menées en prévention par la ville. A Nanterre, c'est le coordinateur de l'Atelier Santé Ville qui assure aussi le portage du Contrat local de santé. L'évolution prévue par le législateur du Contrat Local de Santé conforte cette organisation.

Axe 5 – Accès aux droits et intégration

La problématique

Deux constats majeurs ont été faits par les pouvoirs publics ces dernières années :

- La Justice est trop éloignée de la vie quotidienne. Cet éloignement est très sensible et crucial dans les quartiers populaires.
- La loi est mal connue de la population, et les citoyens ne sont pas égaux dans la pratique face à la connaissance de leurs droits et de leurs obligations.

La question de l'organisation de l'accès aux droits et de l'information juridique de proximité est en lien avec les problèmes de société essentiels et les débats publics actuels : l'exclusion, la citoyenneté et le rapport à la loi...Le non recours aux droits (notamment aux droits sociaux comme le RSA, CMU), peut entraîner une précarisation de la population du seul fait de sa méconnaissance de ces droits

En 2006, entre 20% et 30% de la population nanterrienne est immigrée (personne née étrangère, dans un pays étranger et qui vit actuellement en France – cette qualité est permanente que l'on soit de nationalité étrangère ou française). Le regroupement de logements sociaux dans les quartiers prioritaires, pour lesquels les listes d'attente sont longues, a pour conséquence que la part des immigrés en ZUS augmente avec leur ancienneté sur le territoire.

Les femmes immigrées ont un taux d'activité inférieur à l'ensemble de la population féminine. Cette inactivité peut engendrer pour ces femmes des difficultés d'insertion (isolement, non apprentissage du français...) et d'accès aux droits.

Il est constaté un vieillissement important de la population immigrée dans les 4 Foyers de Travailleurs Migrants présents sur le territoire. Les immigrés les plus vulnérables sont les femmes et les vieilles personnes qui souffrent de difficulté d'insertion sur le territoire. Les projets ont pour vocation de contribuer à leur intégration et la socialisation en France notamment via l'apprentissage du français.

Les effets attendus des actions du CUCS en termes d'accès aux droits

- Réalisation et actualisation régulière de 2 guides d'accès aux droits (un à destination des professionnels et un à destination des usagers).
- Création de réseaux entre partenaires au moyen de réunions de coordination interprofessionnelles sur des thématiques transversales.
- Développement des permanences d'accès aux droits et aux droits sociaux et des permanences d'écrivain public.

Les objectifs des actions du CUCS en termes d'accès aux droits

- Apprendre à connaître et à utiliser plusieurs espaces sociaux, culturels et institutionnels.

- Construire des projets pédagogiques en s'appuyant sur les besoins et les attentes des participants.
- Aider à la réalisation des projets individuels des participants en favorisant les passerelles vers les prestations linguistiques à visée professionnelle ou des actions de socialisation de droit commun.
- Ces objectifs supposent une professionnalisation des intervenants dans leur domaine de formation linguistique et la création d'une coordination des structures intervenantes sous la forme d'une plateforme à l'échelle de la ville.

Deux types de besoins de la part des populations en voie d'intégration

Le premier besoin exprimé est celui de la socialisation. Ce besoin est en adéquation avec le projet des structures accueillant les Ateliers Socio Linguistiques (associations de quartier, centres sociaux et culturels).

Le premier besoin socialisant peut être divisé en deux : un besoin d'insertion et d'autonomie sociale et un besoin familial d'accompagnement de la scolarité des enfants. L'insertion et l'autonomie sociale apparaissent comme les premiers besoins exprimés, renvoyant à la capacité de la personne à participer à la vie de la société.

Le second besoin d'insertion professionnelle recoupe aussi deux types de besoin. Il peut en effet s'agir soit d'un besoin d'accéder au marché de l'emploi à court terme en remplissant les exigences minimales de compréhension de la langue, soit d'augmenter son employabilité ou de s'insérer durablement dans le marché du travail.

Les actions mises en œuvre

Depuis 2007, deux permanences d'accès aux droits (spécialisées et juridiques) sont financées dans le cadre du contrat sur le domaine du surendettement (Crésus) et du droit des étrangers (APTM). Ces deux permanences n'ont pas d'accueil spécifique mais bénéficient d'infrastructures déjà existantes sur le territoire : Centres Sociaux et Culturels (CSC), Hôtel de Ville, Mairies de Quartier ... Plus que les infrastructures c'est l'accueil préexistant dans ces lieux qui favorise la réalisation de ces permanences. En effet, les lieux précités ont pour objectif de proposer un accueil généraliste, la relation de confiance entre l'utilisateur et la structure locale permet de créer un climat favorable à la réussite des permanences.

Les permanences d'écrivain public

Les permanences d'écrivain public ou d'aide aux démarches ont beaucoup augmenté depuis 2007 tant en termes de structures porteuses qu'en termes d'utilisateurs. Elles étaient 5 en 2009, elles sont aujourd'hui au nombre de 10. Ces actions n'ont pas été créées par des associations spécialisées (exception faite de Nouvelles Voies) mais par des entités associatives existantes qui ont diversifié leur activité. Cette tendance répond à une demande de plus en plus présente du public face à la complexité administrative, à la précarisation de la population et à ses difficultés linguistiques.

1.5.2 Le Programme de Réussite Educative

Le PRE, Programme de Réussite Éducative a été mis en place pour les enfants entre 2 et 16 ans scolarisés en éducation prioritaire et/ou en territoire "politique de la ville". L'enfant et pas seulement l'élève est concerné, par conséquent aussi hors temps scolaire. Il s'agit de repérer les difficultés de manière globale et les analyser pour mettre en place une réponse individuelle propre à chaque situation. Dans chaque quartier politique de la ville, une équipe pluridisciplinaire de réussite éducative est l'instance de réflexion locale sur la solution individuelle à proposer à l'enfant et sa famille

A Nanterre, depuis septembre 2005, ce dispositif de réussite éducative, issu de la loi dite « de cohésion sociale » du 18 janvier 2005, est en vigueur. Le PRE est mis en œuvre dans les cinq Réseaux de réussite scolaire (RRS), dans les quartiers du Parc, du Petit-Nanterre, de l'Université, du Chemin-de-l'Île et du Vieux-Pont.

Quelques chiffres sur le PRE en 2014

- Les enfants suivis sont majoritairement des garçons (61 % des enfants).
- Près des ¾ des enfants suivis font partie de la tranche d'âge des 12-16 ans.
- Le quartier qui compte le plus d'enfants suivis est le Parc (48% des enfants), suivi des quartiers Petit Nanterre et Université (32%). Le quartier du Chemin de l'Île ne compte que 20% des enfants suivis dans le dispositif.

Le nombre de type de parcours a été redéfini et réduit à trois pour être plus en phase avec l'activité du Programme de Réussite Educative de Nanterre et pour faciliter la lisibilité des parcours proposés.

- Parcours de type 1 « Réorientation vers le droit commun » correspond à une ou plusieurs réponses aux demandes faites par les parents et à une orientation vers des actions collectives, ou dispositifs de droit commun, principalement liées à l'accès aux loisirs, à la santé ou aux droits.
- Parcours de type 2 « Parcours simple » correspond à la mise en place d'une seule action auprès des partenaires de la Réussite éducative (Accompagnement Individuel, accompagnement scolaire, suivis avec les psychologues de l'espace Santé Jeune...).
- Parcours de type 3 « Parcours multiples ou multithématiques » correspond à une orientation vers plusieurs actions complémentaires dont les dispositifs propres à la Réussite éducative : Passeport pour la 6ème, Adeecol, l'accompagnement des exclus, les stages de remobilisation et la Veille éducative.

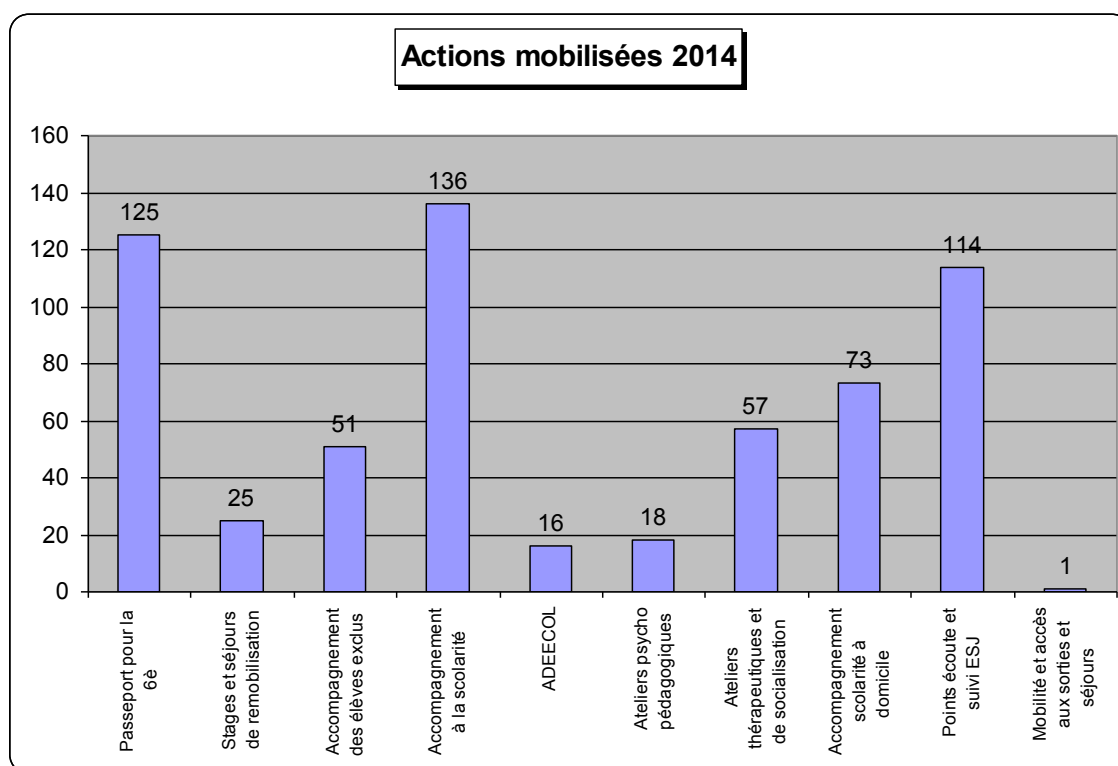
Un dispositif phare du PRE : Passeport pour la 6ème

Le dispositif « Passeport pour la 6ème », dont l'objet est la prévention du décrochage scolaire par la mise en place d'un accompagnement personnalisé tant sur le plan scolaire (étude spécifique, accompagnement à la scolarité) que sur les temps péri et extra scolaires (vacances associant accompagnement scolaire et activités culturelles et de loisirs) s'est renforcé et développé. Les accompagnements personnalisés se sont réalisés pendant les périodes de scolarité et pendant les

vacances L'objectif est de prévenir le décrochage scolaire par la mise en place d'un accompagnement personnalisé. 34 jeunes ont participé à ce dispositif.

Le dispositif Passeport pour la 6ème est celui qui a bénéficié au plus grand nombre d'élèves après le dispositif d'accompagnement à la scolarité exclusivement dédié aux collégiens (graphique page suivante). Les efforts du PRE sont majoritairement concentrés sur les adolescents des collèges et se font avec la contribution et l'intervention d'associations en complémentarité du travail accompli par les clubs de prévention et les équipes éducatives des collèges.

A titre d'exemple, on peut relever que dans le territoire Nord (Petit Nanterre, Université, République) 52 enfants, 23 filles et 29 garçons, ont été accompagnés par le GAO (Association Guider Accompagner Orienter), les associations d'accompagnement à la scolarité ZY VA et la Boussole et l'Antenne Jeunesse. Des temps collectifs avec les parents ont été initiés dans les quartiers Université et du Petit Nanterre par l'organisation de repas partagés. Ils ont été l'occasion de valoriser la persévérance et les progrès réalisés par les enfants. L'inquiétude scolaire est toujours la préoccupation la plus importante pour les parents, et ces temps d'échange et de convivialité leur permettent de mesurer l'apport des activités sociales et culturelles aux évolutions scolaires de leurs enfants. Il faut noter la participation des pères à ce type de rencontre et leur implication avec les mamans, concernant les parcours éducatifs de leurs enfants.



Nombre d'actions mises en œuvre en 2014 – un même enfant peut bénéficier de plusieurs actions (source : rapport 2014 du PRE)

Les perspectives du PRE dans la période 2015-2020

La réalisation du Programme de Réussite Educative a rempli ses objectifs. Le développement des actions et la coproduction des dispositifs de prévention et d'accompagnement de la rupture et du décrochage confortent la pertinence de la démarche de veille et de réussite éducative. Le nombre d'enfants orientés dans les actions de la Réussite Educative a progressé significativement. Les

coordinateurs de territoires de la réussite éducative et les assistantes sociales scolaires sont toujours plus sollicités par les institutions, les partenaires et les familles.

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, la mobilisation des acteurs et des ressources du territoire et des institutions, est essentielle à la réussite et à la mise en confiance des enfants, des jeunes et de leurs parents. Les objectifs du contrat doivent bien prendre en compte que les conditions de mise en œuvre et d'intervention de la réussite éducative sont toujours aussi tendues. Les demandes d'un renforcement de l'ingénierie et de suivi des situations n'ont toujours pas été entendues et affectent la capacité du dispositif à réagir dans les meilleurs délais. De même le temps nécessaire à l'écoute et à l'accompagnement des familles s'en trouve réduit.

1.5.3 Les opérations de renouvellement urbain conventionnées avec l'ANRU

La ville de Nanterre est engagée dans plusieurs opérations de rénovation urbaine : le PRUS du Petit Nanterre et le PRU du quartier de l'université. Ces transformations s'inscrivent dans le long terme avec des travaux qui sont lancés depuis plusieurs années et dont les résultats sont d'ores et déjà visibles. A ce titre, on peut faire un bref bilan des opérations.

L'opération de renouvellement urbain du quartier Université

Sur le quartier Université : la création d'une seule entité autour d'un pôle multimodale

Avec des investissements à hauteur de 140 millions €, le PRUS Université prévoit la mise en œuvre d'un ambitieux programme, se déclinant essentiellement autour de trois grands domaines : l'amélioration et la diversification de l'habitat, la valorisation des espaces publics et le développement de l'offre de services et d'équipements. Construit en cohérence avec les programmes environnants de Cœur de quartier et des Terrasses, ce projet porte l'ambition de permettre l'émergence d'un seul et unique quartier « Université » fédérant toutes ses composantes autour du pôle d'attraction de la nouvelle gare multimodale et d'un « cœur de quartier » animé.

La mise en œuvre du projet a débuté en 2008, avec la réalisation des locaux provisoires du Centre Social et Culturel La Traverse, et s'achèvera en 2018 avec l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire à l'emplacement de l'immeuble allée Buffon.

Le projet de renouvellement urbain pour le quartier Université est bien engagé puisque, à ce jour :

- Plus de 70% des démolitions prévues sont réalisées,
- Près de 70 % des constructions neuves sont livrées ou en cours de réalisation,
- Sur 8 équipements prévus, 3 sont réalisés et 3 autres sont en cours de réalisation (livraisons prévues mi-2016)
- Les aménagements de la cité des Provinces Françaises sont en cours de réalisation, et ceux concernant la revalorisation du Mail Croizat sur Marcelin Berthelot sont en voie d'achèvement (ne resteront plus à réaliser que les aménagements liés au groupe scolaire Buffon)

Restent toutefois plusieurs opérations majeures à engager :

- Dans les prochains mois, l'OMHLM doit lancer les travaux de réhabilitation de 488 logements de la cité des Provinces Françaises (correspondant à l'ensemble du patrimoine de l'Office sur la cité), ainsi que la construction de 64 maisons sur le toit des immeubles de la cité, dans le cadre d'un marché de conception-réalisation groupant ces deux opérations,
- La livraison du Programme Bizis, nécessaire pour reloger les locataires de l'allée Buffon (France Habitation) prévue en septembre 2015, conditionne le calendrier de libération du terrain où doit être réalisé le second groupe scolaire du projet (Groupe scolaire Buffon, dont l'ouverture est programmée pour la rentrée 2018)

- Trois opérations de diversification sur les 4 prévues restent à engager (lots A1, A2 et B2)
- L'opération de la Foncière Logement (locatif libre), dont les études viennent de débuter reste également à engager (lot B1)

L'avenant de clôture à la convention, dont les principes ont été actés lors du comité de pilotage du 20 février 2015, est actuellement en cours de signature.

L'opération de renouvellement urbain du quartier du Petit Nanterre

Sur le quartier du Petit Nanterre : des avancées significatives et une réflexion sur la poursuite de l'aménagement

Le quartier du Petit-Nanterre possède de nombreux atouts, mais souffre aussi de certains handicaps : coupures urbaines héritées du passé (ponts, autoroutes, voies de chemin de fer), difficultés économiques et sociales d'une importante partie de sa population. C'est pourquoi, après plusieurs phases de rénovation, la municipalité a jugé utile de lancer, dès l'an 2000, un nouveau Projet de Renouvellement Urbain et Social, destiné à redonner au Petit-Nanterre toutes ses chances et son attractivité. Ce projet a réellement démarré en 2007, quand l'État, à travers l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), a accepté de signer une convention nationale.

Les grands enjeux de la rénovation du Petit Nanterre sont :

- Désenclaver le quartier et faciliter les déplacements
- Rénover et moderniser les équipements publics du quartier
- Embellir le quartier, rendre les espaces publics plus agréables
- Accompagner l'urbain par de l'humain : le volet social du PRUS

Les objectifs de la rénovation urbaine du Petit Nanterre :

- La démolition de 280 logements sociaux
- la construction de logements sociaux
 - 125 sur site (PLUS CD)
 - 155 hors site (PLUS CD)
- La réhabilitation de 1 400 logements,
- La résidentialisation de 1 786 logements,
- La création de voies nouvelles permettant la desserte de nouveaux logements et l'amélioration des perméabilités internes au quartier,
- La création d'un pôle de centralité sur l'avenue de la République,
- La création d'une coulée verte identifiée comme lieu de convivialité et comme épine dorsale du quartier distribuant équipements et espaces publics,

- L'extension ou la démolition-reconstruction des équipements liés à l'enfance,
- La création d'une nouvelle salle de quartier comme lieu de rencontre et d'animation pour les acteurs associatifs notamment.

Le bilan chiffré des opérations en 2015 :

- 151 logements démolis
- 125 logements sociaux construits sur site
- 155 logements sociaux construits hors site
- 1197 logements réhabilités

Parallèlement aux objectifs de la rénovation urbaine, le Petit Nanterre bénéficie d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) depuis 1991. Celle a permis de faire participer les différents promoteurs au financement des équipements et aménagements du quartier. La convention qui lie la Ville à la SEMNA pour mener à bien cette ZAC arrive à échéance fin 2015. Dans cette optique, la Ville a souhaité engager une réflexion sur le devenir de la ZAC du Petit Nanterre. En effet, si le projet ANRU et la ZAC ont permis de procéder au réaménagement d'une grande partie du quartier, il reste encore de nombreux secteurs à enjeux sur le quartier.

De même, l'insertion de ce quartier dans son environnement proche est aussi au cœur des réflexions à mener dans cette nouvelle étape du projet urbain :

- **au sud** de la ZAC du Petit Nanterre, le territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN) : ce secteur constitué de zones d'activités (ZAE du Petit Nanterre et Groues) est amené à muter dans le cadre de l'opération d'intérêt national menée par l'EPADESA. Ainsi les liens entre la ZAC du Petit Nanterre et ce secteur doivent être anticipés dans le cadre d'une réflexion d'ensemble.
- **au nord, la Zone d'activité des Hautes Pâtures** : importante pour le Petit Nanterre pour retrouver le lien à la Seine et également pour renforcer le lien habitat/emploi. Une réflexion poussée sera à mener sur une partie de la zone avec une éventuelle intégration dans le projet du Petit Nanterre et la future ZAC.
- **à l'est, la Ville de Colombes et ses secteurs en pleine rénovation** (ZAC de la Marine, Petit Colombes et tramway) : une synthèse des projets sur les quartiers limitrophes de Colombes sera nécessaire pour appréhender les liens existants et éventuellement ceux à créer entre le Petit Nanterre et Colombes. La Ville de Colombes a par ailleurs lancé une étude de préfiguration pour une candidature à un éventuel ANRU 2 sur le quartier du Petit-Colombes.
- **A l'ouest, les grands chantiers d'infrastructures ferroviaires (Eole, pont de Rouen...)**

Une étude urbaine et une étude d'impact nécessaires à l'élaboration d'une Zone d'Aménagement Concerté sont aujourd'hui lancées par la SEMNA. Les résultats de ces travaux permettront d'identifier les enjeux de la nouvelle ZAC, ainsi que le périmètre opérationnel et les modalités de financement.

1.5.4 La Gestion Urbaine de Proximité

Le dispositif de Gestion Urbaine de Proximité sur la ville de Nanterre est régi depuis septembre 2011 par une convention, signée par l'ensemble des bailleurs situés dans les périmètres concernés, à travers le suivi d'actions diverses relatives au cadre de vie des habitants. Ce dispositif est coordonné par la Mairie de Nanterre via un responsable GUP, à travers la tenue de différentes instances, techniques, partenariales et en lien avec les habitants en s'appuyant sur les différentes missions de quartier.

Ce dispositif s'applique actuellement sur quatre périmètres : La cité Anatole France, dans le quartier République, le quartier du Petit-Nanterre, le secteur des tours Aillaud dans le quartier du Parc Sud et le quartier Université. Ces périmètres ont été intégrés dans la GUP en 2011 du fait de leur inscription au programme de rénovation urbaine et sociale (ANRU). La cité Anatole France quant à elle, appartenait au moment de la création de la ZUS en 1996 au quartier Université (ZUS Provinces Françaises - M. Berthelot - A France).

Animation globale de la GUP :

Selon l'ensemble des partenaires et des acteurs autour de la GUP, les différentes instances permettant l'animation globale du dispositif doivent continuer. Elles permettent d'assurer un suivi régulier des différentes actions et de conforter un travail multi-partenarial qui a pris tout son sens avec le travail de coordination de la Gestion Urbaine de Proximité.

Le travail de relevé des dysfonctionnements par le surveillant de voirie sur les périmètres GUP se montre également efficace. Les dysfonctionnements sont évalués par un tableau et transmis aux services ou partenaires afin d'intervenir rapidement pour garantir une qualité du cadre de vie.

Concernant les actions de sensibilisation et la mobilisation des habitants, des actions de proximité sont régulièrement menées sur les différents quartiers avec l'ensemble des partenaires. La GUP travaille de manière étroite avec les missions de quartier sur ce volet habitant. La mobilisation des habitants est un objectif plus difficile à atteindre, mais les différentes actions de sensibilisation ont permis une certaine approche et ce travail de mobilisation reste à conforter.

Travail partenarial avec les bailleurs et bilan sur les secteurs :

Sur l'ensemble des secteurs, les partenaires et services de la ville s'accordent à dire que la GUP a apporté une plus-value en terme de gestion du cadre de vie. Les actions coordonnées entre partenaires et services de la ville de Nanterre ont permis une plus grande efficacité par rapport à certaines problématiques, par exemple les actions de dératisations, le travail autour des SDF avec le CASH, le bailleur Logirep et la régie propreté sur le Petit-Nanterre, les relevés de véhicules gênants ou encore les différentes actions autour des déchets avec les bailleurs.

Aujourd'hui il existe un lien évident entre les bailleurs et la GUP, où travailler de manière partenariale est devenu une évidence. Sur certains secteurs, un dialogue s'est construit avec les bailleurs alors qu'il était difficile autrefois. C'est le cas notamment sur Anatole France, d'où la nécessité de continuer le travail partenarial instauré par la GUP.

Il reste néanmoins à consolider les liens pour garantir la gestion du cadre de vie sur les différents secteurs. Certaines actions ne sont pas encore achevées et de nouvelles actions plus proches de la réalité du terrain doivent apparaître. Pour cela, le contrat de ville va permettre le remaniement d'un

outil consolidant la participation des bailleurs, à savoir le regard sur l'exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie), permettant aux bailleurs d'engager des travaux ou actions relatives à l'amélioration du cadre de vie. Les nouvelles actions seront validées par les partenaires et services de la ville par la signature de la nouvelle convention et figureront dans un tableau de suivi des actions, document central du pilotage du dispositif GUP.

La gestion urbaine de proximité vise à améliorer la gestion générale du quartier. Elle se met en place pendant les opérations de rénovation mais peut aussi être reconduite après la finalisation des travaux dans le but de pérenniser les investissements de la rénovation.

Elle permet de traiter les dysfonctionnements en matière de propreté, de sécurité, de stationnement et de signalétique, de gestion des déchets, dégradations, épaves, voitures ventouses, etc.

1.5.5 L'inscription des quartiers prioritaires dans les documents stratégiques en termes de santé

Contrat Local de Santé

Comme le précise la circulaire N°SG/CGET/2014/376 du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville, « Le contrat local de santé (puis le contrat territorial de santé) pourra constituer le volet santé du contrat de ville lorsque les territoires d'actions coïncident. A défaut, les priorités d'actions définies par le CLS qui apparaissent pertinentes au regard du diagnostic local alimenteront le volet santé. »

L'accès à la santé représente une priorité dans les quartiers en politique de la Ville. Cet enjeu a fait l'objet d'une convention interministérielle d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère délégué à la Ville. La territorialisation de la politique de santé a vocation à être renforcée.

L'Agence régionale de santé (ARS) participera au pilotage et à la mise en œuvre des contrats de Ville dans le cadre défini par la convention interministérielle, à travers notamment (...) l'articulation forte en termes de gouvernance entre le CLS et la convention thématique et programmatique santé des contrats de Ville.

Inscrits dans la future Loi de santé, les programmes santé de territoire seront une nouvelle étape. Les ARS conduiront un diagnostic local de santé partagé avec l'ensemble des acteurs de santé, les partenaires institutionnels et, lorsqu'ils sont constitués, les conseils citoyens - ou, à défaut, les représentants des habitants des quartiers prioritaires - le cas échéant au niveau d'un territoire communal ou intercommunal comportant plusieurs quartiers prioritaires. Ce diagnostic peut avoir déjà été réalisé, partiellement ou totalement, dans le cadre de l'élaboration ou de la territorialisation du Projet Régional de Santé (PRS), ou à l'occasion de la préparation de Contrats Locaux de Santé (CLS). Il devra principalement porter sur l'état de santé de la population, l'offre existante et les besoins couverts ou non en matière de santé.

Ce diagnostic sera établi en lien avec les Ateliers Santé Ville existants. Il s'appuiera également sur les états des lieux et les données disponibles. Il permettra de guider le choix des objectifs et des actions prioritaires à mener et à inscrire au contrat, notamment pour améliorer l'accès aux soins de premier recours et renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers. Le développement des structures de soins de premiers recours dans les quartiers prioritaires, ou au profit des habitants des quartiers, pourra constituer l'un des moyens de mobilisation de l'offre de soins existante.

Le CLS signé en 2012 prenait en compte aussi les quartiers prioritaires de par ses objectifs de réduction des inégalités (cf. document annexe). Pour le Contrat de Ville, les grands objectifs pourraient être repris en négociation avec la préfecture et l'ARS. Le contrat local de santé de Nanterre souvent présenté comme l'un des plus aboutis, devrait être un argument en faveur d'un conventionnement sur plusieurs années pour le financement des actions orientées en partie par l'ARS et la Préfecture. La signature du Contrat Local de Santé n'apporte pas de nouveaux crédits de l'ARS, cependant, les demandes de subventions qui s'y rapportent sont davantage soutenues.

Le service prévention santé a ainsi obtenu une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2014-2016 pour les programmes historiquement financés par la politique de la ville (bucco-dentaire, obésité, jeune en insertion). Cette convention représente un financement annuel de 381 100 euros.

Le programme bucco-dentaire

Justifié par une prévalence de la carie dentaire particulièrement élevée dans les quartiers situés en ZUS, il comprend :

Des actions collectives auprès des enfants :

- Séances d'éducation à la santé buccodentaire avec brossage des dents, auprès des enfants dans les écoles primaires : tous les enfants des écoles classées en RRS et ECLAIR et auprès des enfants de maternelle, CP, CE1 et CM2 des écoles non prioritaires
- Séances d'éducation à la santé buccodentaire en salle d'attente de PMI municipale
- Séances de brossage méridien dans certaines écoles volontaires

Du dépistage auprès des enfants, des parents et des femmes enceintes :

- Dépistage des caries dentaires auprès de tous les enfants des écoles classées en RRS et ECLAIR et auprès des enfants de maternelle, CP, CE1 et CM2 des écoles non prioritaires
- Dépistage en centre de PMI municipale avec conseils de prévention, pour les femmes enceintes
- Dépistage en centre de PMI municipale à destination des enfants de 0 à 3 ans
- Information des familles sur les structures de soins
- Des actions, ponctuelles, viennent renforcer ce dispositif de prévention et de soins avec les interventions sur les lieux de vie (pôle animation, fêtes de quartier, dispositif été Nanterre plage, centre de loisirs, journée ville hôpital).

Le programme nutrition – lutte contre l'obésité infantile

Comme pour la carie, l'obésité infantile est un marqueur d'inégalité sociale et territoriale. Le programme s'est mis en place dans les années 2000 très en lien avec le programme bucco-dentaire. Il comprend plusieurs axes :

- Des actions collectives auprès des enfants
- Interventions d'éducation nutritionnelle dans les écoles et animation de petits-déjeuners pédagogiques dans les écoles associant les parents
- Des actions collectives auprès des jeunes
- Interventions d'éducation nutritionnelle dans des collèges et animation d'ateliers nutrition à l'espace santé jeunes à destination des jeunes en insertion professionnelle
- Des actions individualisées auprès des enfants et des jeunes
- Consultations diététiques, médicales et psychologiques au centre de santé du parc et à l'espace santé jeunes

- Consultations diététiques, médicales, infirmières et comportementales au centre médico-sportif
- Des actions visant à favoriser l'activité sportive des jeunes en surpoids ou en obésité : des ateliers d'éducation physique adaptés au jeune en surpoids ou obésité
- Des actions, ponctuelles, viennent renforcer ce dispositif avec les interventions sur les lieux de vie (pôle animation, dispositif d'animation de l'été, espace jeunesse)

Le programme santé jeune en insertion

Ce programme existe depuis 1995 et a été réintégré dans les actions de l'Espace Santé jeune destiné aux jeunes en insertion et visent à améliorer l'accès aux soins et aux droits. De nombreuses études montrent que les jeunes en insertion sont en moins bonne santé avec des problématiques spécifiques sur la contraception, la santé mentale, l'équilibre nutritionnel.

En lien avec ce constat un parcours santé est proposé à ces jeunes abordant plusieurs thématiques :

- Mettre en œuvre un parcours santé individuel et collectif à destiné des jeunes des centres de formation FAIRE
- Réaliser des bilans de santé (médicaux, bucco-dentaire) pour les jeunes en insertion : EDI, foyer de jeunes travailleurs, suivis en mission locale, CCAS jeune, clubs de prévention, PJJ
- Organiser des rendez vous santé sous forme d'ateliers thématiques : addiction, vie relationnelle et sexuelle, alimentation) pour les jeunes suivis aux Ateliers de la Garenne
- Animer des groupes de parole pour les jeunes de l'EDI
- Mettre en œuvre des actions de prévention « hors les murs »
- Organiser des ateliers d'éducation pour la santé dans les foyers de jeunes travailleurs

1.5.6 L'inscription des quartiers prioritaires dans les dispositifs en termes d'emploi et de développement économique

Comme précisé précédemment sur le document, le territoire communal bénéficie d'une dynamique activité économique. Néanmoins, cette activité ne bénéficie que trop partiellement à la population locale dont le taux de chômage est supérieur aux moyennes franciliennes (14,7% contre 11,7% en 2011). La ville dispose de plusieurs dispositifs afin d'accompagner la population locale dans son parcours professionnel :

- La Maison de l'emploi et de la formation (MdEF) de Nanterre dont la mission est d'accueillir, informer, orienter. Son rôle est de faire en sorte que la formation et l'emploi soit une réalité pour tous. A travers ce site unique à prestations multiples, l'enjeu est de lutter contre le chômage des jeunes et des adultes, de favoriser l'information, l'orientation et l'accompagnement du public, de développer le droit à la formation et de proposer un espace de rencontre et d'échange avec les entreprises. Les quatre axes d'interventions de la MdEF :
 - participer à l'anticipation des mutations économiques
 - contribuer au développement de l'emploi local
 - réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi
 - Les actions en matière d'accueil, d'orientation ou d'accompagnement des personnes (un axe non financé par l'Etat)

- Le Plan Local d'Insertion par l'Emploi qui est géré par la MdEF s'adresse en priorité aux personnes :
 - qui ont des difficultés pour accéder au marché du travail,
 - dont la qualification est peu élevée ou inadaptée
 - et qui manifestent une volonté et/ou une capacité à s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle durable.

Ce dispositif propose un accompagnement individualisé des personnes à la recherche d'un emploi. Il assure la coordination entre les différents acteurs de l'insertion professionnelle du territoire, au service des publics les plus en difficulté. Des entreprises peuvent proposer leur soutien en devenant partenaire du PLIE : elles apportent leur contribution par des offres de stage et d'emploi.

- La mission locale est un service de proximité ouvert aux 16-25 ans pour les accompagner vers un emploi durable. La Mission Locale est l'une des entités qui constituent la Maison de l'Emploi et de la Formation. Cette mutualisation apporte de nombreux bénéfices pour les jeunes. Ses missions sont les suivantes :
 - Accueillir les jeunes et les aider dans la construction de leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.
 - Informer sur les dispositifs d'Etat, régionaux et locaux en termes d'accès à l'emploi et à la formation.
 - Orienter vers les prestations d'élaboration de projet, les centres de formation professionnelle et les dispositifs d'accès à l'emploi.
 - Accompagner de manière personnalisée chaque parcours de jeune dans le cadre du Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

1.5.7 L'inscription des quartiers prioritaires dans les dispositifs en termes de sécurité

La Ville et ses partenaires (Etat - Préfet, Procureur de la République, Inspecteur d'Académie – et le Conseil départemental) se sont engagés de longue date en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, au travers de la signature et de la mise en œuvre du Contrat Local de Sécurité (CLS) puis de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) et du plan d'actions pour la sécurité et la prévention de la délinquance dans le quartier du Parc.

Ces dispositifs d'actions partenariales posent en effet un cadre formel de rencontres et d'engagements réciproques entre la Ville et l'ensemble de ses partenaires œuvrant dans le domaine de la lutte contre la délinquance et sa prévention. Ils permettent de formaliser ces engagements et constituent un levier d'interpellation afin que chaque signataire prenne ses responsabilités en fonction de ses compétences.

La dernière STSPD ainsi que le plan d'actions du Parc de 2011 sont arrivés à leur terme. Leur actualisation s'appuie sur l'évaluation des actions menées et s'inscrit dans le cadre et de l'élaboration du nouveau Contrat de Ville, des orientations de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance notamment déclinées au niveau départemental et des engagements de la mandature.

L'action qui a été menée au cours des dernières années démontre l'utilité de ces différents dispositifs partenariaux qui ont permis une baisse significative de la délinquance sur Nanterre de 26,7% sur cinq ans (de 9037 faits en 2008 à 6624 faits en 2012).

La lutte contre la délinquance reste néanmoins une priorité sur notre territoire et les regains de tensions que connaissent depuis plusieurs mois certains quartiers de la Ville rendent nécessaire le renouvellement de ces 2 dispositifs ainsi que la mise en œuvre rapide des engagements de chaque partenaire en matière de sécurité et de tranquillité publique.

Des groupes de travail inter-partenariaux sont actuellement en cours pour définir les actions à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins dégagés par les professionnels de terrain et aux évolutions du territoire.

Ainsi au regard des enjeux de lutte et de prévention de la délinquance sur le territoire de Nanterre, la STSPD et le plan d'actions sur le quartier du Parc vont s'articuler autour des orientations suivantes :

S'agissant de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance :

- 1- Renforcer le maillage territorial et les dispositifs de traitement de la délinquance**
- 2- Améliorer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble**
- 3- Prévenir et lutter contre la délinquance routière**
- 4- Prévenir la récidive et lutter contre la délinquance des mineurs**
- 5- Soutenir et développer les actions de prévention en direction des jeunes (incluant la promotion des comportements citoyens, la prise en charge des addictions, l'accompagnement à la fonction parentale et la lutte contre le décrochage scolaire)**
- 6- Développer l'accès au droit, renforcer l'aide aux victimes et lutter contre les violences faites aux femmes**

S'agissant du Plan d'actions du Parc :

1-Poursuivre le maillage territorial et les dispositifs de traitement de la délinquance

2-Renforcer la tranquillité publique et améliorer le mieux vivre ensemble

3-Améliorer le cadre de vie et l'habitat

4-Mobiliser le partenariat autour d'actions de prévention en direction des mineurs

La STSPD et le Plan d'actions sur le Parc seront proposés à la signature en assemblée plénière du CLSPD prévue au dernier trimestre 2015 et annexés au présent Contrat de Ville.

2. ORGANISATION

2.1 MODALITES DE PILOTAGE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine porte l'ambition de changer la manière de faire de la politique de la ville. Elle interroge notre capacité à construire et animer collectivement un projet de cohésion urbaine et sociale au bénéfice des quartiers prioritaires, en intégrant de nouveaux acteurs (citoyens, conseil régional et général, bailleurs, etc.) et de nouveaux modes de faire (rôle de chef de file des structures intercommunales, mobilisation du commun, articulation entre le volet urbain, économique et social). La mise en œuvre du Contrat de ville repose sur une mobilisation conjointe et coordonnée des acteurs publics, parapublics, associatifs et des habitants, autour d'objectifs communs et partagés.

Les modalités de pilotage du Contrat de Ville à Nanterre seront les suivantes :

Un comité de pilotage qui se réunit une fois par an et qui est présidé par l'élu à la politique de la ville de Nanterre et le Sous-préfet. Il est également composé de :

- Un représentant du Conseil citoyen et/ou des associations
- Un représentant de chacune des institutions signataires du contrat de ville
- Un représentant des services de la ville pour chacun des piliers thématiques (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain)

Un comité technique externe animé par le chef de projet politique de la ville et le délégué du préfet, il est composé de :

- Représentants techniques des institutions signataires et des acteurs concernés par les actions du contrat de ville
- Des services de la ville représentés par pilier thématique
- Des chefs de projets PRU

Un comité technique interne aux services de la ville, animé par le chef de projet politique de la ville et, il est composé de :

- Un représentant des différents services concernés
- Des chefs de projets PRU

Il est à noter que ce pilotage se fera en bonne articulation avec les autres instances liées au contrat de ville, à savoir :

- COPIL ANRU
- COPIL GUP

- Conseil consultatif de la réussite éducative
- Comité restreint du CLSPD

L'évaluation du contrat de ville

L'évaluation du Contrat de ville qui sera partagée au sein des différentes instances se fera notamment sur la base des tableaux de bord de suivi qui sont joints à ce document en annexes.

2.2 L'INGENIERIE

L'ingénierie mise en place dans le cadre du contrat de ville doit permettre d'impulser les actions tout au long de la durée du contrat, de coordonner leur mise en œuvre entre les acteurs et dans le temps et enfin d'évaluer « chemin faisant » les résultats au regard des objectifs attendus et des critères d'évaluation collectivement adoptés.

La démarche d'évaluation du contrat de ville, se traduit par la volonté de mesurer si les moyens mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Pour avoir un regard évaluatif durant le déploiement du contrat de ville, celui-ci doit s'appuyer sur une ingénierie adaptée et correctement dimensionnée pour permettre la collecte des éléments de suivis de l'ensemble des actions afin d'en extraire des bilans réguliers.

L'ingénierie déployée dans le cadre du contrat de ville à Nanterre se décline de la façon suivante :

- Un chef de projet politique de la ville
- Trois coordinateurs PRE,
- Un coordinateur de l'ASV,
- Un coordinateur CLSPD,
- Un coordinateur GUP,
- 4 équipes MOUS,

Dans une ville où une grande part de la population vit dans les quartiers prioritaires, l'ensemble des services sont concernés par la politique de la ville (avec des référents nommés par service).

2.3.1 La mise en place des conseils citoyens

Les principes généraux

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 dispose que la politique de la ville « s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la coformation ». A ce titre, « un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville ». Ceux-ci sont « associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville. »

Les conseils citoyens, administrés par une association, exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Enfin, la circulaire du Premier Ministre n°5729-SG du 30 juillet 2014 indique que, « par leur connaissance des réalités territoriales et leur expertise d'usage, les habitants des quartiers prioritaires constituent les partenaires essentiels de la politique de la ville. »

Les missions d'un conseil citoyen :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;
- Permettre la co-construction des contrats de ville ;
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

Dans une démarche d'appui aux dynamiques participatives existantes et pour aider au démarrage, il convient de s'appuyer sur un binôme « délégué du préfet/chef de projet municipal ». Ce binôme sert d'appui à la construction du conseil citoyen jusqu'à ce que ses membres soient désignés et en capacité de s'organiser de façon autonome.

L'état des lieux de la participation citoyenne à Nanterre

Nanterre est une ville qui depuis de nombreuses années a placé la participation au centre de sa démarche. Des expérimentations multiples ont été conduites et perdurent, tentant de se perfectionner et s'adapter au fur et à mesure :

- Les Assises pour la Ville : ce sont des temps forts de mobilisation des citoyens sur un thème défini, rythmant la vie municipale. Les 1ères Assises ont eu lieu en 1997, les secondes en 1999 et les 3èmes en 2001. La Consult'action « services publics et vie quotidienne » s'est déroulée en 2003. En 2006, ont eu lieu les Assises Jeunesse. Sur les 2 prévues dans le programme municipal 2008-2014 : seules les Assises de la ville sur l'écologie urbaine ont eu lieu en 2011, avec 1 an de retard, du fait de la tenue des Ateliers de l'ouest Parisien et de la concertation sur l'Arena.
- Les commissions locales récemment mises en places (en remplacement des 4 anciennes commissions extra municipales et avec 2 nouvelles) sont consacrées à l'aménagement, à l'environnement et à l'écologie urbaine, aux politiques sociales, à

l'emploi et au développement économique, à la sécurité et à la jeunesse. Ces commissions ont pour vocation d'enrichir le projet de ville participative de Nanterre. Elles sont conçues comme des instances d'information, de consultation et de propositions sur des sujets d'intérêt général et local.

- Les missions de quartier : au nombre de 8, couvrant le territoire de la ville. Elles sont à l'interface des habitants et de la municipalité. Elles gèrent les instances de consultation :
 - Conseils de quartiers : ils sont en cours de renouvellement et sont déjà dotés de collectifs d'habitants. Afin de contribuer à une nouvelle dynamique de ces collectifs, la ville a souhaité qu'ils soient composés en partie de personnes tirées au sort. Le processus est en cours et cette nouvelle organisation devra trouver des complémentarités avec les conseils citoyens prévus par la loi.
 - Comités d'usagers, collectifs d'organisation des fêtes.
 - Dispositifs spécifiques quartiers : concertations PRUS, place Hoche, 192 propositions Parc.
- L'Agora (Maison des initiatives citoyennes) : le lieu ouvert dès 2002, a été inauguré en 2005 en tant que « maison des initiatives citoyennes ». Un nouveau projet Agora a été mis en place en 2009, avec la fusion avec le cyber.
 - Réunions projets-débats citoyens / maison des initiatives citoyennes
 - Radio Agora, Wikiradio participative
 - Sites dédiés
 - Agora permanente (participation citoyenne grâce aux outils numériques)

Ces pratiques s'appuient aussi sur un réseau associatif nombreux et actif (2 maisons des associations, animées par des comités de suivi, une fête de la vie associative organisée par des collectifs associatifs), des centres sociaux, au nombre de 6, dont 4 situés dans les quartiers de la géographie prioritaire, qui ont la participation des habitants au cœur de leur démarche. En effet, la ville a favorisé la création des centres sociaux, en les soutenant fortement dans l'objectif d'en faire des espaces d'expression, au plus proche des préoccupations et des aspirations des habitants.

Les conseils citoyens devront s'appuyer sur des dynamiques citoyennes existantes

Actuellement, une expérimentation se déroule dans le quartier du petit Nanterre, par l'association Zy'Va qui a répondu à l'appel à projet de la bourse nationale d'expérimentation « participation des habitants » en proposant une recherche action, compte tenu de la désaffection des habitants pour la participation citoyenne dans toutes ses dimensions : élection, conseil de quartier, engagement associatif... L'association, dans son projet, met ces différents stades de participation dans un ensemble global d'engagement.

La ville de Nanterre estime que la création des conseils citoyens ne pourra se faire de manière satisfaisante que si elle accepte de prendre le temps de la réflexion et de l'expérimentation, c'est pourquoi elle a souhaité donner 1 an aux propositions citoyennes et associatives pour se développer sur le territoire avant la mise en place des conseils citoyens.

Sur cette base et compte tenu des besoins en temps, la mise en place des conseils citoyens se fera progressivement et de façon adaptée à la vie de chaque quartier. Cette démarche interviendra selon des modalités définies par un appel à projet, qui sera lancé en 2016 et qui permettra de définir :

- les modalités d'association des habitants : informations largement diffusées auprès des habitants des quartiers et des associations, tirages au sort des collèges d'habitants et associatif,
- le portage (les centres sociaux semblant les acteurs privilégiés),
- Les modalités d'animation et de formation
- les moyens

Cela permettra aussi de réaffirmer les enjeux de la participation : il s'agit bien de s'organiser pour mettre en place des actions en réponse aux problèmes que les habitants identifient et de peser sur les décisions qui les concernent, sans que cela ne soit utilisé pour dédouaner les déficits et la responsabilité de l'action publique, du rôle des institutions ou du manque de droit commun.

2.3.2 La contribution des associations et des acteurs au processus d'élaboration du contrat de ville

Les principaux enjeux de la concertation et les acteurs :

- Réaliser un diagnostic partagé et faire émerger les enjeux des territoires avec les partenaires services municipaux, associations, bailleurs...
- Faire un bilan/évaluation du CUCS 2007 – 2014 avec les associations.
- Ecrire le contrat et en organiser la gouvernance
- Négocier avec les partenaires institutionnels (Etat, CG, Région...) sur le droit commun et les crédits spécifiques
- Réalisation des diagnostics et du bilan du contrat
- Présentation des quartiers dans leur dimension sociale, urbaine en soulignant les faiblesses évidentes du territoire mais aussi les forces.
- Le CUCS a été évalué en 2010 et des bilans sont réalisés chaque année. La compilation de ces données permet de faire apparaître l'apport de la politique de la ville sur les quartiers et les enjeux principaux d'amélioration (formation des acteurs, répartition territoriale, manque de lien avec les services publics...).
- Partage et échanges sur les enjeux avec les partenaires

2 temps d'échanges ont été organisés :

- Une soirée animée par le maire de Nanterre et la sous préfète à la politique de la ville, dès que la géographie prioritaire a été définitive. Le processus d'élaboration du contrat de ville a ainsi été engagé en associant les acteurs de la politique de la ville et les associations du territoire. L'objet de la rencontre était de faire une présentation de la réforme et de présenter les évolutions des périmètres retenus.

Ce temps d'échange a eu lieu de 16 septembre 2014 et a regroupé plus de 200 personnes. Il a annoncé le calendrier et les temps de travail collectifs à venir.

- Une journée de réflexion et d'échanges sur le bilan du CUCS et la préparation du futur contrat de ville a été organisée le 3 octobre 2014 afin de partager sur ces éléments avec les partenaires associatifs, qui sont les principaux acteurs du contrat et qui sont en attente de moments d'échanges avec la ville. Cette journée a permis à travers divers ateliers regroupant des acteurs, des associations et des agents de la ville de dresser les enjeux et perspectives, sur la base des diagnostics quartiers, d'aborder les enjeux et de définir collectivement les pistes d'actions sur les différentes thématiques.

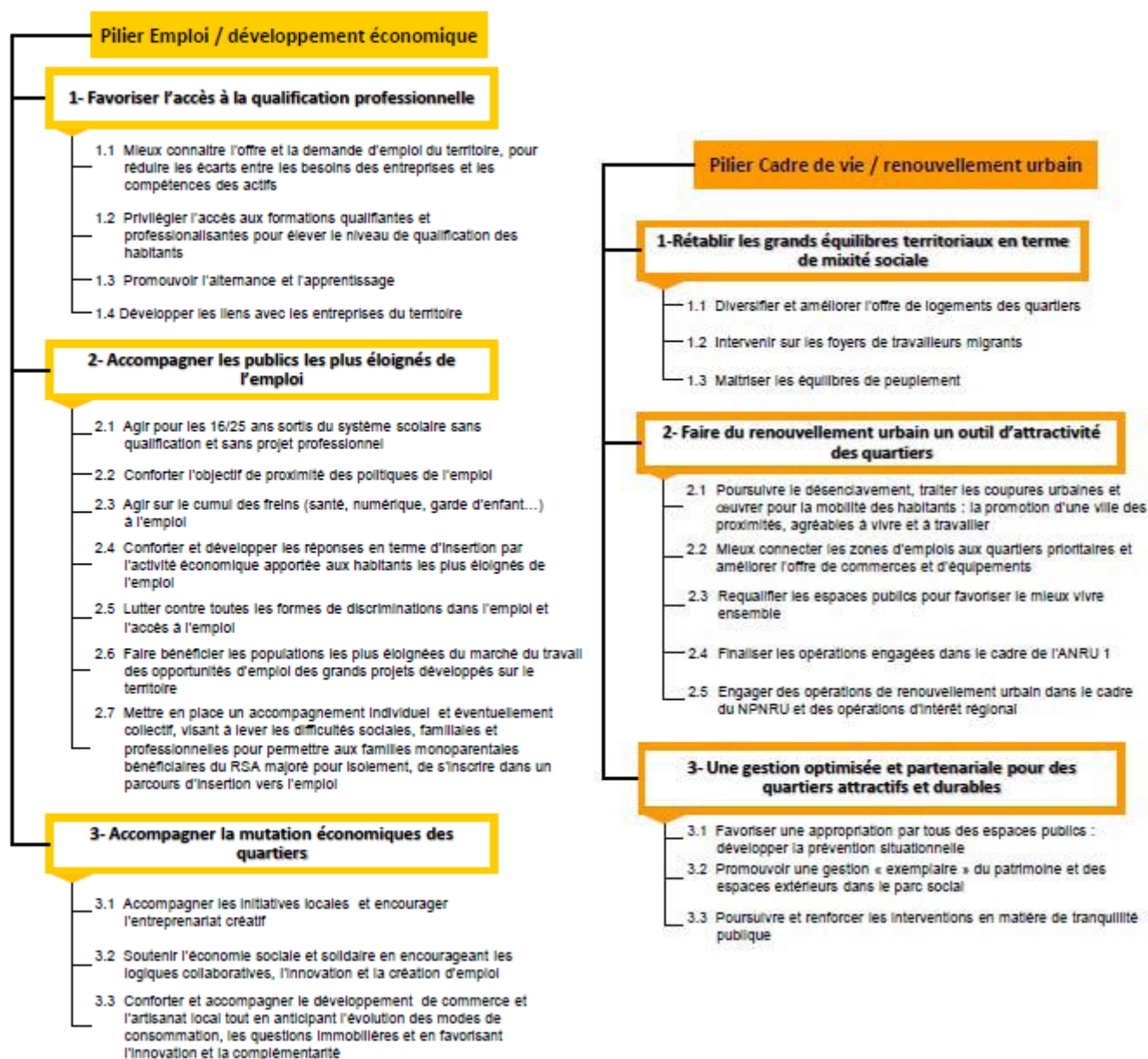
Cette journée a par ailleurs permis de mettre en place des groupes de travail, organisés sur chacun des thèmes avec les acteurs et les institutions concernés. Le travail élaboré par ces groupes, qui ont regroupés 18 associations a permis de définir, pour chaque pilier, les axes prioritaires, les orientations stratégiques, les objectifs retenus et les fiches actions.

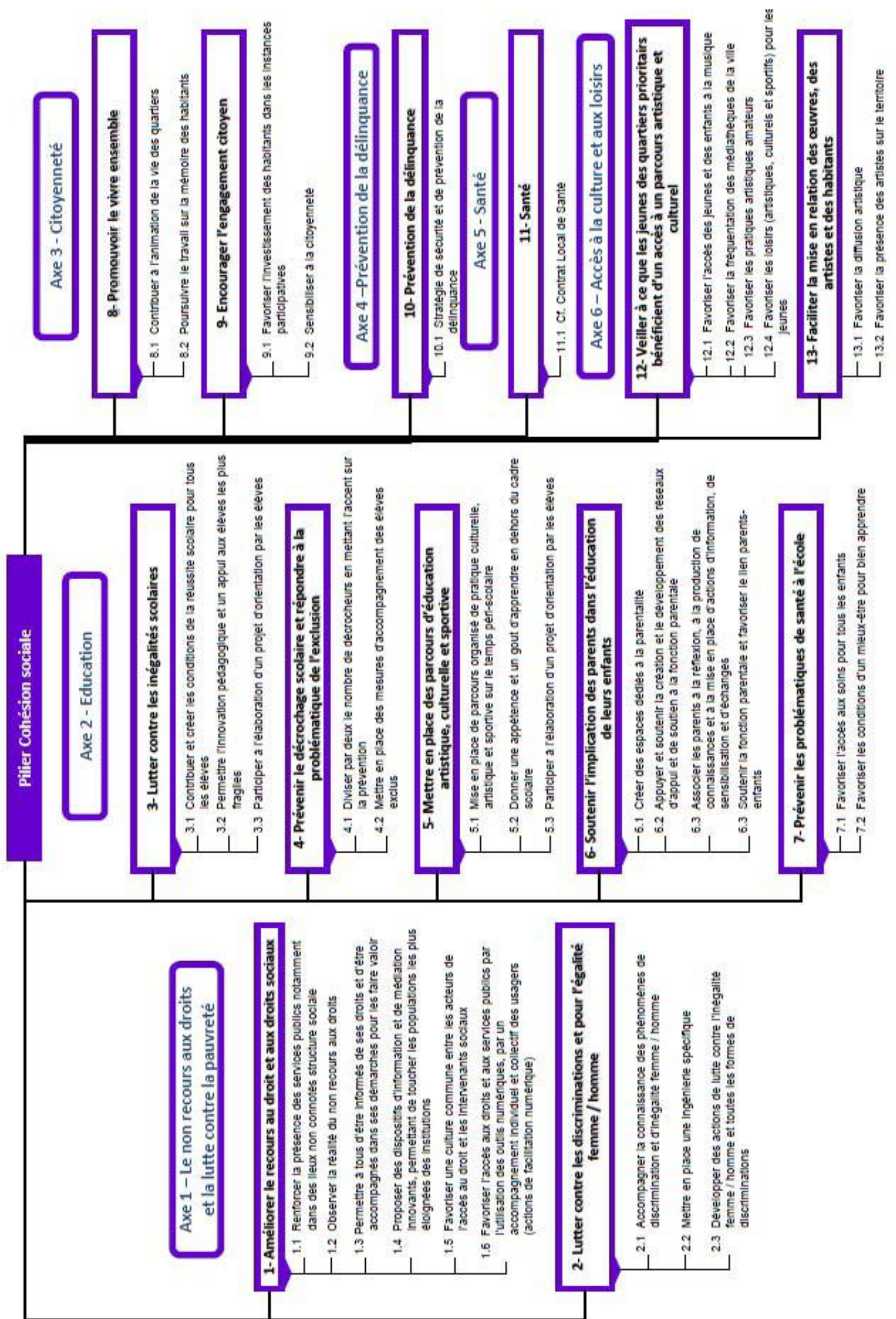
3. DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

3.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES AUX TROIS PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

3.1.1 Synthèse des orientations stratégiques pour les trois piliers du contrat de ville

Cette synthèse reprend par piliers l'ensemble des objectifs opérationnels puis sa déclinaison en actions. Cette structuration est issue d'une construction partenariale au sein de groupes de travail thématiques.





3.1.2 Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels relatifs au pilier « cohésion sociale »

Les orientations stratégiques et objectifs opérationnels relatifs au pilier « cohésion sociale »

Le premier pilier du contrat de ville porte sur la cohésion sociale et s'articule autour des priorités du recours aux droits et de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation, de la citoyenneté, de la prévention de la délinquance, de la santé et de l'accès à la culture et aux loisirs.

Cependant, la réussite des ambitions relatives à ces orientations est aussi très largement liée à l'atteinte des autres objectifs du contrat de ville, en termes d'emploi/développement économique comme en termes de renouvellement urbain. En effet, l'inscription des familles dans un parcours professionnel positif, ou encore la qualité et la sécurité du cadre de vie constituent des conditions tout aussi importantes pour la lutte contre la pauvreté, l'atteinte d'un niveau d'accès aux soins satisfaisant et pour l'épanouissement socioculturel des habitants.

Les orientations inhérentes à la cohésion sociale sont donc bien à entendre en lien étroit avec les dimensions suivantes du contrat de ville.

AXE 1 – Le Non recours aux droits et la lutte contre la pauvreté

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°1**

AMELIORER LE RECOURS AU DROIT ET AUX DROITS SOCIAUX

Le non recours c'est la situation de personnes ou de ménages qui, pour différentes raisons, n'accèdent pas aux droits et services auxquels ils peuvent prétendre. Il existe plusieurs formes de non recours, qui s'expliquent par un manque d'information, par la complexité des démarches, par le contenu de l'offre ou encore par une inhibition des ayants droit. Il existe également des gens qui n'engagent plus de démarches : ce sont celles et ceux que les institutions peuvent perdre de vue. Cela suppose d'engager des actions en leur direction au moyen de dispositif de repérage.

Dans les quartiers prioritaires, où vivent des populations précaires et où la population est marquée par sa jeunesse, la question du non recours au droit est apparue comme centrale par les acteurs, cependant sa méconnaissance est aussi apparue comme un enjeu pour pouvoir y remédier.

Objectif opérationnel	1.1 Renforcer la présence des services publics notamment dans des lieux non connotés structure sociale
Résultats attendus	Lever les freins empêchant l'accès aux droits et renouer un contact avec les publics les plus éloignés des institutions Développer l'offre de permanences des services publics ou la maintenir comme celle-ci est implantée sur le territoire comme pour la CPAM
Acteurs	Ville de Nanterre CAF Permanences de recours aux droits Conseil départemental Centres sociaux Associations de quartier CPAM
Indicateurs de suivi	Nombre de jeunes des quartiers politique de la ville suivis dans le cadre du CLAP (CNR) pour un accompagnement

Dispositifs de droit commun mobilisables

Maintenir et valoriser l'implantation de la CPAM en dehors de son agence de proximité : centre de santé Thorez, centre de santé du Parc, centre d'examen de santé, ASAV, maison d'arrêt, AFTAM

Rendre l'offre existante plus visible et plus accessible, en s'appuyant sur les professionnels du territoire.

S'appuyer sur les conventions avec les autres institutions pour mobiliser le droit commun (Pôle Emploi, CAF, centres de santé...)

Renforcer la relation avec l'interlocuteur CPAM dédié, le délégué social

Faire connaître les services en ligne aux professionnels des territoires concernés.

Territorialiser les actions du CCAS

Participer à la mise en place de point conseil budgétaire dans les structures de quartier
Organiser la présence des travailleurs sociaux du CCAS pendant les distributions alimentaires
Proposer des actions dédramatisant le recours aux travailleurs sociaux (CCAS)
Mettre en place les RDV du droit de la CAF
Mettre en place la coordination entre la CPAM et la mission locale en vue de l'accompagnement des jeunes

Dispositifs spécifiques

Mettre en place des actions de médiation entre les habitants et les services publics

Objectif opérationnel	1.2 Observer la réalité du non recours aux droits
Résultats attendus	Développer une meilleure connaissance des phénomènes de non recours aux droits en lien avec les éléments de diagnostic du schéma domiciliation
Acteurs	Ville de Nanterre CAF CCAS CPAM DRIHL Permanences de recours aux droits Conseil départemental Centres sociaux Associations de quartier
Indicateurs suivis	de Création de l'observatoire du non recours aux droits

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Mettre en place un observatoire du non recours aux droits intégré à l'observatoire social du CCAS en partenariat avec la CAF, le Conseil départemental et la CPAM</p> <p>Développer les actions du plan local du non recours aux droits (PLANIR) et y associer les acteurs partenariaux.</p> <p>Prendre appui sur le diagnostic du schéma de domiciliation</p>

Objectif opérationnel	1.3 Permettre à tous d'être informés de ses droits et d'être accompagnés dans ses démarches pour les faire valoir
Résultats attendus	Diffuser une meilleure information concernant l'accès aux droits Proposer des accompagnements pour les démarches administratives
Acteurs	Ville de Nanterre CAF Permanences de recours aux droits Conseil départemental DRIHL Centres sociaux Associations spécialisées Associations de quartier CPAM
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes inscrites aux différents « droits » qu'elles pourraient mobiliser

Dispositifs de droit commun mobilisables
Financer des permanences de professionnels du droit Financer des permanences d'aide aux démarches administratives et d'écrivain public Favoriser la transition vers le droit commun des femmes suivies en PMI en lien avec CPAM Déployer les offres proposées aux personnes âgées et aux aidants familiaux par le réseau Assurance Maladie Le schéma de domiciliation portée par la DRIHL permettra d'améliorer le recours aux droits

Dispositifs spécifiques
Mettre en place ou maintenir des permanences assurées par des professionnels du droit Mettre en place ou maintenir des permanences d'aide aux démarches administratives, d'écrivain public, de médiation sociale...

Objectif opérationnel	1.4 Proposer des dispositifs d'information et de médiation innovants, permettant de toucher les populations les plus éloignées des institutions
Résultats attendus	Ramener les populations les plus fragiles vers les institutions afin de leur permettre un accès aux droits
Acteurs	Ville de Nanterre CAF CPAM Conseil départemental Permanences de recours aux droits Associations de quartier Adoma
Indicateurs de suivi	Nouvelles personnes inscrites au sein des différents dispositifs Personnes touchées par les dispositifs d'information

Dispositifs de droit commun mobilisables
Elaborer un outil / guide de l'accès aux droits qui soit accessible aux publics les plus éloignés des institutions
Développer des actions de lien social dans les espaces de restauration qui accueille les seniors des quartiers du Parc et du Petit Nanterre

Dispositifs spécifiques
Favoriser la connaissance des différents droits comme un outil d'émancipation et d'autonomie
Organiser des journées d'informations sur les droits des citoyens qui sont plus particulièrement ciblés (les jeunes, les seniors et les familles monoparentales)
Accompagner les seniors migrant-es résidants dans les foyers sociaux

Objectif opérationnel	1.5 Favoriser une culture commune entre les acteurs de l'accès au droit et les intervenants sociaux
Résultats attendus	<p>Un partage de l'expertise des travailleurs sociaux au sein des structures socioculturelles afin d'aller vers une vision partagée des problématiques entre les acteurs de l'accès au droit et les intervenants sociaux</p> <p>L'émergence de réseau d'accès au droit dans les quartiers pour favoriser l'échange de pratiques et une meilleure interconnaissance des acteurs</p> <p>Des intervenants sociaux formés au sein des différentes associations de la ville</p>
Acteurs	<p>Ville de Nanterre</p> <p>Permanences de recours aux droits</p> <p>CAF</p> <p>Conseil départemental</p> <p>CCAS</p> <p>CPAM</p> <p>Associations de quartier et associations spécialisées dans le recours au droit</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de réunions organisées</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de personnes formées</p>

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Partager l'expertise des travailleurs sociaux au sein des structures socioculturelles par le biais de temps d'échanges</p> <p>Favoriser l'émergence de réseau d'accès au droit dans les quartiers pour favoriser l'échange de pratiques et une meilleure interconnaissance des acteurs</p> <p>Former les intervenants sociaux des différentes associations de la ville en lien avec les institutions permettant l'accès aux droits évoqués</p>

Objectif opérationnel	1.6 Favoriser l'accès aux droits et aux services publics par l'utilisation des outils numériques, par un accompagnement individuel et collectif des usagers (actions de facilitation numérique)
Résultats attendus	<p>Lever des freins à l'accès aux droits par une meilleure utilisation des outils en ligne</p> <p>Former les usagers aux outils numériques pour développer leur autonomie dans l'accès aux droits</p>
Acteurs	<p>Ville de Nanterre</p> <p>Permanences de recours aux droits</p> <p>CAF</p> <p>CCAS</p> <p>CPAM</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Associations de quartier et associations spécialisées (accès aux droits et formation au numérique)</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'actions de formation aux outils numériques</p> <p>Nombre de participants à des actions de formation et d'information concernant les outils numériques</p>

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>La Caf propose à ses partenaires au contact du public et dotés d'équipements numériques (centres sociaux, associations, institutions) des formations sur le caf.fr afin qu'ils soient en mesure d'aider leurs usagers à utiliser cet outil pour réaliser leurs démarches.</p> <p>Des volontaires du service civique vont être recrutés par la Caf pour réaliser des actions de facilitation numérique, individuelles et collectives, auprès des usagers, au sein de la Caf et chez des partenaires volontaires.</p>

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme / homme est traité en filigrane de l'ensemble du contrat de ville, mais ce sont aussi de véritables leviers pour renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble au sein des quartiers prioritaires.

Objectif opérationnel	2.1 Accompagner la connaissance des phénomènes de discrimination et d'inégalité femme / homme
Résultats attendus	Aboutir à une meilleure connaissance des phénomènes de discrimination et des inégalités femme / homme Partager auprès des acteurs de terrain ces informations
Acteurs	Ville de Nanterre CAF CCAS Associations spécialisées et associations de quartier
Indicateurs de suivi	La production d'éléments d'analyse permettant d'alimenter la connaissance de ces phénomènes Le nombre de temps de travail entre partenaires sur ce sujet

Dispositifs de droit commun mobilisables

Mettre en place des données sexo-spécifiées autant que possible dans les différents domaines
Faire une étude sur la discrimination ethno raciale à Nanterre (en cours avec le CGET)
Former les acteurs de terrain à ces sujets et à la manière de les appréhender

Dispositifs spécifiques

Sexo-spécifier les données des associations qui seront remontées dans le cadre du contrat de ville

Objectif opérationnel	2.2 Mettre en place une ingénierie spécifique
Résultats attendus	Aboutir à la mise en place d'un poste dédié à conduire des actions et une réflexion sur les discriminations et l'égalité femme / homme sur le territoire communal
Acteurs	Ville de Nanterre CAF Conseil Régional Conseil départemental Associations de quartier et associations spécialisées
Indicateurs de suivi	La création du poste dédié

Dispositifs de droit commun mobilisables
Financement par les différents signataires d'un poste dédié, sur la question de la discrimination et de l'égalité femme / homme

Objectif opérationnel	2.3 Développer des actions de lutte contre l'inégalité femme homme et toutes formes de discriminations
Résultats attendus	<p>Construire un plan d'actions partagé entre les acteurs pour aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes</p> <p>Développer une dynamique partenariale locale autour de la lutte contre les discriminations et l'égalité femme / homme</p>
Acteurs	<p>Ville de Nanterre</p> <p>CAF</p> <p>CCAS</p> <p>Conseil Régional</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Associations de quartier et associations spécialisées</p> <p>DSDEN</p> <p>Pôle emploi</p>
Indicateurs de suivi	<p>La construction d'un plan d'actions (nombre d'actions, processus d'élaboration, nombre d'acteurs associés...)</p> <p>La mise en œuvre du plan d'actions et son suivi dans le temps</p>

Dispositifs de droit commun mobilisables

La mobilisation des partenaires institutionnels sur les champs qui les concernent dans le cadre du plan d'actions à venir

Dispositifs spécifiques

Mettre en œuvre les actions découlant du diagnostic partagé en cours

AXE 2 – L'éducation

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°3**

LUTTER CONTRE LES INEGALITES SCOLAIRES

La lutte contre les inégalités scolaires s'inscrit parmi les objectifs prioritaires de ce contrat de ville. L'éducation et le travail en direction des habitants les plus jeunes du territoire est un levier.

Ces actions viennent s'inscrire en complément des actions du PRE ou du PEdT qui couvrent déjà – en partie – le champ de l'éducation. L'enjeu principal de ces actions est de permettre à des quartiers de la commune de combler les écarts significatifs à la moyenne nationale et régionale en termes de réussite scolaire.

Objectif opérationnel	3.1 Contribuer et créer les conditions de la réussite scolaire pour tous les élèves
Résultats attendus	<p>Informer plus fortement les élèves issus des quartiers prioritaires de l'existence de parcours scolaires allant de la maternelle à l'enseignement supérieur pour favoriser la poursuite d'études</p> <p>Augmenter la réussite scolaire, notamment la poursuite d'études en supérieur</p>
Acteurs	<p>Education Nationale (et les établissements locaux)</p> <p>Ville de Nanterre</p> <p>Conseil régional</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Associations d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Université Paris X</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de classes d'accueil d'enfants de moins de 3 ans</p> <p>Nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés</p> <p>Nombre de classes de TPS labélisées</p> <p>Nombre de rencontres du groupe partenarial sur la scolarisation des moins de 3 ans</p> <p>Formations mises en œuvre pour les personnels de l'EN et de la ville sur la scolarisation des moins de 3 ans</p> <p>Financement des actions d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Nombre d'actions « bien parler pour bien penser »</p> <p>Nombre d'ateliers pédagogiques en partenariat ville et EN</p> <p>Nombre de classe de découvertes</p> <p>Nombre de postes dans le cadre du dispositif « plus de maitre que de classe »</p> <p>Nombre de poste de RASED existants et nombre de postes pourvus</p> <p>Nombre d'enfants accueillis grâce au dispositif ADECOOL</p> <p>Nombre de rencontres avec les principaux des collèges autour des stages de 3^e</p> <p>Nombre d'actions ou de permanences du CIO dans les établissements scolaires</p> <p>Nombre d'actions partenariales autour de la découverte des métiers et de l'orientation</p> <p>Nombre de ces actions ayant impliquées les parents</p> <p>Nombre d'enfants concernés par le dispositif « passeport 6^e »</p> <p>Nombre d'enfants concernés par les actions de remobilisation</p> <p>Nombre d'enfants en mesure d'exclusion ayant pu bénéficier d'un accompagnement</p>

Nombre de rencontres ville, intervenants classe relais et services sociaux EN
 Nombre de postes affectés au décrochage auprès de chaque établissement
 Nombre de postes dédiés à la veille éducative
 Mise à disposition d'un enseignant pour les ateliers pédagogique du CATTP
 Nombre d'actions favorisant la réintégration des jeunes sortis du système scolaire

Dispositifs de droit commun mobilisables

Ouverture d'une classe d'accueil des enfants de moins de 3 ans (TPS) dans les écoles maternelles des territoires de l'éducation prioritaire dans la limite de 30% de la cohorte
 Attribution d'un poste ATSEM à toutes les classes de Maternelle en éducation prioritaire
 Mise en place d'un groupe partenarial pour l'accueil des enfants en TPS sous la conduite de l'inspecteur chargé de l'enseignement préélémentaire
 Mise place de formations adaptées pour les personnels Education nationale, et fonction publique territoriale
 Poursuivre le financement des actions d'accompagnement à la scolarité (CAF)
 A la demande des équipes pédagogiques et dans le cadre du projet d'école, mise en place et réalisation d'actions partenariales : « bien parler pour bien penser »
 Organisation et animation d'ateliers pédagogiques pendant la classe, construits en partenariat et conduits en rapport avec les programmes scolaires et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
 Soutien à la réalisation et à l'organisation partenariale des classes de découvertes dans les centres de vacances de la ville de Nanterre en coopération avec les acteurs de l'éducation populaire

Dispositifs spécifiques

Poursuive les activités d'accompagnement à la scolarité
 Financer une étude d'impact sur les effets de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et sur le dispositif « plus de maitres que de classes » en lien avec l'Université Paris X Nanterre

Objectif opérationnel	3.2 Permettre l'innovation pédagogique et un appui aux élèves les plus fragiles
Résultats attendus	Aborder les situations complexes par le développement de nouvelles pratiques pédagogiques plus adaptées Trouver des solutions pour ne pas « exclure » les élèves du parcours scolaire lorsque certains sont en difficultés
Acteurs	Education Nationale (et les établissements locaux) Ville de Nanterre PRE Conseil régional Conseil départemental Associations d'accompagnement à la scolarité
Indicateurs de suivi	Nombre de participants au dispositif « plus de maîtres que de classe » Pourvoi des postes manquants au sein des RASED Nombre de bénéficiaires du dispositif ADEECOL

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Dans le cadre d'un plan pluriannuel et en respect des orientations ministérielles, nommer un enseignant s'inscrivant dans le dispositif plus de maitres que de classes dans chaque école de l'éducation prioritaire</p> <p>Maintien des postes de RASED actuels</p> <p>Poursuivre, étendre et pérenniser le dispositif ADEECOL</p>

Objectif opérationnel	3.3 Participer à l'élaboration d'un projet d'orientation par les élèves
Résultats attendus	Créer une logique de parcours scolaire associant directement les élèves afin de développer leur capacité à être acteur de leur parcours Mobiliser plus fortement les élèves autour de leur projet d'orientation scolaire afin de prévenir l'échec et le décrochage
Acteurs	Education Nationale (et les établissements locaux) PRE Ville de Nanterre Conseil régional Conseil départemental Associations d'accompagnement à la scolarité
Indicateurs de suivi	Nombre de projets d'orientation travaillés avec les élèves

Dispositifs de droit commun mobilisables
Mise en place d'un dispositif d'appui aux principaux des collèges pour faciliter l'accueil des élèves de 3e en stage d'observation sous la direction du conseil départemental Poursuite de l'étude quant à l'implantation d'un CIO sur le territoire de Nanterre

Dispositifs spécifiques
Développer des actions partenariales autour des questions d'orientation et de découverte des métiers notamment dans le cadre des financements politique de la ville du département

Repérer et combattre le décrochage scolaire est une ambition importante qui doit permettre de travailler un projet avec des élèves déjà largement en difficulté. Ce travail doit être placé sous le signe de la prévention, il doit permettre d'éviter une dégradation plus forte de la situation de ces élèves en situation « d'exclusion » et/ou de décrochage scolaire au sein de leurs établissements en vue de trouver les solutions les plus appropriées.

Ces actions viennent s'inscrire en complément des actions du PRE ou du PEdT qui couvrent déjà – en partie – le champ de l'éducation.

Objectif opérationnel	4.1 Diviser par deux le nombre de décrocheurs en mettant l'accent sur la prévention
Résultats attendus	Réduire (diviser par 2) le nombre d'élèves en situation de décrochage scolaire sur le territoire communal Prévenir en amont les situations de décrochage scolaire par un meilleur repérage des élèves concernés, en vue de déclencher un accompagnement préventif
Acteurs	Education Nationale (et les établissements locaux) PRE Ville de Nanterre Conseil régional Conseil départemental Associations d'accompagnement à la scolarité
Indicateurs de suivi	Nombre de décrocheurs scolaires identifiés Nombre de décrocheurs suivis Types de solutions proposées

Dispositifs de droit commun mobilisables
Développement du dispositif « Passeport pour la sixième » Développement des actions de remobilisation

Objectif opérationnel	4.2 Mettre en place des mesures d'accompagnement des élèves exclus
Résultats attendus	Mettre en place des réponses spécifiques pour travailler avec les élèves exclus dès l'exclusion
Acteurs	Education Nationale (et les établissements locaux) PRE Ville de Nanterre Conseil régional Conseil départemental Associations d'accompagnement à la scolarité
Indicateurs de suivi	Nombre d'élèves accompagnés Nombre de places existantes Types de sorties du dispositif (réintégration du système scolaire, changement d'orientation...)

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Poursuite et renouvellement du dispositif d'accompagnement des élèves sanctionnés par une mesure d'exclusion</p> <p>Coopération avec la classe relais et les services sociaux de l'Education Nationale</p> <p>Mise en place d'un groupe de pilotage et de renforcement de ces dispositifs associant les acteurs institutionnels</p> <p>Mise en place d'une plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs s'inscrivant dans le cadre départemental</p> <p>Pilotage de la veille éducative par un poste dédié mis en place par la ville de Nanterre</p>

Dispositifs spécifiques
<p>Développer des actions favorisant la réintégration des jeunes sortis du système scolaire notamment via les financements politique de la ville du département</p> <p>Maintenir le financement des postes et des actions du Programme de Réussite Educative par l'Etat et renforcer la participation du Conseil départemental à ce dispositif dans le cadre des financements politique de la ville du département</p>

Les pratiques culturelles et sportives sont un levier d'intervention supplémentaire pour travailler avec les enfants et adolescents sur leur ouverture au monde et leur socialisation dans le cadre du contrat de ville.

Objectif opérationnel	5.1 Mise en place de parcours organisés de pratique culturelle, artistique et sportive sur le temps péri-scolaire
Résultats attendus	Développer des parcours permettant l'accès à des pratiques culturelles, artistiques et sportives dans le cadre d'un projet éducatif global
Acteurs	Education Nationale (et les établissements locaux) Les établissements scolaires du territoire Ville de Nanterre Conseil régional Conseil départemental Association d'accompagnement à la scolarité Association culturelles et sportives
Indicateurs suivis	de Nombre d'ateliers « après l'école » dédiés à un parcours artistique Nombre d'ateliers « après l'école » dédiés à un parcours culturel Nombre d'ateliers « après l'école » dédiés à un parcours sportif Nombre d'actions permettant de rendre plus visible les activités à destination des jeunes dans les quartiers Nombre d'ateliers citoyens développés par les associations Nombre d'ateliers artistiques développés par les associations Nombre d'ateliers culturels développés par les associations

Dispositifs de droit commun mobilisables

Développement des parcours « après l'école » en lien entre la ville et l'Education Nationale

Développement de parcours « après collège » en lien entre le Conseil départemental et l'Education Nationale

Objectif opérationnel	5.2 Donner une appétence et un goût d'apprendre en dehors du cadre scolaire
Résultats attendus	Prendre appui sur les temps extrascolaire pour développer des pratiques au service du développement des enfants et adolescents Mobiliser différents leviers pour accompagner le développement des enfants
Acteurs	Education Nationale (et les établissements locaux) Ville de Nanterre Conseil régional Conseil départemental Association d'accompagnement à la scolarité Association culturelles et sportives
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions permettant de rendre plus visible les activités à destination des jeunes dans les quartiers Nombre d'ateliers artistiques développés par les associations Nombre d'ateliers culturels développés par les associations Nombre d'ateliers sportifs développés par les associations

Dispositifs de droit commun mobilisables
Valoriser les actions réalisées par les jeunes des quartiers prioritaires (web TV, Nanterre info...) Rendre plus visibles les actions proposées par la ville ou des associations à destination des collégiens

Dispositifs spécifiques
Développer des actions citoyennes dans les associations (débat, T-shirt débat, activités culturelles...) Travailler sur le rapport à l'image de l'adolescent

Tout le travail mis en place autour des dispositifs éducatifs et dans l'accompagnement des enfants serait tronqué si la place des parents n'était pas prise en compte. En effet, celle-ci reste primordiale et doit faire l'objet d'une attention particulière pour que les actions se fassent de manière conjointe entre les établissements scolaires et l'outillage donné aux parents pour les soutenir dans leur parentalité.

Objectif opérationnel	6.1 Créer des espaces dédiés à la parentalité
Résultats attendus	Renforcer le soutien des parents dans l'éducation de leurs enfants par la mise à disposition d'outils et de lieux/personnes ressources
Acteurs	Education Nationale (et les établissements locaux) Ville de Nanterre Conseil régional Conseil départemental Associations d'accompagnement à la scolarité Fédération de parents d'élèves
Indicateurs de suivi	Nombre d'espaces dédiés à la parentalité dans les établissements scolaires Nombre d'actions de soutien à la parentalité dans les établissements scolaires Nombre d'actions de soutien à la parentalité mise en œuvre par la ville au sein des quartiers prioritaires Nombre de parents concernés Nombre d'espace dédié à la parentalité dans la ville Nombre d'actions mise en place par des parents et soutenus (accompagnement et financement)

Dispositifs de droit commun mobilisables
Ouverture d'une maison des parents
Réflexion sur la création d'espaces et d'accueil pour les parents dans les établissements scolaires / mise à disposition de personnels dédiés pour l'accueil et l'animation de ces espaces

Dispositifs spécifiques
Développer les actions de soutien à la parentalité en direction des habitants des quartiers prioritaires
Développer des actions à destination des parents rencontrant des difficultés particulières

Objectif opérationnel	6.2 Appuyer et soutenir la création et le développement des réseaux d'appui et de soutien à la fonction parentale
Résultats attendus	<p>Créer une dynamique partenariale locale autour du soutien à la fonction parentale</p> <p>Partager les pratiques et mutualiser les outils au niveau local entre professionnels et bénévoles intervenants sur ces sujets</p> <p>Identifier les problématiques rencontrées par les parents du territoire pour développer des réponses adaptées</p>
Acteurs	<p>Education Nationale</p> <p>Ville de Nanterre</p> <p>Conseil régional</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Associations d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Fédération de parents d'élèves</p>
Indicateurs de suivi	<p>Fonctionnement du groupe local d'appui et de soutien à la fonction parentale</p> <p>Fréquence des rencontres</p> <p>Présence et taux de fréquentation par les membres</p>

Dispositifs de droit commun mobilisables
Création d'un groupe local d'appui et de soutien à la fonction parentale

Objectif opérationnel	6.3 Associer les parents à la réflexion, à la production de connaissances et à la mise place d'actions d'information, de sensibilisation et d'échanges.
Résultats attendus	<p>Impliquer les parents dans les actions de soutien à la parentalité</p> <p>S'appuyer sur les retours de ces parents pour construire des actions</p> <p>Partager les connaissances et les pratiques sur ces sujets entre parents et professionnels (cf. groupe local d'appui et de soutien à la fonction parentale)</p>
Acteurs	<p>Education Nationale</p> <p>Ville de Nanterre</p> <p>Conseil régional</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Associations d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Fédération de parents d'élèves</p>
Indicateurs suivis	<p>de</p> <p>Nombre de conférences et d'événements organisés</p> <p>Nombre de participants à ces événements</p>

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Organisation de conférences, de débats thématiques et de campagnes d'information et de sensibilisation sur ce sujet pour traiter de problématiques comme le sommeil, l'adolescence, les conduites à risque, l'orientation scolaire et professionnel, l'accompagnement à la scolarité, etc...</p>

Dispositifs spécifiques
<p>Organisation de conférences, de débats thématiques et de campagnes d'information et de sensibilisation qui ne seraient pas portés par les institutions pour traiter de problématiques comme le sommeil, l'adolescence, les conduites à risque, l'orientation scolaire et professionnel, l'accompagnement à la scolarité, etc...</p>

Objectif opérationnel	6.4 Soutenir la fonction parentale et favoriser le lien parents-enfants
Résultats attendus	Impliquer les parents dans les actions de soutien à la parentalité S'appuyer sur leurs retours dans la production et le partage de connaissances sur ces sujets (cf. groupe local d'appui et de soutien à la fonction parentale)
Acteurs	CAF Ville de Nanterre Conseil régional Conseil départemental Etablissements scolaires Fédération de parents d'élèves
Indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi des différentes actions mises en place (médiation familiale, lieux d'accueil enfants-parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, espaces rencontres)

Dispositifs de droit commun mobilisables
La Caf soutient la fonction parentale à travers plusieurs financements de droit commun mobilisables par les partenaires porteurs de projets dans les champs suivants : médiation familiale, lieux d'accueil enfants-parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, espaces rencontres

Les problématiques de santé peuvent être un véritable frein à la réussite scolaire et à l'insertion socioprofessionnelle, il s'agit donc de pouvoir travailler sur ces sujets dès le plus jeune âge, par le biais d'actions de prévention.

Objectif opérationnel	7.1 Favoriser l'accès aux soins pour tous les enfants
Résultats attendus	Identifier et lever les freins à l'accès aux soins existants pour les enfants des quartiers prioritaires
Acteurs	Education Nationale Ville de Nanterre Conseil régional Conseil départemental Agence régionale de la Santé Fédération de parents d'élèves
Indicateurs suivis	de Nombre d'enfants ayant bénéficié du dépistage buccodentaire Nombre de postes de médecins scolaire pourvus Nombre de postes d'infirmières scolaire pourvus Nombre d'actions « bien manger pour bien grandir » et nombre d'enfants concernés

Dispositifs de droit commun mobilisables

Appuyer et soutenir le dispositif de dépistage buccodentaire : Information des familles, suivi et accompagnement des parents et des enfants

Conforter le maillage territorial pour la médecine scolaire et les dépistages

Objectif opérationnel	7.2 Favoriser les conditions d'un mieux-être pour bien apprendre
Résultats attendus	Traiter les différentes souffrances que rencontrent les enfants et adolescents pour faciliter l'investissement de la scolarité.
Acteurs	Education Nationale (et les établissements locaux) Ville de Nanterre Conseil régional Conseil départemental Agence régionale de la Santé Fédération de parents d'élèves
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de dépistage des troubles psychos cognitifs Nombre d'enfants concernés Nombre d'actions mises en œuvre concernant la souffrance psychosociale Nombre d'enfants concernés Nombre d'actions mises en œuvre sur la vie sexuelle et affective des adolescents Nombre d'enfants concernés

Dispositifs de droit commun mobilisables
Etendre les dépistages et les actions de santé: « bien manger pour bien grandir » et dépistage des troubles "psycho cognitives"

Dispositifs spécifiques
Travailler sur la souffrance psychosociale et sur la vie sexuelle et affective des adolescents dans le cadre des projets d'établissement

Axe 3 : Citoyenneté

**ORIENTATION
STRATEGIQUE N°8**

PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE

La vie dans les quartiers est caractérisée par une présence associative importante sur la majorité des quartiers et la présence de centres sociaux et culturels dans chacun des quartiers. De nombreuses initiatives participatives sont initiées ou coordonnées par les missions de quartier, dans l'objectif de lutter contre l'isolement des personnes et de favoriser la participation citoyenne et le vivre ensemble. Ces initiatives permettent de créer ou renforcer les liens sociaux et l'appartenance au quartier et à la ville.

Objectif opérationnel	8.1 Contribuer à l'animation de la vie des quartiers
Résultats attendus	Maintenir et développer des événements ponctuels qui participent à la vie des quartiers Favoriser le vivre ensemble par des activités médiatrices permettant aux gens de se rencontrer et de créer du lien social et des mécanismes de solidarité
Acteurs	Ville de Nanterre Centres sociaux Conseils de quartier Conseils citoyens Associations locales
Indicateurs de suivi	Nombre d'événements organisés Fréquentation des événements Nombre d'associations participantes

Dispositifs de droit commun mobilisables

Maintenir les animations dans les quartiers (repas partagé, fêtes de quartiers dans les parcs...)

Soutenir la présence des structures de proximité (services publics, associations, commerces, équipements municipaux...)

Dispositifs spécifiques

Soutenir les initiatives d'animation des habitants et des associations

Maintenir une ingénierie de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dans les quartiers politique de la ville de Nanterre notamment ceux qui portent un projet de rénovation urbaine

Objectif opérationnel	8.2 Poursuivre le travail sur la mémoire des habitants
Résultats attendus	Valoriser la mémoire des habitants comme patrimoine du quartier Prendre appui sur cette mémoire collective pour en faire un élément fédérateur
Acteurs	Ville de Nanterre Conseils de quartier Conseils citoyens Centres sociaux Associations locales
Indicateurs de suivi	Nombre d'événements ou de manifestations Nombre de participants

Dispositifs de droit commun mobilisables
Mettre en œuvre des actions autour de la mémoire des habitants de Nanterre

Dispositifs spécifiques
Favoriser les initiatives autour de la mémoire des quartiers de la ville notamment dans les quartiers concernés par un projet urbain

La tradition participative de la ville est au cœur de son projet. L'implication citoyenne des habitants dans les quartiers prioritaires se fait à la fois dans des instances classiques (conseils de quartier) mais aussi dans divers comités de suivi dans les quartiers, sur des sujets variés comme la préparation des fêtes ou des actions valorisant la mémoire des habitants... Une interrogation permanente sur les pratiques participatives alimentée par les services de la ville permet de développer de nouveaux projets visant à encourager l'engagement citoyen.

Objectif opérationnel	9.1 Favoriser l'investissement des habitants dans les instances participatives
Résultats attendus	Dynamiser l'investissement des habitants dans les instances participatives Renouveler le profil des membres et attirer de nouveaux participants Développer de nouvelles actions innovantes
Acteurs	Ville de Nanterre Conseils de quartier Conseils citoyens Centres sociaux Associations locales
Indicateurs de suivi	Nombre de nouveaux participants Nouvelles actions participatives développées Le nombre de partenaires mobilisés

Dispositifs de droit commun mobilisables

Impliquer les habitants dans les instances participatives de la commune notamment les conseils de quartiers et les commissions locales par des moyens innovants (tirage au sort, conseil de quartier itinérant...)

Réfléchir à la mise en place des conseils citoyens sur toute la durée du contrat en tenant compte des instances de démocratie existantes en cherchant à associer ceux qui sont le plus éloigné notamment les jeunes. Les conseils citoyens suivront la mise en œuvre du contrat de ville.

Dispositifs spécifiques

Proposer des actions innovantes en vue de favoriser la participation des habitants

Inciter l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville à participer au financement des actions et des structures souhaitant porter la mise en place d'un conseil citoyen.

Favoriser ce travail en direction des centres sociaux culturels de la ville.

Financer un conseil par quartier prioritaire

Objectif opérationnel	9.2 Sensibiliser à la citoyenneté
Résultats attendus	<p>Poursuivre le développement de la citoyenneté auprès de l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires</p> <p>Toucher les populations les plus éloignées des institutions pour leur permettre de participer à la vie citoyenne de leur quartier</p>
Acteurs	<p>Ville de Nanterre</p> <p>Conseils de quartier</p> <p>Conseils citoyens</p> <p>Centres sociaux</p> <p>Associations locales</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de débats ouverts</p> <p>Développement de nouvelles actions</p> <p>Nombre de participants aux différentes actions</p>

Dispositifs de droit commun mobilisables
Développer des espaces de débats ouverts au sein des quartiers permettant l'instauration de temps d'échanges entre habitants et acteurs

Axe 4 : Prévention de la délinquance

**ORIENTATION
STRATEGIQUE
N°10**

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

**Objectif
opérationnel**

10.1 Voir les orientations de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et du Plan d'actions sur le quartier du Parc en cours d'élaboration (fiche jointe en annexes)

Axe 5 : Santé

**ORIENTATION
STRATEGIQUE
N°11**

SANTE

Selon les résultats de l'enquête « Santé et protection sociale » réalisée en 2008 à l'échelle nationale par l'Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé (IRDES), 65% se déclarent en bonne santé dans les Zus, contre près de 75% dans leur agglomération. Les habitants des Zus sont plus souvent en situation de surpoids ou d'obésité (47% contre 35% pour le reste du territoire). 23% déclarent avoir renoncé aux soins pour raisons financières, contre 17% pour les habitants hors Zus.

L'accès à la santé représente une priorité dans les quartiers en politique de la Ville. Cet enjeu a fait l'objet d'une convention interministérielle d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère délégué à la Ville. La territorialisation de la politique de santé a vocation à être renforcée. L'Agence régionale de santé (ARS) participera au pilotage et à la mise en œuvre des contrats de Ville dans le cadre défini par la convention interministérielle, à travers notamment (...) l'articulation forte en termes de gouvernance entre le CLS et la convention thématique et programmatique santé des contrats de Ville.

**Objectif
opérationnel**

11.1 Voir Contrat Local de Santé (fiche jointe en annexes)

Axe 6 : Accès à la culture et aux loisirs

**ORIENTATION
STRATEGIQUE
N°12**

**VEILLER A CE QUE LES JEUNES DES QUARTIERS PRIORITAIRES
BENEFICIENT D'UN ACCES A UUN PARCOURS ARTISTIQUE ET
CULTUREL**

Objectif opérationnel	12.1 Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la musique
Résultats attendus	Développer les pratiques artistiques et culturelles dès le plus jeune âge en vue de favoriser l'épanouissement et l'ouverture
Acteurs	<p>Ville de Nanterre</p> <p>Associations culturelles et de loisirs</p> <p>Equipements du territoire</p> <p>Etablissements scolaires</p> <p>Antennes jeunesse</p> <p>Réseau 92</p> <p>Conservatoire municipal</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de projets soutenus</p> <p>Nombre d'événements</p> <p>Nombre de personnes ayant assisté à ces manifestations</p>

Dispositifs de droit commun mobilisables

Favoriser le développement de la saison « jeune public » dans les quartiers prioritaires (la saison jeune public, essentiellement sur le temps scolaire, amène les enfants à rencontrer des œuvres et des artistes et à expérimenter une pratique artistique)

Continuer à développer le projet DEMOS : financement, mise à disposition de professeurs, nombre de spectacles, nombre de spectateurs...

Développer les interventions du conservatoire dans les quartiers prioritaires

Organisation d'événements musicaux permettant aux jeunes de présenter leur travail, de rencontrer des musiciens professionnels et de bénéficier d'un matériel adéquat

Accompagner les groupes dans leur démarche artistique mais aussi financière et juridique en lien avec le réseau 92

Favoriser l'accès à des lieux de répétition

Mise à disposition dans les antennes jeunesse d'un studio mobile permettant aux jeunes de réaliser un enregistrement de bonne qualité, encadré par des animateurs formés à la prise de son

Objectif opérationnel	12.2 Favoriser la fréquentation des médiathèques de la ville
Résultats attendus	Initier les enfants à l'utilisation d'équipements culturels comme les bibliothèques ou médiathèques Rendre les enfants familiers de ce type de lieux pour développer l'accès à la culture
Acteurs	Ville de Nanterre Equipements du territoire (médiathèques, bibliothèques...) Etablissements scolaires Antennes jeunesse Associations spécialisées et associations de quartier
Indicateurs de suivi	Nombre d'interventions réalisées par les bibliothécaires Diversité des lieux d'intervention Nombre d'enfants ayant assisté à ces interventions

Dispositifs de droit commun mobilisables
Développer l'intervention des bibliothécaires dans les écoles, les centres de loisirs, les espaces publics des quartiers prioritaires mais aussi les centres de protection infantile et les instituts médico-éducatifs

Objectif opérationnel	12.3 Favoriser les pratiques artistiques amateurs
Résultats attendus	Développer les pratiques artistiques amateurs Faciliter l'accès de l'art aux habitants des quartiers prioritaires tout en leur permettant un accès « dévié » à la culture
Acteurs	Ville de Nanterre Equipements du territoire Associations artistiques et culturelles Centres sociaux Artistes locaux
Indicateurs de suivi	Nombre d'événements organisés dans les quartiers Nombre de personnes concernées lors de ces événements

Dispositifs spécifiques
Soutenir les pratiques artistiques développées par les associations de la commune notamment sur la pratique théâtrale, le cirque...

Objectif opérationnel	12.4 Faciliter l'accès aux loisirs (culturels, sportifs et artistiques) pour les jeunes
Résultats attendus	Initier les enfants à l'utilisation d'équipements culturels comme les bibliothèques ou médiathèques Rendre les enfants familiers de ce type de lieux pour développer l'accès à la culture
Acteurs	Ville de Nanterre Equipements du territoire (médiathèques, bibliothèques...) Etablissements scolaires Antennes jeunesse
Indicateurs de suivi	Nombre d'interventions réalisées par les bibliothécaires Diversité des lieux d'intervention Nombre d'enfants ayant assisté à ces interventions

Dispositifs de droit commun mobilisables
Développer l'intervention des bibliothécaires dans les écoles, les centres de loisirs, les espaces publics des quartiers prioritaires mais aussi les centres de protection infantile et les instituts médico-éducatifs

Objectif opérationnel	13.1 Favoriser la diffusion artistique
Résultats attendus	Organiser une pratique artistique diffuse sur le territoire et qui soit facteur de cohésion sociale entre les habitants
Acteurs	Ville de Nanterre Equipements artistiques du territoire Festival « La terre est à nous »
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions réalisées Nombre de participants Fréquence des événements

Dispositifs de droit commun mobilisables

Développer des actions de diffusion artistique à travers des actions ponctuelles ou régulières (musique, danse, arts plastiques, arts de la rue...) : concerts en appartement, concert de paliers...

Affirmer la diversité culturelle et la reconnaissance des pratiques musicales du territoire en développant le festival la Terre est à nous sur les quartiers prioritaires

Dispositifs spécifiques

Développer des actions de diffusion artistique à travers des actions ponctuelles ou régulières (musique, danse, arts plastiques, arts de la rue...) : concerts en appartement, concert de paliers...

Objectif opérationnel	13.2 Favoriser la présence des artistes sur le territoire
Résultats attendus	Développer une collaboration pérenne entre des artistes implantés sur le territoire et les habitants des quartiers prioritaires Rendre l'art accessible aux habitants des quartiers prioritaires
Acteurs	Ville de Nanterre Equipements artistiques du territoire Artistes locaux Centres sociaux Associations artistiques et culturelles locales
Indicateurs de suivi	Nombre de collaborations entre des artistes et des habitants Nombre d'artistes présents sur le territoire (et de nouvelles installations)

Dispositifs de droit commun mobilisables
Soutenir les associations culturelles des quartiers prioritaires
Favoriser l'installation de résidence d'artistes pour imaginer des projets avec les habitants et les associations des quartiers prioritaires dans une démarche de co-construction

Dispositifs spécifiques
Soutenir les associations culturelles des quartiers prioritaires

3.1.2 Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels relatifs au pilier « développement économique et emploi »

Orientations stratégiques et objectifs opérationnels relatifs au pilier « développement économique et emploi »

Le deuxième pilier du contrat de ville porte sur le développement économique et l'emploi et s'articule autour des priorités qui sont **l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle, l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi**, et la promotion **d'un tissu économique local** au sein des quartiers de Nanterre.

L'atteinte des objectifs de ce pilier est toutefois largement dépendante de la réussite éducative des populations des quartiers prioritaires, comme de leur santé (objectifs relevant du pilier cohésion sociale). L'attractivité des quartiers (et de l'agglomération en général) à travers la qualité de leur cadre urbain, de leur accessibilité, ou de leur sécurité constituent également des conditions de réussite fondamentales pour assurer le développement économique et l'ancrage d'activités dans les territoires prioritaires de la politique de la ville.

Afin de faciliter l'accès des nanterriens au marché du travail, il est nécessaire d'actionner les leviers territoriaux permettant d'améliorer leur niveau de qualification, et de les inscrire dans la dynamique du territoire en enclenchant une réelle démarche de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences. L'accompagnement vers la formation et la qualification des nanterriens les plus éloignés du marché de l'emploi est un objectif prioritaire, avec une nécessité de mettre en place des actions de remise à niveau dans les compétences de base en vue de préparer et faciliter l'accès à la formation.

Le développement des liens entre le tissu économique, les acteurs de l'emploi et les demandeurs d'emploi est également nécessaire, en premier lieu dans le secteur de la qualification professionnelle, le développement de l'alternance, dont les résultats sont probants mais qui reste trop peu mobilisée dans les quartiers prioritaires, est également une priorité du contrat de ville.

Objectif opérationnel	1.1 Mieux connaître l'offre et la demande d'emploi du territoire, pour réduire les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs
Résultats attendus	Amélioration de l'adéquation offre/demande d'emplois sur le territoire et développement de nouvelles opportunités d'emplois accessibles pour les publics des quartiers prioritaires Meilleure connaissance des besoins de recrutement des entreprises sur le territoire
Acteurs	Ville de Nanterre Pôle emploi Maison de l'Emploi et de la Formation Acteurs de la formation professionnelle DIRECCTE
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions de travail entre les acteurs concernés Actualisation du diagnostic de l'offre de formation qualifiante

Dispositifs de droit commun mobilisables

Partager entre la Maison de l'Emploi et de la Formation et les acteurs du territoire les études et la démarche de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences.

Actualiser le diagnostic de l'offre de formation qualifiante du territoire en développant une démarche prospective d'adéquation aux besoins du territoire.

Dispositifs spécifiques

Soutenir le dispositif CLAP qui demeure un levier important d'insertion et d'accès à la qualification des jeunes nanterriens.

Partager entre Pôle emploi et les acteurs du territoire les études sur les besoins en main d'œuvre, les besoins de formation et les diagnostics territoriaux (niveau agence et niveau départemental).

Objectif opérationnel	1.2 Privilégier l'accès aux formations qualifiantes et professionnalisantes pour élever le niveau de qualification des habitants
Résultats attendus	Réduction des écarts entre les habitants des quartiers prioritaires et le reste de la ville concernant les niveaux de qualification
Acteurs	Ville de Nanterre Pôle emploi Maison de l'Emploi et de la Formation Ecole de la 2 ^e Chance Acteurs de la formation professionnelle DIRECCTE
Indicateurs de suivi	Nombre d'heures de formation linguistique à visée professionnelle Nombre de jeunes inscrits à l'Ecole de la 2e chance de Clichy Nombre de rencontres entre Pôle emploi et les acteurs locaux Nombre de rencontres entre les acteurs de la MEF et les acteurs locaux Actualisation d'un diagnostic sur la formation professionnelle Diagnostic sur la formation préqualifiante Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation de remise à niveau préalable à l'entrée en formation

Dispositifs de droit commun mobilisables
Développer l'offre de formation linguistique articulée à l'emploi
Développer les compétences et usages numériques
Favoriser les parcours de formation
Développer l'accès à l'Ecole de la 2 ^e me chance de Clichy
Ouvrir une antenne de l'Ecole de la 2 ^e me chance à Nanterre

Dispositifs spécifiques
Actions d'acquisition des « savoirs de base »
Formations linguistiques à visée professionnelle
Formations de remise à niveau avant l'entrée en formation
Actions de préparations aux tests d'entrée en formation
Programmes autour du numériques, articulant production, formation et accompagnement social et professionnel.
Formations qualifiantes

Objectif opérationnel	1.3 Promouvoir l'alternance et l'apprentissage
Résultats attendus	Augmenter le nombre de jeunes en alternance et en apprentissage Favoriser les chances d'insertion à l'issue de parcours de formation Développer de nouvelles filières pour favoriser l'inscription des jeunes Nanterriens dans ces dispositifs
Acteurs	Ville de Nanterre Pôle emploi MEF Mission Locale Acteurs de la formation professionnelle DIRECCTE
Indicateurs de suivi	Nombre de jeunes bénéficiant d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Dispositifs de droit commun mobilisables
Permettre aux jeunes nanterriens issus des QPV de bénéficier prioritairement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation
Faire connaître l'offre de formation en apprentissage et communiquer sur les débouchés
Pour les seniors développer le contrat de professionnalisation « nouvelle carrière »

Dispositifs spécifiques
Actions de sensibilisation aux métiers accessibles par l'alternance
Prendre appui sur le développeur de l'apprentissage lié à la Mission Locale
Mettre en place le nouveau dispositif « réussite apprentissage »

Objectif opérationnel	1.4 Développer les liens avec les entreprises du territoire
Résultats attendus	Faciliter l'interconnaissance entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion et les entreprises du territoire Développer des collaborations visant à faciliter le recrutement et l'accès à l'emploi
Acteurs	Ville de Nanterre Pôle emploi Maison de l'Emploi et de la Formation DIRECCTE Représentants des entreprises locales
Indicateurs de suivi	Nombre d'entreprises signataire de la charte entreprise / quartiers Nombre d'actions de parrainage mises en œuvre par les entreprises Nombre de nanterriens concernés Nombre d'actions de parrainage Nombre d'actions de tutorat ou de coaching pour les demandeurs d'emploi

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Pilotage par le sous-préfet à la ville de la mobilisation des entreprises signataires des Chartes Entreprises/Quartier sur leurs engagements emploi/formation.</p> <p>Développer le PMSP (période de mise en situation professionnelle) par Pôle emploi et la mission locale</p> <p>Mobiliser le club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion)</p>

Dispositifs spécifiques
<p>Actions de parrainage et de tutorat notamment pour les demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail</p> <p>Actions visant à développer le lien entreprises / demandeurs d'emploi</p> <p>Favoriser l'accès aux réseaux professionnels</p>

Au vu des difficultés rencontrées par une partie des habitants des quartiers de la ville et du cumul de freins à l'emploi auxquels ils sont confrontés, il est nécessaire de trouver des solutions locales, permettant de développer l'employabilité et l'emploi de ces personnes éloignées du marché du travail.

Il s'agit donc de conforter, développer et coordonner les réponses en termes d'accompagnement et de médiation vers l'emploi que la Ville de Nanterre et ses partenaires ont construit au cours du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en permettant à chaque nanterrien de disposer d'une offre de services de proximité en matière d'insertion professionnelle, en renforçant la coordination inter-acteurs au niveau local, en facilitant le rapprochement avec les entreprises et en développant l'offre d'insertion en direction des publics en difficultés.

Objectif opérationnel	2.1 Agir pour les 16/25 ans sortis du système scolaire sans qualification et sans projet professionnel
Résultats attendus	Cœuvrer pour accompagner spécifiquement les 16/25 sans qualifications vers un retour à l'emploi
Acteurs	<p>Ville de Nanterre</p> <p>Pôle emploi,</p> <p>Mission Locale,</p> <p>Maison de l'Emploi et de la Formation</p> <p>Ecole de la 2^e Chance</p> <p>Conseil Régional,</p> <p>Conseil départemental</p> <p>DIRECCTE</p> <p>Opérateurs de l'insertion (IAE)</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de jeunes des QPV suivis dans le cadre du CLAP (CNR) pour un projet à visée professionnelle</p> <p>Nombre de sorties positives de ce dispositif</p> <p>Nombre de jeunes des QPV suivis par un accompagnement intensif de Pôle emploi</p> <p>Nombre de jeunes des QPV suivis par la mission locale</p> <p>Part des jeunes bénéficiant d'un contrat CIVIS</p> <p>Part des jeunes de la mission locale bénéficiant du dispositif de parrainage</p> <p>Part des contrats d'avenir signés sur le territoire</p> <p>Nombre d'emplois francs</p> <p>Nombre de chantiers éducatifs développés</p> <p>Nombre de jeunes concernés</p> <p>Nombre de sorties positives</p>

Dispositifs de droit commun mobilisables

Conforter et soutenir le CLAP-CNR, dispositif Ville de soutien et d'accompagnement des projets de jeunes, incluant les projets d'insertion professionnelle.

Améliorer la part des jeunes nanterriens issus des QPV dans les dispositifs de droit commun, CIVIS et emplois d'avenir.

Mise en œuvre de l' « Accompagnement intensif » des jeunes par Pôle emploi et de la « Garantie jeunes » par la mission locale.

Dispositifs spécifiques

Soutenir et développer le dispositif CLAP

Chantiers éducatifs ou toutes autres formes de parcours proposés collectivement à des jeunes, mêlant accompagnement social et mise en situation de travail dans une logique de parcours.

Actions d'accompagnement au maintien dans l'emploi.

Développer les actions de parrainage dans l'accompagnement à l'emploi ou à la formation

Développer la mise en place de la « Garantie Jeunes » par la Mission Locale

Objectif opérationnel	2.2 Conforter l'objectif de proximité des politiques de l'emploi
Résultats attendus	Faciliter le lien entre les demandeurs d'emploi et les différents services d'accompagnement
Acteurs	Ville de Nanterre Pôle emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi et de la Formation Ecole de la 2 ^e Chance Conseil Régional, Conseil départemental DIRECCTE Opérateurs de l'insertion (IAE)
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions d'information emploi mise en place (forums emploi, journée job dating, journée thématique...) Nombre d'actions de Pôle emploi "décentralisée" Nombre de permanence de la mission locale Nombre de permanence de la mission locale dans la maison d'arrêt Nombre de jour de permanence d'espace emploi dans les quartiers Nombre de personnes reçues

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Créer un lien permanent entre le Service public de l'emploi et les acteurs de proximité via notamment la tenue régulière de rencontres en vue de travailler à améliorer la couverture des besoins, l'information mutuelle et la construction d'actions partenariales.</p> <p>Renforcer les actions d'information et d'accès à l'emploi dans les quartiers (forums emploi, journée job dating, journée thématique ...).</p> <p>Mettre en place des actions préparant à des opérations de recrutement (mobilisation des partenaires locaux, informations collectives...).</p>

Dispositifs spécifiques
<p>Permanences de la mission locale dans chaque quartier prioritaire et à la maison d'arrêt.</p> <p>Salles ressources du quartier du Parc et du Petit Nanterre.</p> <p>Emergence de structure de proximité pour l'accueil des demandeurs d'emploi dans le quartier Université et Chemin de l'Île.</p> <p>Actions d'information, d'accès à l'emploi et de préparation à des opérations de recrutements.</p>

Objectif opérationnel	2.3 Agir sur le cumul des freins (santé, numérique, garde d'enfants...) à l'emploi
Résultats attendus	Lever les freins à l'emploi de différentes natures pour travailler le retour à l'emploi
Acteurs	Ville de Nanterre Pôle emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi et de la Formation Ecole de la 2 ^e Chance Conseil Régional, Conseil départemental DIRECCTE Opérateurs de l'insertion (IAE)
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation aux modes de garde à destination des demandeurs d'emploi Nombre de personnes reçues dans le cadre de l'accompagnement global renforcé mis en place par Pôle emploi et le Conseil départemental Nombre d'ateliers bien-être et estime de soi mis en place à destination des demandeurs d'emploi

Dispositifs de droit commun mobilisables
Déploiement par pôle emploi de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi en partenariat avec le conseil départemental. Renforcer l'information des demandeurs d'emploi sur l'accès aux modes de garde d'enfants.

Dispositifs spécifiques
Action d'accompagnement global des demandeurs d'emploi. Actions sur le bien-être et l'estime de soi pour les demandeurs d'emploi.

Objectif opérationnel	2.4 Conforter et développer les réponses en termes d'insertion par l'activité économique apportées aux habitants les plus éloignés de l'emploi
Résultats attendus	Renforcer le secteur de l'IAE pour offrir plus de postes visant à travailler un parcours vers l'emploi Offrir une première étape dans un parcours vers l'emploi pour les publics les plus fragilisés
Acteurs	Ville de Nanterre Pôle emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi et de la Formation Ecole de la 2 ^e Chance Conseil Régional, Conseil départemental DIRECCTE Opérateurs de l'insertion (IAE)
Indicateurs de suivi	Nombre de postes dans les structures d'insertion Nombre de contrats uniques d'insertion (CUI) dans le secteur marchand Nombre de contrats uniques d'insertion (CUI) dans le secteur non marchand Nombre d'heures d'insertion dans le cadre de l'ANRU Nombre d'heures d'insertion dans le cadre des marchés publics Financements de droit commun mobilisés pour les acteurs de l'IAE par le Conseil départemental Financements de droit commun mobilisés pour les acteurs de l'IAE par le conseil régional Financements de droit commun mobilisés pour les acteurs de l'IAE par l'Etat Financements de droit commun mobilisés pour les acteurs de l'IAE par la ville de Nanterre Nombre de chantiers d'insertion développés dans le cadre du contrat de ville Nombre de personnes concernées Nombre de suivis dans le cadre de l'accompagnement intensif

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Promouvoir la commande publique responsable</p> <p>Renforcer la politique des clauses sociales dans les marchés passés par les maîtres d'ouvrage privés ou para-publics signataires du contrat de ville.</p> <p>Conforter la promotion et la mise en œuvre de la « politique de la clause » par le financement des postes de facilitateurs de la clause.</p> <p>Conforter les structures d'insertion par l'activité économique existantes et accompagner le développement de nouvelles structures.</p>

Diversifier les clauses pour permettre aux femmes et personnes handicapées par exemple d'en bénéficier.

Améliorer l'accès des habitants des QPV aux emplois aidés (CUI...).

Dispositifs spécifiques

Action de formation des salariés en insertion professionnelle

Ateliers et chantiers d'insertion, chantiers école

Clauses d'insertion

Objectif opérationnel	2.5 Lutter contre toutes les formes de discrimination dans l'emploi et l'accès à l'emploi
Résultats attendus	Identifier et lutter contre les différentes formes de discrimination dans l'accès à l'emploi, mais aussi concernant les salariés déjà en poste
Acteurs	Ville de Nanterre Pôle emploi, Conseil Régional, Conseil départemental DIRECCTE Club FACE
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation sur les discriminations

Dispositifs de droit commun mobilisables

Favoriser la mise en application de la loi sur l'égalité réelle entre les hommes et les femmes interdisant l'accès aux marchés publics aux entreprises qui ne respectent pas la loi sur l'égalité professionnelle.

Lutter contre les freins à l'emploi de certains publics spécifiques, notamment les femmes et les personnes en difficultés.

Soutenir le plan d'actions sur les discriminations

Dispositifs spécifiques

Développer des actions de sensibilisation à la lutte contre toutes formes de discrimination dans l'emploi et l'accès à l'emploi.

Objectif opérationnel	2.6 Faire bénéficier les populations les plus éloignées du marché du travail des opportunités d'emploi des grands projets développés sur le territoire
Résultats attendus	S'appuyer sur les grands projets développés sur le territoire comme levier pour l'emploi des demandeurs les plus éloignés Faire profiter aux habitants du potentiel économique de ces grands projets
Acteurs	Ville de Nanterre Pôle emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi et de la Formation Ecole de la 2 ^e Chance Conseil Régional, Conseil départemental DIRECCTE Opérateurs de l'insertion (IAE)
Indicateurs de suivi	Nombre de postes pour chaque grand projet Suivi des contrats et de leurs natures Nombre de bénéficiaires

Dispositifs de droit commun mobilisables
Mettre en place une meilleure prise en compte des clauses d'insertion dans les marchés et plus généralement anticiper les besoins de main d'œuvre
Mobiliser le travail effectué par la maison de l'emploi sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le BTP et les éco activités pour permettre l'insertion des publics en difficulté.

Objectif opérationnel	2.7 Mettre en place un accompagnement individuel et éventuellement collectif, visant à lever les difficultés sociales, familiales et professionnelles pour permettre aux familles monoparentales bénéficiaires du RSA majoré pour isolement, de s'inscrire dans un parcours d'insertion vers l'emploi
Résultats attendus	Travailler plus spécifiquement en direction de ce public identifié comme particulièrement fragile, en proposant des réponses adaptées
Acteurs	Ville de Nanterre Pôle emploi, Maison de l'Emploi et de la Formation Conseil départemental DIRECCTE Opérateurs de l'insertion (IAE)
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes suivies

Dispositifs de droit commun mobilisables

Les travailleurs sociaux de la CAF travaillent en lien avec tous les services opérant sur la commune en faveur des demandeurs d'emploi (maison de l'emploi, PLIE, mission locale, salles ressources, Pôle emploi, PDIRE du Conseil départemental...ils effectuent des permanences au sein de l'espace insertion et des centres sociaux de la commune.

Dispositifs spécifiques

Développer l'accès aux formations qualifiantes et professionnalisantes pour élever le niveau de qualification des bénéficiaires et agir sur le cumul des freins à l'emploi.

Se saisir du développement urbain des quartiers et créer des conditions d'une économie inclusive. Il s'agit de lutter contre les inégalités sociales et économiques et créer des emplois non délocalisables à travers des actions de formation et de qualification ; une diversité de l'offre commerciale et artisanale de proximité, une diversité des emplois, de faire de nos quartiers des territoires de création et de l'entrepreneuriat et de favoriser une économie collaborative, sociale et solidaire.

Objectif opérationnel	3.1 Accompagner les initiatives locales et encourager l'entrepreneuriat créatif
Résultats attendus	Développer un tissu créatif local qui s'appuie sur un tissu de TPE/PME et sur l'artisanat
Acteurs	<p>Ville de Nanterre</p> <p>DIRECCTE,</p> <p>Représentants des entreprises</p> <p>Coup de Pouce</p> <p>Cité des métiers</p> <p>Cité Lab</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'actions de sensibilisation des publics</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées</p> <p>Part des bénéficiaires bénéficiant d'un accompagnement à la création de la Cité des Métiers</p>

Dispositifs de droit commun mobilisables

Communiquer sur les dispositifs d'aide à la création

Encourager des initiatives collectives de création : exemple coopératives de femmes, ...

Mobiliser les bailleurs sociaux et partager la connaissance des offres immobilières disponibles (RDC notamment) pour accueillir des projets de quartiers.

Valoriser le dispositif Cité Lab

Dispositifs spécifiques

Actions de sensibiliser à la création dans les quartiers

Actions d'accompagnement et de financement des projets (CLAP Notamment)

Promouvoir les parcours de réussite

Charte bailleurs pour les locaux en rez-de-chaussée

Objectif opérationnel	3.2 Soutenir l'économie sociale et solidaire en encourageant les logiques collaboratives, l'innovation et la création d'emploi
Résultats attendus	Développer le secteur de l'ESS sur le territoire communal pour en faire à terme un acteur de l'emploi important capable d'offrir de nombreux débouchés
Acteurs	Ville de Nanterre DIRECCTE, Acteurs de l'ESS locaux et régionaux DLA Département MEF Coup de Pouce
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation des publics Nombre de projets accompagnés par la ville Nombre de projets soutenus par l'AAP du CG92 Nombre de projets suivis par le DLA Nombre de projets soutenus par la ville de Nanterre Nombre d'actions de sensibilisation financées

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Sensibiliser et informer les habitants des QPV sur l'entrepreneuriat dans le domaine de l'ESS.</p> <p>Mettre en réseau les acteurs de l'économie sociale et solidaire et accompagner leur professionnalisation, par le soutien aux dispositifs d'accompagnement du secteur.</p> <p>Accompagner les projets innovants et créateurs d'emploi local.</p> <p>Faciliter l'accès à la commande privée par le levier des clubs des entreprises et encourager la sous-traitance aux entreprises de l'ESS.</p> <p>Encourager la mutualisation des locaux et travailler sur les parcours résidentiels des entreprises de l'ESS dans le cadre de l'existant.</p>

Dispositifs spécifiques
<p>Soutenir les projets innovants d'Economie sociale et solidaire (aide au démarrage)</p> <p>Accompagnement des structures existantes</p>

Objectif opérationnel	3.3 Conforter et accompagner le développement de commerces et de l'artisanat local tout en anticipant l'évolution des modes de consommation, les questions immobilières et en favorisant l'innovation et la complémentarité
Résultats attendus	Maintenir et développer un tissu commercial et artisanal qui soit porteur d'opportunités d'emploi pour les habitants mais aussi d'animation des espaces publics
Acteurs	Ville de Nanterre DIRECCTE, CCI/CMA Structures spécialisées dans l'appui à la création d'entreprises
Indicateurs de suivi	Nombre d'artisans installés Part de ces entreprises bénéficiant d'un accompagnement de la CCI et de la CMA Nombre d'enseignes commerciales Nombre d'animations commerciales

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Mobiliser le FISAC, l'EPARECA et la Caisse des dépôts sur les projets de redynamisation du commerce dans les QPV (rénovation des centres commerciaux de proximité : quartier du Parc).</p> <p>Accompagner le développement commercial des quartiers : prospection d'enseignes, animations, etc.</p> <p>Mettre en place d'actions de promotion des savoir-faire locaux (boutique éphémère, foire de savoir-faire, exposition...).</p> <p>Faciliter l'installation par le partage du recueil de la demande et la co-expertise sur les projets.</p> <p>Soutenir les projets d'animations commerciales portés par les associations des commerçants à travers le dispositif PROCOMS.</p>

3.1.4 Les orientations stratégiques et objectifs opérationnels relatifs au pilier « cadre de vie et au renouvellement urbain »

Orientations stratégiques et objectifs opérationnels relatifs au pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1

RETABLIR LES GRANDS EQUILIBRES TERRITORIAUX EN TERMES DE MIXITE SOCIALE

Le territoire communal est situé au cœur du Grand Paris et accueille avec ses communes voisines le plus grand centre d'affaire d'Europe, la Défense. Sa position stratégique et attractive est un atout majeur qui a favorisé le lancement de plusieurs opérations d'envergure. Au-delà du périmètre Seine Arche situé au sein d'une Opération d'Intérêt National et qui fait l'objet d'une transformation profonde, les quartiers prioritaires sont en grande partie le théâtre des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain.

Objectif opérationnel	1.1 Diversifier et améliorer l'offre de logements des quartiers
Résultats attendus	Produire une offre sociale adaptée aux profils socio-économiques des ménages Fluidifier les parcours résidentiels des ménages en facilitant le passage du logement locatif social ou privé à l'accession à la propriété Diversifier l'offre de logements en proposant des produits en accession aidée Limiter les risques de spéculation dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une intervention ou de fonds publics
Acteurs	Ville de Nanterre Bailleurs ANRU ANAH Etat, Conseil départemental Conseil régional Action Logement
Indicateurs de suivi	Evolution des logements par statut (logement social, propriétaire occupant, locatif) Taux de commercialisation des opérations de logement privés et en accession sociale

Dispositifs de droit commun mobilisables

Plan Local de l'Habitat :

L'objectif de production sociale neuve : à échéance du PLH, 4033 logements sociaux seront produits, soit 34% de la programmation totale de logements dans la CA

La segmentation de l'offre nouvelle en logements sociaux définie à l'échelle des communes, elle repose sur :

- Le taux actuel de logement social à l'échelle de chacune des communes de la CA,
- Les tendances observées durant la période récente,
- L'éligibilité des ménages au locatif social et les besoins exprimés.

Le soutien des collectivités territoriales à la production sociale neuve, les collectivités peuvent intervenir de différentes manières pour encourager le développement de l'offre sociale

- Apport de garanties de prêts aux bailleurs sociaux
- Accompagnement des opérateurs dans la recherche ou l'achat de terrains (mise à disposition/cession foncière)
- Attribution de subventions directes aux opérations

Les dispositions des communes pour encourager la production de logements sociaux :

- Nanterre : le PLU de Nanterre impose la construction de 40% de logements sociaux dans les opérations de logement de plus de 1 200 m² de surface plancher. Cette règle s'applique hors zone UC (zone où l'habitat social est majoritaire). Nanterre promeut une offre diversifiée de logements locatifs sociaux (20%PLAI-70%PLUS-10%PLS), répondant à tous les niveaux de revenus de la population. Les secteurs de mixité seront maintenus à Nanterre dans le cadre de la révision du PLU

L'objectif de production de logements en accession aidée :

- Est également inscrit au PLU de Nanterre l'ambition de développer une offre de logements financièrement accessibles pour répondre à l'ensemble des besoins de la population malgré un contexte tendu. Afin de limiter l'inflation immobilière et de faciliter ainsi les parcours résidentiels des habitants, la Ville fixe un prix plafond pour les logements neufs.

Nanterre prévoit également de développer 20% de logements intermédiaires parmi l'offre nouvelle de logements répartis entre :

- l'accession encadrée : il s'agit notamment de faciliter la primo-accession à la propriété des habitants, notamment les locataires du parc social, Nanterre vise la production de logements en accession encadrée à hauteur de 10% de la production neuve annuelle de logements et demande aux promoteurs de privilégier les locataires du parc social lors des ventes.
 - le locatif intermédiaire, afin de proposer des alternatives au logement social pour les ménages ayant des revenus moyens ou modérés.
- A l'échelle de la CAMV, l'objectif de production de logements en accession

aidée : est, avec l'offre en loyer maîtrisé, compris entre 18 et 20% de la programmation totale de logements, soit de 2 098 à 2364 logements pour 6 ans répartis dans l'ensemble des trois communes.

PIG Nanterre Habitat Plus 4

Objectif opérationnel	1.2. Intervenir sur les foyers de travailleurs migrants
Résultats attendus	Définir les conditions de redéploiement d'une partie de l'offre suite à la transformation en résidences sociales des foyers ; Accompagner la restructuration des foyers (projets de démolitions / constructions de résidences sociales) ; Maintenir ou développer des lieux de convivialité et d'accès au droit dans les résidences sociales (ex. Café social / Kinkéliba)
Acteurs	Ville de Nanterre Bailleurs Etat, Département, Région
Indicateurs de suivi	Nombre de logements reconstruits Suivi du relogement des résidents

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)</p> <p>Plan régional de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (PRAHI)</p> <p>Lancement d'une étude qui comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ un état des lieux de l'offre existante des Foyers de Travailleurs Migrants de Nanterre ○ une analyse des projets de transformation portés par les gestionnaires en termes de qualité de l'offre, de faisabilités financières et au regard des besoins identifiés dans le cadre du PLH, du PDALPD et du PRAHI ○ un bilan du nombre de places à redéployer à l'issue des requalifications et des propositions sur le volume de places à redéployer à l'échelle de la CAMV ○ des propositions sur les modalités de redéploiement (conditions de mise en œuvre, financement...) ○ le cas échéant, un accompagnement spécifique pour certaines structures. <p>Cette étude permettra d'identifier les capacités de développement de l'offre d'hébergements et de logements adaptés sur Rueil-Malmaison et Suresnes et de définir les évolutions possibles des grands foyers nanterriens, parmi lesquels, le foyer des Sorbiers au Chemin de l'Ile.</p>

Objectif opérationnel	1.3. Maitriser les équilibres de peuplement
Résultats attendus	Veiller à créer une mixité au sein du parc social, en particulier dans les secteurs les plus paupérisés
Acteurs	Ville de Nanterre Bailleurs Etat, Département, Région Amicale de locataires
Indicateurs de suivi	Revenus des ménages et évolutions, Familles monoparentales, Ménages sous le seuil de pauvreté, Ménages bénéficiaires de minima sociaux, Partage et remontée des informations des communes et des bailleurs pour centraliser les données Mise en place d'un groupe de travail annuel avec les bailleurs pour partager le résultat des analyses

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Plan Local de l'Habitat (PLH) :</p> <p>Définir une politique d'exonération et de modulation du Supplément de Loyer de Solidarité prenant en compte les spécificités des secteurs composant le territoire de la Communauté d'Agglomération :</p> <p>Identification de secteurs d'exonération du SLS (secteurs fragilisés et/ou paupérisés) selon les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Secteurs en politique de la ville ○ Secteurs et ensembles immobiliers présentant des indicateurs de fragilité (revenus, ...) <p>Préconisation pour les bailleurs d'une application du SLS « à minima » pour les dépassements inférieurs à 50% des plafonds, au-delà il sera nécessaire de discuter avec les bailleurs du territoire des conditions d'application du SLS lors de l'élaboration des prochaines Convention d'Utilité Sociale</p> <p>Conseil de Concertation Locative (CCL)</p>

Des Projets de Rénovation Urbaine conventionnés avec l'ANRU sont en cours (Petit Nanterre, Université) et seront poursuivis dans le cadre du Nouveau Programme Nationale de Rénovation Urbaine (NPNRU). Le quartier du Parc dans le cadre du NPNRU fera l'objet d'une Opération d'Intérêt National.

Objectif opérationnel	2.1 Poursuivre le désenclavement, traiter les coupures urbaines et œuvrer pour la mobilité des habitants : la promotion d'une ville des proximités, agréables à vivre et à travailler
Résultats attendus	Aller vers un cadre de vie plus agréable pour les habitants et usagers des quartiers concernés
Acteurs	Ville de Nanterre Bailleurs, aménageurs Etat, Département, Région
Indicateurs de suivi	Réalisation des travaux prévus

Interventions souhaitées pour travailler l'attractivité et le cadre de vie des quartiers :

- Couverture de l'échangeur A14/A86 ;
- Traitement des secteurs pont de Rouen ; avenue de la République ;
- Projet T1 ;
- Prolongement de la rue de Strasbourg et désenclavement du Nord de l'avenue de la République au Petit Nanterre ;
- Favoriser la connexion aux communes voisines (projet Petit Colombes, etc.) ; F
- Favoriser la fréquentation des équipements culturels de la Ville ; etc.

Objectif opérationnel	2.2 Mieux connecter les zones d'emplois aux quartiers prioritaires et améliorer l'offre de commerces et d'équipements
Résultats attendus	La meilleure intégration des secteurs économiques dans la ville est un des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Cette intégration passe d'abord par l'ensemble des liens en termes économiques et d'emplois déjà tissés entre les Nanterriens et ces secteurs, liens qui vont être au cœur des actions prévues au contrat de ville en termes d'insertion.
Acteurs	Ville de Nanterre Bailleurs, aménageurs Etat, Conseil départemental Conseil régional
Indicateurs suivis	de La réalisation des aménagements prévus

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser l'accueil de nouveaux emplois. Cet objectif s'accompagne d'ambitions en termes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'optimisation foncière (à adapter en fonction des contextes économiques et paysagers propres à chaque secteur), ▪ de poursuite de qualification de l'espace public et des paysages, ▪ d'implantation de services inter-entreprises (éventuellement ouverts aux riverains résidents), ▪ d'amélioration des dessertes et des conditions de déplacement par tous les modes durables (transports en commun, marche, vélo,) ▪ de gestion de la livraison des marchandises ○ Améliorer les liens des secteurs économiques avec les autres quartiers de la ville et les berges de Seine : l'objectif est de permettre aux salariés et aux habitants de mieux s'approprier la ville dans son ensemble (secteurs d'activités, d'habitation, de commerces et de services), notamment en favorisant des trajets courts, plus directs, en travaillant sur des traversées d'emprises foncières compactes et imposantes et la création de nouveaux cheminements. ○ Afin de permettre une meilleure cohabitation avec les zones d'habitation, veiller à ce que l'implantation de nouvelles entreprises dans les secteurs économiques ne génèrent pas de trafic de poids lourds supplémentaires, notamment dans les Guillaeraies. Dans ce même objectif, une attention particulière sera portée à la gestion des déchets au sein de ces secteurs.

Objectif opérationnel	2.3 Requalifier les espaces publics pour favoriser le mieux vivre ensemble
Résultats attendus	Revalorisation des espaces publics : restructuration des espaces publics et cœurs d'îlots ; aires de jeux / mobilier urbain ; végétalisation ; transformation du « jardin japonais » en parc public ; etc.
Acteurs	Ville de Nanterre Bailleurs, Aménageurs Etat, Conseil départemental Amicales de locataires Acteurs de la GUP
Indicateurs de suivi	Retour qualitatif des usagers Remontée des dysfonctionnements d'usages par les services techniques de la ville

Dispositifs de droit commun mobilisables

A l'échelle de la ville, il s'agit de structurer une armature de paysages urbains et de mobilité, permettant de se déplacer, de mieux relier les centralités (centre-ville, grands équipements, bords de Seine, pôles d'emplois, grands parcs et jardins...), les quartiers et les nouveaux projets entre eux, en améliorant aussi les qualités d'orientation et de repère.

La conception et l'aménagement des espaces publics doivent ainsi viser :

- la mobilité facilitée et apaisée où piétons, cyclistes et usagers des transports en commun ont une place première, notamment par le développement de zones 30 ou de rencontre ;
- l'amélioration de leur accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite ;
- le renforcement de la qualité paysagère et environnementale,
- l'amélioration de la lisibilité et de la compréhension de la ville, de ses quartiers et de ses usages, facilitant l'appropriation du territoire par tous ses usagers
- l'ambition de lieux d'animation et d'innovations, embellis, qui donnent l'envie de s'y promener, avec par exemple la prise en compte des variations d'usage de l'espace public dans le temps (soir, week-end, périodes de chantiers...)
- le développement d'un cadre de vie apaisé et sécurisé pour tous les usagers.

Objectif opérationnel	2.4 Finaliser les opérations engagées dans le cadre de l'ANRU 1 (cf. éléments restants à finaliser dans le cadre des opérations ANRU 1 joints dans la partie 1.5.3 du Contrat de ville)
Résultats attendus	Poursuivre les opérations engagées dans le cadre de la première vague de conventionnement avec l'ANRU et accompagner la transformation urbaine
Acteurs	Ville de Nanterre Bailleurs Aménageurs Promoteurs Etat Conseil départemental Conseil Régional ANRU

Objectif opérationnel	2.5 Engager des opérations de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU et des opérations d'intérêt régional
Résultats attendus	Poursuivre la transformation urbaine des quartiers prioritaires et intervenir sur des secteurs dégradés
Acteurs	Ville de Nanterre Bailleurs, Etat, Département, Région ANRU

Ci-dessous, les différents projets :

Le projet pour le quartier du PARC dans le cadre du NPNRU

Rappel du contexte	<p>Le quartier du Parc Sud (20 % de la population communale sur 1/5 du territoire communal) se situe en bordure du projet Seine Arche qui vise à suturer un territoire en intégrant les quartiers de part et d'autres dont le quartier du Parc Sud.</p> <p>Un territoire fragmenté</p> <p>Créé et aménagé par l'EPAD à partir du milieu des années 1960, il a été presque entièrement fabriqué en 30 ans, par étapes successives sur la base de plans de masse inachevés. Construits sur un vaste site d'anciennes carrières, il se présente aujourd'hui comme un collage de « d'objets architecturaux » hétéroclites, juxtaposés plutôt que mis en relation.</p> <p>De cette construction rapide, il en résulte aujourd'hui un territoire fragmenté et relativement isolé des quartiers adjacents, composé d'un patrimoine bâti jeune.</p> <p>Les zones monofonctionnelles renforcent les coupures urbaines entre les quartiers du Parc et le reste de la Ville. Les secteurs d'habitats sont organisés en îlots urbains aux identités et aux formes indépendantes. Les liens internes aux quartiers sont discontinus. De plus, les zones d'activités renforcent l'isolement des zones habitées du reste de la Ville.</p> <p>La diversité architecturale des quartiers du Parc est aujourd'hui une richesse mais le « liant » qui permet d'articuler les différents fragments et d'identifier la somme de ses unités comme un morceau de Ville fait défaut.</p>
Enjeux	<p>Un territoire en mouvement</p> <p>Le secteur du Parc s'inscrit aujourd'hui au sein d'un territoire en pleine transformation. La mise en œuvre du projet des Terrasses de Nanterre, dans le cadre de la ZAC Seine-Arche, a été un véritable levier et un accélérateur de l'ensemble des projets urbains sur le territoire Nanterrien. Le nombre important de démarches engagées et de réflexions en cours témoignent de cette dynamique. La requalification urbaine de ce quartier est d'autant plus impérieuse que tout autour, la ville se transforme, deux autres quartiers populaires ont bénéficié des programmes de l'ANRU et sont en processus de réhabilitation (Université et Petit Nanterre). Enfin,</p>

	<p>le Parc est situé aux portes du quartier d'affaires de la Défense, renforçant ainsi la fracture entre un quartier populaire où le taux de chômage atteint près de 20 % et le premier pôle économique européen, auquel les actifs du Parc ont peu accès. Aussi ne faudrait-il pas que les habitants du Parc aient le sentiment que tout autour d'eux la ville se transforme mais que leur quartier est relégué et ne bénéficie ni des retombées économiques de la Défense, ni des dynamiques de transformation du projet Seine Arche.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Redynamiser l'offre commerciale autour de l'avenue Picasso par la restructuration et la réhabilitation des centres commerciaux Champs-aux-Melles et Fontenelles et la réorganisation des abords de la halle du marché forain. 2. Réaménager les espaces attenants aux pôles commerciaux pour améliorer leur fonctionnement et leur qualité urbaine <p>Il s'agit de réorganiser le maillage viaire du quartier, pour désenclaver, sécuriser et fluidifier les circulations, en particulier apaiser les circulations motorisées, rendre les circulations douces plus fluides et plus lisibles, tout en renforçant les connexions avec les quartiers adjacents (quartier du Parc Nord, secteur des Champs Pierreux et la Défense).</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Apporter une diversification de l'offre en logements afin d'introduire de la mixité sociale au sein du quartier. <p>L'ensemble des études menées ont permis de déterminer d'ores et déjà 3 secteurs à visée opérationnelle (Champs-aux-Melles, Fontenelles et Marché).</p> <p>Pour chaque secteur des scénarios ont été définis comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des orientations d'aménagement : redéfinition du maillage viaire et des circulations douces, gestion des stationnements et préconisations pour les aménagements des espaces publics. - Une programmation commerciale issue de l'expertise sur le potentiel commercial et tenant compte des commerces actuels. - Des démolitions du patrimoine social en faible nombre, effectuées par nécessité de restructurer le quartier et dans le cadre d'une garantie de relogement assuré. - Une programmation en logement pour introduire de la mixité: <ul style="list-style-type: none"> o Développer l'accession à la propriété au sein du quartier, o Reconstituer l'offre sociale éventuellement impactée. <ol style="list-style-type: none"> 4. Requalifier les équipements structurants tel que la médiathèque, le pole Gorki, les vestiaires du complexe sportif Guimier et la halle du marché <p>Une des caractéristiques du quartier, outre celui d'avoir été construit par à-coups est d'avoir été pensé et conçu sans intégrer les équipements comme composante structurante de la vie de quartier. Les écoles (6 groupes scolaires), gymnases et équipements divers ont été positionnés à posteriori d'où des équipements soit enclavés, soit sous dimensionnés avec les dysfonctionnements qui en découlent.</p> <p>Les équipements concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement et réhabilitation de la médiathèque saturée : • Déplacement – Extension du vestiaire sportif Guimier • Réhabilitation de la Halle du marché

	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration du pôle Gorki (composé d'une école, d'un centre de loisirs et d'un espace culturel) <p>5- Réinterroger le devenir des Tours Aillaud tant en terme de rénovation technique, thermique, qu'en terme de réaffectation d'usage :</p> <p>L'urbanisation du quartier des Groues, au nord-ouest de Nanterre, avec la construction de 4 à 5.000 logements, représente en effet une occasion unique pour permettre la rénovation de ces tours. Outre la rénovation des tours de logement, le projet doit envisager la réaffectation de plusieurs de ces tours, notamment les plus grandes en projet tertiaire ou hôtelier. Les études restent à mener.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les deux principaux bailleurs : Hauts de seine habitat et OPHLM
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NPNRU (opérations d'intérêt national) ▪ projet des Jardins de l'Arche comprenant le Stade ARENA 92, ▪ projet Cœur de Quartier Université à l'ouest, ▪ projet de renouvellement urbain de la ZAC des Provinces Françaises, ▪ projet urbain autour de la Boule (arrivée de la gare du Grand Paris Express), ▪ opérations de logements rue Sadi Carnot au sud-ouest, ▪ projet sur le secteur du « Croissant » dans la ZAC Seine-Arche et son environnement proche, en partie inclus dans le Périmètre d'Opération Nationale et qui prévoit la réalisation d'environ 50 000 m² de logements, 4 000 m² d'équipements publics, 10 000 m² de bureaux, 6 500 m² de locaux universitaires et 3 000 m² de commerces, ▪ projet de modernisation du lycée Joliot-Curie et du théâtre des Amandiers, ▪ projet de réaménagement de l'avenue Joliot-Curie en lien avec l'arrivée du prolongement du tramway T1, ▪ étude de renouvellement économique et urbain du parc d'activités des Champs-Pierreux. <p>Le secteur du Parc Sud est également directement concerné par des évolutions majeures sur les communes limitrophes et notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la réalisation du plan de renouveau de La Défense à l'est, ○ le projet urbain de l'éco-quartier des Bergères à Puteaux au sud-est, comprenant une importante programmation commerciale (environ 2000 logements et 12 000 m² de surfaces commerciales).
Calendrier prévisionnel	<p>Une première phase (2015- 2022) se concentrera sur les deux centres commerciaux et leurs abords ainsi que le long de l'artère centrale du quartier, l'avenue Pablo Picasso :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ en apportant davantage de mixité sociale par des opérations de démolition-reconstruction avec reconstitution de l'offre des logements sociaux démolis dans d'autres quartiers de la ville et introduction de logements en accession ; ○ en améliorant l'image du quartier et en renforçant son attractivité par la requalification des deux pôles commerciaux ; ○ en travaillant sur des cheminements plus lisibles et en ouvrant davantage le quartier sur la ville. <p>Une deuxième phase (2018-2025) pour amplifier cette dynamique, cette étape verra la rénovation des 1.400 logements des Tours Aillaud : l'urbanisation du quartier des Groues, au nord-ouest de Nanterre, avec la construction de 4 à 5.000 logements, dont une part significative de logements sociaux, représente en effet une occasion unique pour permettre la rénovation de ces tours. Outre la rénovation des tours de logement, le projet doit envisager la réaffectation de plusieurs de ces tours, notamment les plus grandes en projet tertiaire ou hôtelier. Les études restent à mener.</p>

Suites à court terme	Le protocole de préfiguration a été élaboré en lien avec les acteurs en 24 points il va être soumis à l'ANRU
-----------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Projet pour le quartier du Chemin de l'Île (retenu au titre d'Opération d'Intérêt Régional) – Secteurs Acacias, Sorbiers Zilina

Rappel du contexte	<p>De longue date la ville de Nanterre s'est engagée dans un processus de transformation urbaine de ses quartiers les plus en difficultés. Le Petit Nanterre et l'Université ont largement évolué à la faveur du premier PNRU.</p> <p>L'engagement dès cette année d'un processus similaire sur le Parc doit permettre de redonner à ce quartier très important de Nanterre une place dans un environnement en pleine mutation.</p> <p>Le Chemin de l'Île, un des 4 quartiers politique de la ville de Nanterre, qui cumule aussi des difficultés importantes a engagé son évolution depuis près de 10 ans par le biais d'opérations d'aménagement. Toutefois une partie de ce quartier composé de 1 800 logements et d'un foyer de 520 chambres a besoin d'accompagnement pour prendre part à cette dynamique. Le renouvellement urbain de ce secteur communément désigné par le nom des 16 tours qui le composent : Zilina-Acacias-Sorbiers doit être travaillé en articulation avec son environnement immédiat en mutation (projets urbains cœur de l'île, Guillaeraies, Komarov...) et avec l'objectif de renforcer la mixité du quartier. Il doit également prendre en compte les autres transformations engagées sur la ville ou programmées et leur temporalité pour créer les conditions de sa réussite.</p> <p>C'est avec cette préoccupation et la volonté de construire un projet cohérent avec l'ensemble des dynamiques locales, que Nanterre souhaite porter un renouvellement urbain ambitieux pour ce quartier politique de la ville.</p>
Enjeux	<p>1) Intervenir sur le foyer des Sorbiers géré par le bailleur Adoma</p> <p>2) Intervenir à moyen terme sur le secteur Acacias</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier les capacités d'améliorations, de transformation de 8 tours du patrimoine Logirep sur le secteur ▪ Mettre en perspective un scénario envisageant la démolition de certaines tours en renforçant la mixité sociale et en maintenant la densité du secteur. ▪ Repenser les espaces publics et résidentiels
Objectifs opérationnels	<p>1) Intervenir sur le foyer des Sorbiers géré par le bailleur Adoma</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire la capacité d'accueil du foyer des Sorbiers de 50%, dans le cadre de sa transformation en résidence sociale. ▪ Conserver sur site une résidence sociale à taille humaine: 260 logements temporaires maximum sur 520 chambres. <p>2) Intervenir à moyen terme sur le secteur Acacias</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formaliser un scénario sur l'évolution des tours du secteur : transformation,

	<p>démolition et sur des perspectives de construction de logements diversifiés sur site.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Repenser la question des parkings avec des perspectives de sécurisation, de mutualisation ou de reconversion. ▪ Réaliser une nouvelle trame de cheminements permettant d'améliorer la perméabilité des ilots. ▪ Réadresser les bâtiments sur l'espace public, en remaillant à travers les cœurs des cités. ▪ Repenser les usages et les statuts des espaces extérieurs.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les bailleurs Logirep, Adoma et OPHLM
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NPNRU (opérations d'intérêt régional) ▪ Bailleurs, Conseil départemental, conseil régional, caisse des dépôts, foncière logement ▪ Dynamique initiée par les transformations urbaines environnantes : démolition reconstruction du centre commercial, redynamisation de la ZAC des Guillaeraies, éco quartier Hoche, abords de la résidence Komarov
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cours de formalisation
Suites à court terme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser l'ensemble des partenaires et financeurs autour du projet ▪ Poursuivre les études, chiffrages et définir un calendrier prévisionnel

Projet pour le quartier Nanterre Université

Rappel du contexte	<p>Le quartier Nanterre-Université se compose des cités « Provinces Françaises » et « Marcellin Berthelot ». Son paysage urbain a fortement évolué à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.</p> <p>Dans les années 70, le quartier se voit contraint d'accueillir des infrastructures lourdes dans le but de desservir et de développer le pôle d'affaires de la Défense. Le territoire devient un carrefour d'infrastructures routières d'intérêt régional (A86, A14, RN 314, Avenue Joliot-Curie) et un nœud ferroviaire (RER A et Transilien). Les cités « Provinces Françaises » et « Marcellin Berthelot » se voient entièrement enserrées par les voies routières et ferroviaires et le territoire devient très fortement fragmenté. Ces coupures urbaines induisent par ailleurs un morcellement foncier en composantes mono-fonctionnelles interdisant les lieux de rencontres entre usagers et les liens inter-quartiers, enclavant totalement les cités.</p> <p>Au début des années 2000, le projet Seine Arche - Opération d'Intérêt National née d'un accord Ville/État - est conclu dans l'objectif de développer un programme sur les terrains libérés par la construction et l'enfouissement de l'A14. Cette ZAC Seine Arche s'étend de La Grande Arche de la Défense aux berges de Seine, dans la continuité de l'axe historique de Le Nôtre et borde entièrement la partie sud du quartier des « Provinces Françaises » (secteur des Terrasses). Elle est donc située à proximité immédiate du quartier ANRU, mais n'intègre aucune des deux cités du PRUS Nanterre-Université. Ce périmètre inclus également les franges de la gare Nanterre Université, afin d'accompagner un projet de rénovation et de déplacement de cette gare, et de reconquête urbaine de ses abords, occupés jusqu'en 2010 par des ateliers de maintenance de la RATP : ce secteur de projet est aujourd'hui désigné sous l'appellation « Cœur de quartier »</p> <p>Les caractéristiques sociodémographiques diffèrent d'une cité à l'autre, en fonction</p>
---------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>de la diversité de leur patrimoine et de leurs habitants :</p> <p>La cité « Provinces françaises » revêt un caractère très social corrélé à son patrimoine lui-même très social (81 % de logements sociaux), ancien, de faible qualité et de petite taille mais qui propose ainsi des niveaux de loyers bas et gérés par une majorité de réservataires publics. Le taux de chômage y est élevé et les ressources des habitants faibles, voire très faibles (1/5 de la population vit sous le seuil de pauvreté).</p> <p>La cité « Marcellin Berthelot », au taux élevé de logements sociaux (85%), est néanmoins moins fragile socialement. Les défauts du bâti social sont certes identiques (petitesse, mauvaise qualité) mais des réhabilitations lourdes ont déjà été effectuées et les réservataires y sont multiples (proportion importante d'Action Logement et de la SNCF).</p> <p>Le décrochage du profil socio-démographique de la cité « Provinces Françaises » en comparaison des moyennes communales, ainsi que les problèmes sécuritaires et l'absence de traitement récent sur le patrimoine justifient l'intervention centrée et quasi-exclusive du PRUS sur ce secteur.</p>
<p>Enjeux</p>	<p>Les enjeux du projet de renouvellement urbain et social entrepris pour la cité des Provinces Françaises sont doubles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'un point de vue urbain : il s'agit d'inscrire pleinement le quartier dans la ville à un moment clef de son histoire où les coupures urbaines qui ont progressivement isolé la cité de son environnement sont transformées dans le cadre d'une Opération d'Intérêt National, Seine Arche, en nouveaux espaces publics, les Terrasses de Nanterre, et en une nouvelle centralité communale, le projet Cœur de Quartier. ▪ d'un point de vue social, le projet de renouvellement urbain et social doit participer au brassage de l'ensemble des usagers de ce territoire, et offrir une diversité de logements répondant aux besoins de parcours résidentiels des Nanterriens.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Ainsi, en articulation avec le projet Seine Arche et sur la base des différentes concertations menées, ces objectifs se traduisent opérationnellement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • franchir le talus RER par la création de nouvelles liaisons piétonnes vers les Terrasses, la Cité Administrative et la future place de la Croisée et la construction de logements neufs à l'emplacement de l'actuelle allée de Gascogne, • transformer le boulevard des Provinces françaises en un lieu animé, en créant une nouvelle façade à la cité en vis-à-vis du Cœur de Quartier, • préserver et valoriser le cœur de la cité par la réhabilitation des logements existants de l'OMHLM, la création de logements supplémentaires sur le toit des bâtiments, et la requalification des allées et espaces verts, • diversifier l'offre de logements, en complémentarité des opérations développées par l'EPASA, par la construction de logements sociaux, locatifs intermédiaires, en accession à la propriété, libre et aidée, • créer et relocaliser les équipements afin de répondre aux besoins des habitants de la cité et des futurs logements des Terrasses et du Cœur, et de conforter leur rôle en tant que lieux de brassage et de rencontre de tous les Nanterriens, principe aboutissant notamment à la programmation de deux nouveaux groupes scolaires et de leur centre de loisirs sur deux sites à l'articulation de la cité et des projets de logements de Seine Arche.

Partenaires	<p>Les maîtres d'ouvrages concernés par le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Office Municipal HLM - SA HLM France Habitation - La SEMNA - Les promoteurs (accession encadrée) : Terralia et SCCV Nanterre
Leviers	<p>Le Projet Seine Arche qui pour objet de mettre en œuvre un droit à réparation apporte par ses propositions de maillage et de lieux de vie des réponses aux problèmes d'enclavement, de ruptures urbaines et de manque d'offres de services et de lieux d'animations sur le quartier. Ces actions contribuent au renouvellement du quartier et constituent un levier sur lequel s'appuie le projet de renouvellement urbain, pour construire, dans une totale complémentarité, un projet d'ensemble cohérent, qui vise, à terme, à effacer les frontières entre chaque sous secteur du quartier.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Projet inscrit dans le cadre du PNRU 1.</p> <p>Convention signée le 18 mai 2009.</p> <p>Avenant de clôture en cours de signature :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ - Date limite DAS I : juin 2015 ▪ - Date limité DAS M : 31 décembre 2017 ▪ - Date limite demandes de soldes : 31 décembre 2019

Projet pour le quartier du Petit Nanterre (retenu au titre d'Opération d'Intérêt Régional) – Secteurs Potagers, Abords de l'hôpital

Rappel du contexte	<p>La Cité des Potagers est une ancienne cité de transit qui comprend des ménages socialement fragilisés et qui connaît une situation d'enclavement importante. Plus globalement, il s'agit également de remettre en situation urbaine le nord de l'avenue de la République, d'ouvrir l'Hôpital sur la Ville et de préfigurer une « reconnexion » entre les parties résidentielles et économiques du Petit Nanterre.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désenclaver la cité des Potagers et plus globalement la partie Nord du Petit Nanterre, par la création d'un nouveau maillage viaire. ▪ Diversifier l'offre de logements pour favoriser une plus grande mixité sociale (90% des ménages sous plafond PLAI aujourd'hui). ▪ Remettre le jardin japonais en situation urbaine pour en faire un élément central et accessible via la création d'une voie circulée le long du CASH reliant l'avenue de la République à la rue de Sartrouville ; ▪ Améliorer l'insertion de la cité dans son environnement en substituant à la typologie de « barres » un projet de reconstruction sous forme de plots respectueuses du tissu pavillonnaire attenant et laissant filtrer les vues vers le jardin japonais. ▪ Préfigurer des évolutions bien plus importantes (ouverture de l'Hôpital sur la Ville, reconnexion partie résidentielle/ZAE, arrivée du tramway T1, etc.)
Objectifs opératio-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démolition-reconstruction de la Cité des Potagers ▪ Création de différents produits de logements sociaux et de logements en

nnels	<p>accession</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de nouvelles voies (nord-sud et est-ouest) ▪ Ouverture du « jardin japonais » sur le quartier et au public, réaménagement, ▪ Recomposition foncière du secteur ▪ Création d'une voie nord-sud le long de l'Hôpital ▪ Création de cheminements piétons en lien avec la zone pavillonnaire avoisinante ▪ ADOMA (propriétaire du bâti), Conseil départemental (propriétaire du foncier de la cité de des Potagers), repreneur de la cité des Potagers, Direction de l'Hôpital, Ville de Paris (propriétaire du foncier de l'hôpital), ARS.
Leviers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NPNRU (opérations d'intérêt régional) ▪ ADOMA qui se recentre sur les FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS et les résidences sociales souhaite vendre son patrimoine (cité des Potagers) ▪ Schéma directeur de restructuration du centre hospitalier en cours ▪ Arrivée du tramway T1 à l'horizon 2025 ▪ Etude urbaine en cours sous maîtrise d'ouvrage, enjeu de raccrocher le Petit Nanterre qui habite à celui qui travaille (lien zone résidentielle / zones d'activités).
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude urbaine Tricot (secteur Potagers) : Février 2013 – Octobre 2014 ▪ Etude Tricot totale (secteur Potagers, CASH, ZA Nord Petit Nanterre) : Février 2014 – Décembre 2015 ▪ Relogement : Fin 2015 – mi 2017 (18 mois) ▪ Démolition 36 logements (bâtiment central et bâtiment Ouest) : fin 2016 (9 mois) ▪ Création de la Voie Nord / Sud : Fin 2017 (6 mois) ▪ Construction des logements sur la partie Ouest (environ 75 logements) : Fin 2017 – Mi 2019 (18 mois) ▪ Opération tiroir de relogement : Mi 2019 (6 mois) ▪ Démolition 30 logements (bâtiment Est) : Fin 2019 (9 mois) ▪ Création du cheminement Est / Ouest : Mi 2020 (6 mois) ▪ Réaménagement du jardin japonais : Mi 2020 (9 mois) ▪ Construction de logements sur la partie Est (environ 25 logements) : Mi 2020 – début 2022 (18 mois) ▪ Construction de la voie Nord / Sud le long de l'Hôpital.
Suites à court terme	<p>Elargir le partenariat sur les enjeux de relogement et sur le co-financement du projet (opération de démolition-reconstruction adossé à l'aménagement d'importants espaces publics).</p> <p>Cessions patrimoniales et foncières, arrêt des attributions de logements.</p> <p>Approfondir le partenariat avec la Ville de Paris et l'ARS sur le projet de restructuration de l'Hôpital.</p> <p>Poursuite des études sur le prolongement du T1 entre Colombes et la Place de la Boule à Nanterre.</p>

Objectif opérationnel	3.1 Favoriser une appropriation par tous des espaces publics : développer la prévention situationnelle
Résultats attendus	Permettre à tous de bénéficier d'espaces publics de qualité, accessibles, sécurisés et partagés. Favoriser les temps d'échanges sur l'espace public.
Acteurs	Services techniques de la ville de Nanterre GUP ville de Nanterre Missions de quartiers ville de Nanterre Bailleurs Régie de Quartier Clubs de prévention Associations de quartier CASH de Nanterre
Indicateurs de suivi	Suivi des actions de la convention GUP ; Diagnostics en marchant ; Conseils de quartier ; Conseils citoyens.

Dispositifs de droit commun mobilisables

Gestion Urbaine de Proximité
Suivi de l'exonération de TFPB auprès des bailleurs
Actions de sensibilisation auprès des habitants
Animations de proximité sur l'espace public

Dispositifs spécifiques

Actions partenariales d'embellissement des espaces extérieurs avec une dimension participative des habitants.
Mise en place de chantiers éducatifs, sur le patrimoine bailleurs et le patrimoine ville.
Réduire la présence de véhicules épaves, et veiller à la qualité des parkings pour clarifier le stationnement et la circulation, sources de dysfonctionnements sur l'espace public.
Renforcer le partenariat entre le CASH, la ville de Nanterre et les bailleurs pour des interventions coordonnées auprès de la population SDF sur l'espace public.
Intervenir sur les cheminements et apporter une expertise en amont pour limiter les déviances des deux roues motorisées sur l'espace public

Sensibilisation des habitants au tri sélectif, au compost et autres formes de participation sur la question des déchets.

Sensibilisation des habitants au tri sélectif, au compost et autres formes de participation sur la question des déchets.

Relevés réguliers des différents dysfonctionnements en terme de voirie, d'espaces verts, de déchets urbains, d'hygiène et interventions rapides. Suivi des dysfonctionnements par un tableau spécifique.

Sécurisation et embellissement des parkings souterrains.

Objectif opérationnel	3.2 Promouvoir une gestion « exemplaire » du patrimoine et des espaces extérieurs dans le parc social.
Résultats attendus	Garantir des espaces communs et extérieurs de qualité ; Assurer un même niveau de qualité de gestion et d'entretien selon les différents patrimoines ; Travailler de manière multi partenariale pour garantir l'efficacité des actions sur le cadre de vie.
Acteurs	GUP ville de Nanterre Service des déchets urbains Bailleurs Régie de quartier
Indicateurs de suivi	Suivi des actions de la convention GUP ; Diagnostics sur site.

Dispositifs de droit commun mobilisables
Gestion Urbaine de Proximité

Dispositifs spécifiques
<p>Suivi de l'exonération de la TFPB auprès des bailleurs</p> <p>Faire respecter la non présence de bacs sur les espaces extérieurs, les passages de collecte des déchets et les codes liés au tri sélectif.</p> <p>Garantir la qualité des espaces dédiés au stockage des bacs à déchets et des matériaux (Bacs, containers).</p> <p>Coordination et actions d'aménagements de voirie spécifiques pour faciliter le passage de la collecte des déchets en empêchant le stationnement gênant.</p> <p>Engagement des bailleurs lors des chantiers et emménagements massifs du respect de l'espace public par la remise en état de propreté. En amont, prévisions sur les quantités de stockage de déchets et encombrants.</p> <p>Diagnostic et entretien réguliers des espaces extérieurs bailleurs.</p> <p>Diagnostic et entretien réguliers des espaces communs et notamment des immeubles vides prévus à la démolition.</p> <p>Prévoir et favoriser pour les bailleurs des chantiers éducatifs dans le cadre de réfection de parties communes.</p> <p>S'engager et participer à la mise en place d'actions de sensibilisation autour du cadre de vie.</p> <p>Actions de dératisation communes et autres interventions liées à la thématique hygiène</p>

Objectif opérationnel	3.3 Poursuivre et renforcer les interventions en matière de tranquillité publique
Résultats attendus	Agir sur les nuisances existantes au sein des quartiers (occupation de halls, sentiment d'insécurité...) par différents leviers et dans un cadre partenarial
Acteurs	ville de Nanterre Médiateurs Services de Police Prévention spécialisée Bailleurs
Indicateurs de suivi	Suivi des données Police remontées en CLSPD Suivi des données incivilités bailleurs sociaux

Dispositifs de droit commun mobilisables
<p>Renforcer les dispositifs et la coordination entre la GUP et le CLSPD pour améliorer la tranquillité publique de tous, renforcer le « mieux vivre ensemble » et avoir un meilleur respect de l'espace public</p> <p>Assurer une meilleure coordination des acteurs de quartiers et de la sécurité publique (relais bailleurs et police, mise en place d'outils de clarification des procédures...);</p> <p>Agir sur les nuisances et incivilités et en particulier les regroupements dans les halls et parties communes des bailleurs au travers de différents supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etendre le dispositif de médiations de nuit sur le Petit Nanterre et Université - en créant des lieux de rencontre et de convivialité en soirée - par la mise en œuvre de chantiers éducatifs notamment sur le patrimoine des bailleurs <p>Veiller à la qualité de l'éclairage et des cheminements piétons sécurisés ;</p> <p>Intégrer les enjeux de tranquillité aux opérations de renouvellement urbain (études sûreté ; vidéo-protection dans les parkings, etc.)</p> <p>Suivre et sécuriser les chantiers menés dans le cadre des opérations de rénovation urbaine (mobilisation des bailleurs et des aménageurs)</p>

4. LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

4.1.1 Cadre de référence pour la mise en œuvre des actions liées au dispositif d'abattement de TFPB

Le contexte : rattachement de l'abattement de TFPB au contrat de ville – loi de finances 2015

La qualité de vie urbaine est un des 3 piliers de la loi du 2 février 2014 disposant sur la création des contrats de ville.

Cette loi rappelle que les bailleurs ont l'obligation d'assurer une égale qualité de service dans l'ensemble de leur patrimoine.

L'abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, institué par la loi de finances pour 2015, permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers (sites rénovés, sites en chantiers, sites en attente de rénovation, sites avec des particularités urbaines ou sociales...).

La loi de finance 2015 crée l'obligation pour les bailleurs d'être signataire du contrat de ville pour bénéficier de l'abattement, elle précise également que « les organismes transmettent annuellement aux signataires du contrat de ville les documents justifiants du montant et du suivi des actions entreprises pour amélioration des conditions de vie des habitants en contrepartie de l'abattement »

Cette convention doit venir s'articuler aux démarches de gestion urbaine de proximité et doit être annexée au contrat de ville. Elle doit fixer les objectifs, le programme d'actions triennal et les modalités de suivi annuel.

L'identification de la gestion du bailleur : droit commun et abattement

L'union sociale pour l'habitant et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports ont signé un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB, c'est ce document qui constitue le cadre d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi.

Ce document propose que les moyens de gestions des bailleurs soient identifiés en 2 groupes : les moyens de gestion de droit commun et les moyens de gestion relevant des champs de l'abattement de TFPB :

- Les moyens de droit commun : préalablement à la mobilisation des moyens spécifiques à l'abattement de TFPB, les bailleurs feront état des moyens de gestion de droit commun qu'ils investissent dans les quartiers comparativement au reste du Parc. En effet comme les autres signataires du contrat, les bailleurs doivent montrer que leur droit commun est plus mobilisé dans les quartiers prioritaires. Ces moyens regroupent (les coûts de remise en état pour l'entrée dans les lieux, la maintenance des ascenseurs, le nettoyage des parties communes et des abords, le gardiennage et la surveillance pour 100 logements...). Cette partie a pour objectif de voir la mobilisation dans les quartiers sur ces items et la comparaison avec le reste du patrimoine.

- Le champ de l'abattement : les actions relevant de l'abattement doivent relever des champs suivants :
 - Présence de proximité (plus importante que celle prévue dans le droit commun)
 - L'entretien et la maintenance (plus importante que celle prévu dans le droit commun)
 - La tranquillité résidentielle
 - La concertation et le vivre ensemble (chantier éducatif...)
 - Les petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réparation de vandalisme, gestion des accès aux caves...)

Le coût de ces actions, déduction faites des financements apportés par d'autres partenaires, doit au moins être égal à l'économie d'impôt générée par l'abattement.

Suivi et évaluation :

- Des points d'étapes réguliers seront à organiser en partenariat avec les associations de locataires et la collectivité, en lien avec la démarche de Gestion Urbaine de Proximité. Des enquêtes de satisfaction par quartier devront être menées selon des modalités et une périodicité définie dans la convention.
- La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB précise les modalités de pilotage entre l'Etat et la collectivité, prévoit un dispositif de validation des résultats présentés par les bailleurs et nomme un référent chargé de consolider le bilan annuel.
- L'USH, quant à elle, devra présenter un bilan national triennal de l'utilisation de l'abattement de TFPB.

La réalisation de la convention : la place des habitants

La méthode d'élaboration repose sur 4 principes :

- L'association des représentants des locataires (associations affiliées ou associations représentant plus de 10% des locataires) – Cette modalité bien qu'obligatoire et respectueuse des associations de défense des locataires devraient avoir une portée démocratique moindre sur notre territoire à titre d'exemple la cité des Canibouts ou celle de Berthelot n'ont pas de telles associations
- La réalisation d'un diagnostic sur la méthode du diagnostic en marchant de la GUP – Pour Nanterre, il est proposé de lier les 2 démarches et de profiter de ces diagnostics pour impliquer les locataires en faisant une communication important à leur endroit via des courriers, le Nanterre Info ou les conseils de quartiers / Le cadre de référence ne prévoit pas leur présence, mais en fondant les diagnostics de la GUP et de la TFPB les habitants peuvent être intégrés
- La détermination d'un programme d'action triennal

Les modalités de suivis et d'évaluation :

Le compte-rendu de l'activité du bailleur pourrait faire l'objet d'une présentation au conseil de quartier

Utilisation d'une partie de cette exonération pour mettre en place les budgets qualité quartier

La ville pourrait profiter de ce dispositif pour proposer qu'une partie de ces sommes soient utilisées pour la mise en place des budgets qualité quartier. Cette utilisation ne peut être mise en place qu'avec l'accord des bailleurs et du Préfet.

Aucune obligation légale ne semble s'opposer à cette mise en place, elle reste cependant « très innovante » et donc faire l'objet d'un débat avec les partenaires.

Elles auraient pour conséquence une participation de la ville moindre puisque partagé avec les bailleurs, une implication plus importante des habitants, une différenciation entre les quartiers prioritaires et les quartiers non prioritaires.

ANNEXES

La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération du Mont Valérien.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Région Ile-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

Et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers sociolinguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Les engagements de Pôle emploi

Les engagements de Pôle emploi dans la Politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes : assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la Ville, renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques.

A) RENFORCER LE DROIT COMMUN DE POLE EMPLOI AU BENEFICE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DOMICILIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Les engagements Pôle Emploi sur la formation

- Faciliter l'accès à la formation afin de répondre aux besoins du marché du travail :
- Service Public de l'Orientation : délivrer les offres de service orientation (conseillers à l'emploi + psychologues du travail)
- Ateliers VAE (validation des acquis de l'expérience)
- Formations individuelles ou collectives
- Action de formation préalable au recrutement (AFPR)
- Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)
- Périodes d'immersion en entreprise (PMSMP)
- Augmenter le niveau de qualification en fonction du marché du travail :
- Mettre en œuvre le Conseil en Evolution Professionnel (CEP) en déployant la prestation « Activ'Projet » et particulièrement au bénéfice des demandeurs d'emploi (DE) QPV
- Promouvoir l'alternance comme levier d'insertion et particulièrement le dispositif « réussite apprentissage », les contrats de professionnalisation « nouvelle carrière » et de « nouvelle chance » pour les demandeurs d'emploi des QPV

Les engagements de Pôle emploi sur l'intensification des accompagnements

- Augmenter les accompagnements en modalité « Renforcé ». L'objectif dans le Contrat de Ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux demandeurs d'emploi des QPV les plus éloignés de l'emploi.
- Mettre en place en partenariat avec le Conseil départemental, l'accompagnement global. L'objectif dans le Contrat de Ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.
- Mobiliser l'accompagnement intensif des jeunes et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV
- Renouveler nos partenariats avec la Mission Locale, le Cap Emploi et le PLIE

Les engagements de Pôle emploi sur la mobilisation de la Politique de l'emploi

- Sur les contrats aidés (CUI, EAV), PE s'engage à contribuer aux objectifs chiffrés indiqués dans l'arrêté préfectoral IDF du 13 février 2015 et sa note d'orientation n°2015044-0001 au bénéfice des demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV

Les engagements de Pôle emploi sur l'adaptation de son offre de service au bénéfice des demandeurs d'emploi habitant les QPV

- Tenir compte des besoins spécifiques des DE du territoire pour les prestations mandatées de Pôle emploi.
- Mobiliser les actions dans les secteurs d'activités à fort potentiel d'offres d'emploi :
 - Ateliers sectoriels
 - Ateliers thématiques (formation, création et reprise d'activité, IAE, CV pour les bas niveaux de qualification, réseaux, marché caché, TH, seniors, recherche d'emploi, projet)
 - Jobs dating, Webdating, salon en ligne, forums (TH, IAE, généralistes, jeunes,...)
- Développer des services numériques afin d'améliorer l'accessibilité des services de Pôle Emploi, en particulier auprès du public jeune : e-formation (MOOC) sur pole-emploi.fr, salon en ligne, webdating, applicatifs smartphone, mini site mobile jeune, ...
- Favoriser la mobilité et la reprise d'emploi en mobilisant les aides Pôle emploi
- Lutter contre les discriminations à l'embauche et promouvoir les égalités en mobilisant des modalités de recrutement alternatif mis en place par Pôle emploi tels que la Méthode de Recrutement par Simulation et le Webdating (présélection par Pôle emploi et 1er entretien sans communication du CV à l'entreprise)
- Lutter contre le déficit de réseau et particulièrement des jeunes en développant les partenariats de parrainage avec NQT, FACE, Mosaik RH

B : FAVORISER ET ACCOMPAGNER LES CREATIONS D'ENTREPRISES ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES QPV

Les engagements Pôle emploi pour accompagner les besoins en recrutement et particulièrement auprès des TPE et PME

- Mobiliser les conseillers dédiés à la relation entreprise de Pôle emploi afin de promouvoir la candidature des demandeurs d'emploi et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, auprès des entreprises.
- Poursuivre l'amélioration de la transparence du marché du travail : promotion du site pole-emploi.fr – CV en ligne –
- Proposer aux entreprises des méthodes de recrutement innovantes qui favorisent la lutte contre les discriminations

- Prospecter les entreprises avec un potentiel de placement et renforcer la promotion des profils et particulièrement des jeunes et des femmes des QPV
- Mobiliser les mesures d'adaptation aux postes de travail : action de formation préalable au recrutement, préparation opérationnelle à l'emploi, contrats aidés...
- Favoriser les périodes de mises en situation professionnelle
- Informer les porteurs de projet des différents dispositifs favorisant la création d'activités
- Promouvoir l'alternance

C : TRAVAILLER EN COMPLEMENTARITE DES OFFRES DE SERVICES DES PARTENAIRES DANS LES QPV

Les engagements Pôle emploi pour « Rechercher et développer des complémentarités à l'offre de service de Pôle emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin »

Objectifs des partenariats :

- Lever les freins périphériques à l'emploi des demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV tels que la mobilité, la garde d'enfant, la santé, les savoir être, la linguistique...
- Favoriser la coopération avec les acteurs impliqués dans des démarches d'insertion (SIAE)
- Promouvoir l'orientation et la formation professionnelle (Mission locale, Cité des métiers, AIO, CFA...)
- Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise (Réseau CCI, CMA, ADIE, Micro crédit...)
- Lutter contre le déficit de réseaux des jeunes des quartiers grâce au parrainage (avec NQT, FACE, Mosaïk RH)
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les recrutements
- Partager le diagnostic territorial avec les acteurs locaux et territoriaux

Le quartier prioritaire du Parc

Cadre de vie : un quartier en rénovation urbaine encore marqué par des barrières urbaines et des logements concentrés dans des tours

De cette construction rapide, résulte aujourd'hui un territoire isolé des quartiers adjacents notamment en raison des coupures sur les avenues qui bordent le quartier (Joliot-Curie, Clémenceau, les Terrasses) où s'élèvent des équipements publics et des bureaux qui forment des barrières urbaines difficilement franchissables. Chaque secteur d'habitation fonctionne indépendamment des autres, chacun avec sa propre identité et il est peu aisé de circuler de l'un à l'autre

En outre, par sa localisation géographique, le quartier appartient au rayon d'influence de la Défense. Il fonctionne néanmoins majoritairement à l'échelle du quartier, les liens avec le quartier de la Défense se limitant à de discrets cheminements, renforçant l'impression de deux mondes qui se tournent le dos.

Un quartier au cœur d'équipements publics majeurs

Aux marges du quartier, se trouvent des équipements d'un rayonnement qui dépasse largement la ville : le théâtre des Amandiers, le palais des sports qui accueille l'équipe de basket championne de France 2013, le tribunal de grande instance, la Préfecture des Hauts de Seine...et le centre d'affaire de la Défense, 1er pôle économique européen.

Néanmoins le quartier bénéficie aussi de nombreux équipements de proximité : le centre social qui compte 430 familles adhérentes, le centre municipal de santé, une salle ressource emploi, une régie de quartier, une mairie de quartier et un espace jeunesse.

Un quartier en rénovation ...

Depuis 2006, le quartier est engagé dans une démarche de concertation pour élaborer un programme de renouvellement urbain et social (192 propositions) et connaît les influences du projet Seine Arche sur son territoire. C'est fort de ces enseignements que la ville a choisi de déposer une demande à l'ANRU pour engager des modifications majeures sur le bâti du quartier avec les objectifs suivants :

- Apporter d'avantage de mixité sociale
- Améliorer l'image du quartier
- Renforcer son attractivité en requalifiant les 2 pôles commerciaux
- Désenclaver le quartier

Emploi et développement économique : un quartier aux portes du plus grand centre d'affaire européen et de zones d'activités qui profitent peu aux habitants du quartier

Le quartier du Parc est aux portes du quartier d'affaires de la Défense et de la préfecture. On relève que les principales zones d'activité qui bordent le quartier du Parc sont les suivantes :

Le pôle de la Défense, plus important pôle tertiaire de France (environ 2 500 entreprises et 18 000 emplois) est situé à moins de 2km du quartier.

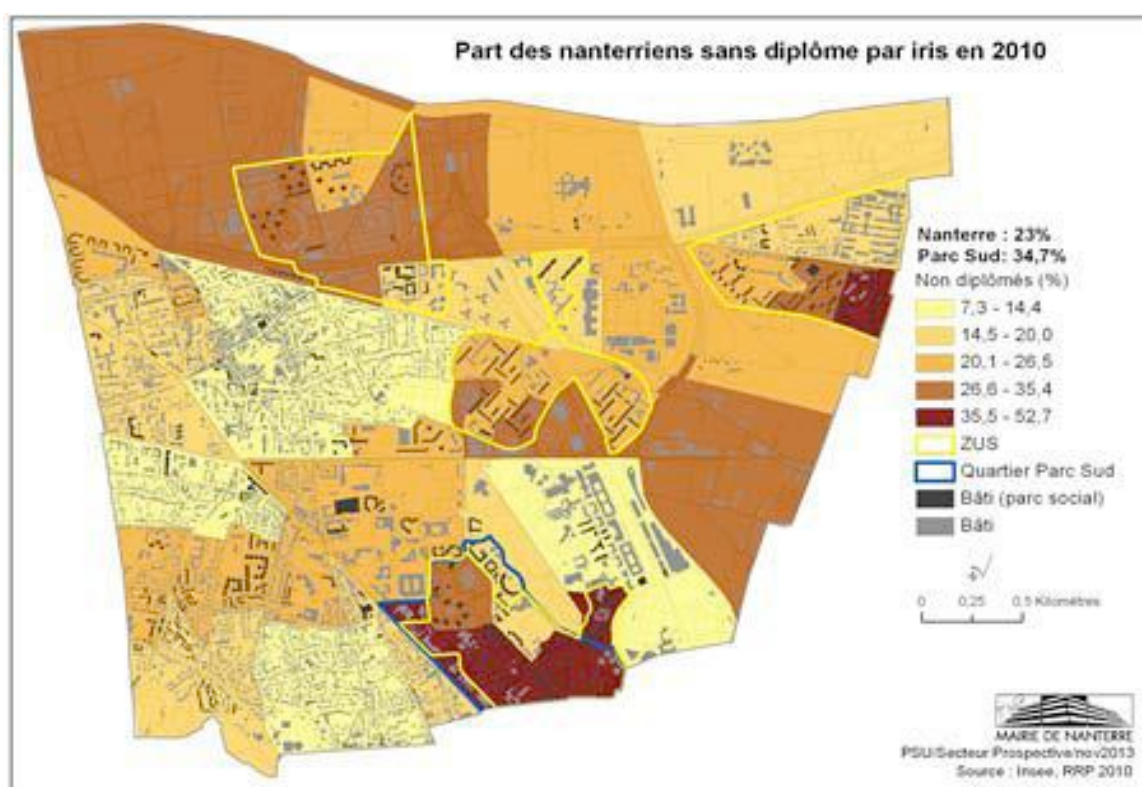
Le pôle Nanterre Préfecture – Les Terrasses regroupe 450 entreprises et près de 20 000 emplois.

Le secteur des Champs Pierreux regroupe près de 170 entreprises et représente près de 6 000 emplois.

Ces pôles d'activité ne sont que trop peu exploités par les habitants actifs du quartier. Ils vivent séparés de la zone d'habitat avec leurs propres commerces et restaurants. Sur le plan de l'emploi : la principale caractéristique du développement de l'emploi tertiaire à Nanterre est la forte surreprésentation des cadres (plus de 35%) et la faiblesse de l'emploi ouvrier (8 700 postes) or le quartier est marqué par la surreprésentation des ouvriers et employés (plus de 63% de la population active).

Un faible niveau de qualification de la population active...

Les niveaux de diplôme sont de plus en plus discriminants pour l'accès à un emploi qualifié mais aussi plus simplement pour éviter le chômage. Sur le quartier, plus d'un tiers de la population est sans diplôme (34,7%), soit un taux largement supérieur à la moyenne communale, pourtant déjà élevée (23%). Cette situation s'observe plus particulièrement dans les cités des Fontenelles, des Tours Aillaud et une partie de la cité des Champs aux Melles. A l'inverse, la part de la population détentrice d'un diplôme universitaire atteint seulement 17% sur le quartier (30,6% à l'échelle communale).



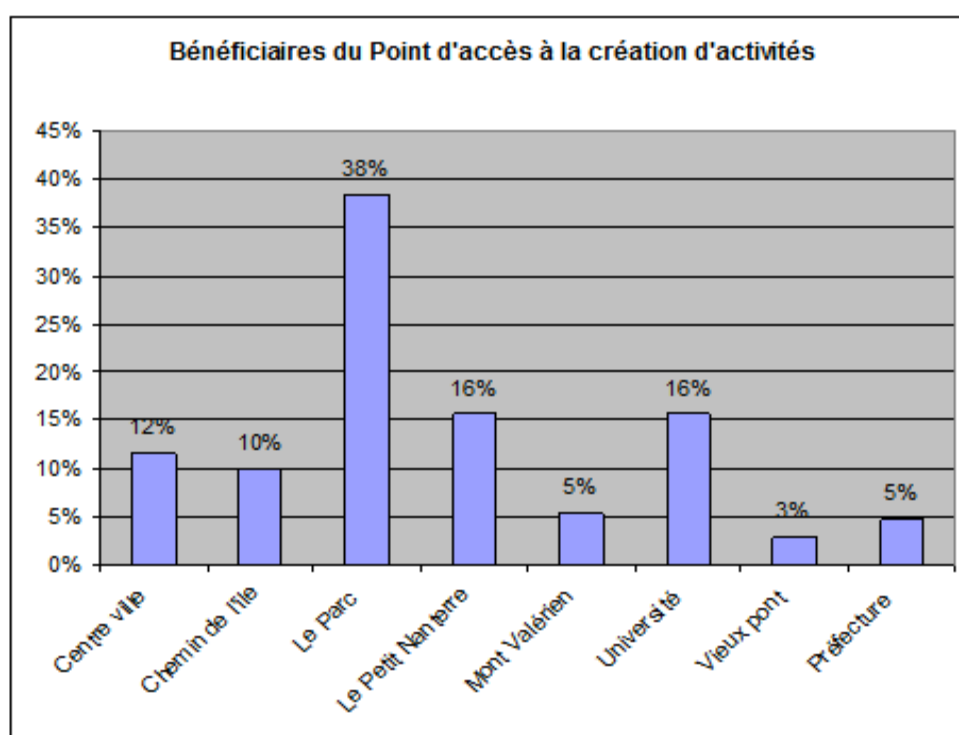
Part de la population active de plus de 15 ans sans aucun diplôme en 2010 (source : INSEE RP 2010)

Un niveau de chômage élevé

Le taux de chômage du quartier, qui s'élève à 21%, est largement supérieur à la moyenne communale (14%). Sur les secteurs tours Aillaud et Fontenelles, le taux est supérieur à 25%. Il est essentiel d'insister sur le fort taux de chômage de la population jeune, compte tenu de leur importance dans le quartier (tant en proportion qu'en effectif). Au recensement 2010 on comptait ainsi 39% de chômeurs âgés de 15 à 24 ans contre une moyenne communale à 27,7%. Le chômage est particulièrement préoccupant aux tours Aillaud et aux Fontenelles (32 à 48%).

Une forte dynamique entrepreneuriale et d'insertion

La ville de Nanterre dispose de 8 points d'accès à la création d'activité. Le point d'accès situé dans le quartier du Parc représente plus du tiers des fréquentations à l'échelle de la ville comme l'illustre le tableau en page suivante.



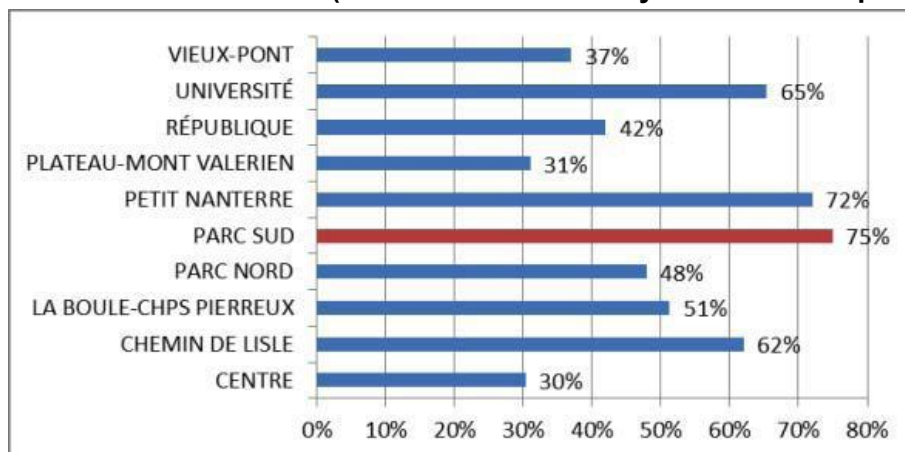
Répartition de la fréquentation des point d'accès à la création d'activités (source : NR)

Cohésion sociale : le quartier le plus fragile de Nanterre avec une forte diversité culturelle mais des problématiques de réussite éducative

Le quartier du Parc Sud est un des plus fragiles de la ville. Il concentre le plus de ménages ayant un bas revenus sur le territoire communal. Trois ménages sur quatre ont un revenu mensuel inférieur à 509€. Sur le quartier du Parc Sud, 75% des cartes familles ont été délivrées à des familles à bas revenus (1 574 foyers). Cette proportion atteint 51% à l'échelle de la ville (voir graphique page suivante)

Composé quasi exclusivement de logement sociaux, le quartier est très familial (3 224 familles au recensement 2010). La taille moyenne des ménages y est plus élevée qu'à l'échelle de la ville (2,8 enfants par ménage contre 2,47). La forte présence des ménages avec enfants vient déterminer la structure par âge du quartier, ainsi les moins de 20 ans représentent 34,4% de la population du quartier (28% à l'échelle de la ville).

Carte famille à bas revenus (revenu mensuel du foyer < 509 euros par personne)



Part des ménages bénéficiant d'une carte famille à bas revenus (source : ville de Nanterre – date)

Si la ville de Nanterre se caractérise par une plus forte proportion d'étrangers et d'immigrés, elle se caractérise aussi par leur concentration sur le territoire. Deux quartiers se détachent nettement : Petit Nanterre et Parc Sud. Sur ces deux quartiers, l'ensemble formé par les étrangers et les immigrés naturalisés représente plus de 28% de la population. C'est une proportion qui confère à ces deux quartiers une caractéristique de spécialisation ethnique.

Des freins à la réussite éducative des jeunes du quartier

La réussite scolaire des enfants, préoccupation primordiale de la population, est très problématique sur le quartier. **Dans le cadre du diagnostic partagé de l'analyse des besoins sociaux 2012, les acteurs de proximité avaient relevé trois difficultés majeures liées à la réussite scolaire :**

- Le problème récurrent de maîtrise de la lecture et le peu de plaisir attaché à cette activité.
- Le turn-over de la direction des établissements qui rend difficile le travail sur le long terme.

L'importance des demandes de dérogation, signe de la mauvaise réputation des établissements. Stratégie qui creuse les inégalités entre les élèves puisque ce sont les bons élèves qui obtiennent ces dérogations.

Une diversité culturelle comme levier de la dynamique sociale du quartier

La vie associative apparaît comme un indicateur fort du dynamisme du quartier : près de 23 associations ont participé à la fête de quartier, un collectif associatif gère et entretient un jardin partagé ou gère l'espace Gorki. L'ensemble des associations du quartier tente globalement de répondre aux besoins de solidarité et de convivialité du quartier et font de la cohésion sociale un enjeu de leur projet. La vie culturelle sur le quartier est aussi riche. Un théâtre associatif est d'ailleurs installé au cœur des tours Aillaud.

La diversité des équipements et des actions culturelles conduite sur le quartier témoigne d'une volonté forte de la municipalité de prioriser l'action publique sur ce territoire. L'offre culturelle reste néanmoins sous dimensionnée par rapport à la taille du quartier (saturation de la médiathèque des Fontenelles). Le centre social, complété par un réseau associatif dynamique, à l'image du comité de

vie de l'espace Gorki, structure l'action culturelle et se présente comme un partenaire incontournable pour la réussite des actions et l'accompagnement des populations vers les pratiques artistiques et les sorties culturelles.

Le quartier prioritaire du Petit Nanterre

Cadre de vie : un quartier qui connaît une transformation en profondeur

Situé au Nord Ouest de la ville, le quartier est traversé à la fois par la ligne de chemin de fer Paris-Mantes au sud et l'autoroute A86 au Nord, ce qui rend difficile son accessibilité. Le faible taux de motorisation des ménages tend à accentuer la position d'enclavement de ce secteur par rapport au reste de la ville (55% pour le quartier contre 66% pour le reste de la ville).

Le projet de rénovation urbaine

Autrefois célèbre pour ses bidonvilles, le Petit Nanterre a accueilli de nombreux ressortissants nord-africains venus après guerre en France pour la reconstruction. Le quartier dispose aujourd'hui plus de 2 500 logements construits surtout dans les années 70. Les principaux bailleurs sont la Logirep (cité des Canibouts), l'OMHLM (cité des Pâquerettes) et ADOMA.

Depuis 1982, le quartier a bénéficié de plusieurs actions en matière de politique de la ville. Le Projet de Renouvellement Urbain et Social (PRUS) est entré en action depuis 2008. Ce projet de grande envergure est en train de transformer l'image du quartier. Parmi la programmation du projet on peut relever la création de nouvelles voies, de nouveaux logements, restructuration des équipements, amélioration des espaces publics, etc. On peut relever un programme de démolition de 339 logements et la construction de 508 logements. Le projet de rénovation urbaine pour objectif de dessiner un nouveau visage au Petit Nanterre avec les grands objectifs suivants :

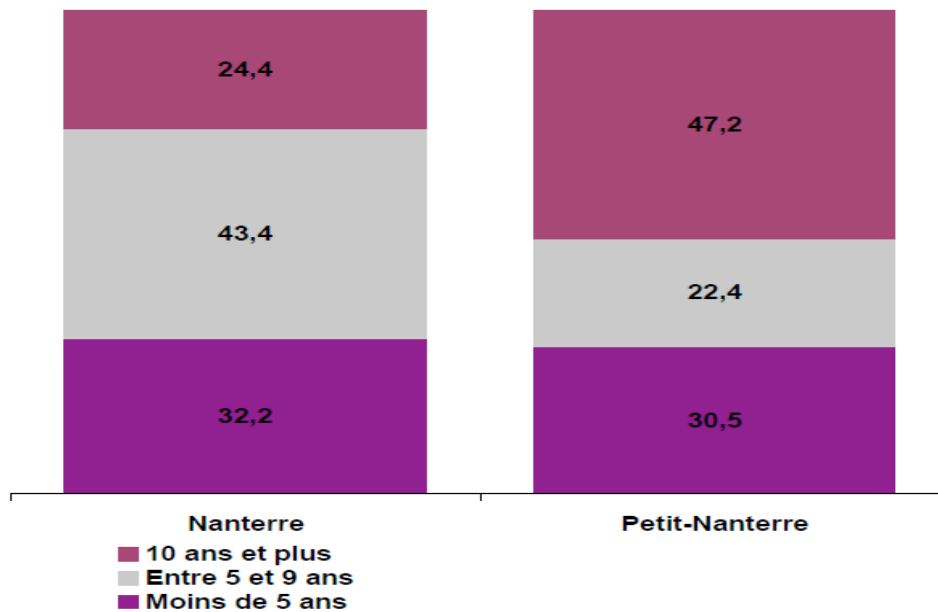
- désenclaver le quartier et faciliter les déplacements,
- rénover et moderniser les équipements publics,
- diversifier l'offre de logements et réhabiliter l'offre existante,
- embellir les espaces extérieurs

Il convient toutefois de noter que le projet de renouvellement urbain n'est pas une fin en soi, mais bien la composante d'une transformation profonde du quartier et de son intégration dans le maillage des polarités du Grand Paris. En effet, d'autres enjeux sont actuellement en réflexion sur le quartier (passage à venir du T1, ouverture de l'hôpital sur la ville, évolutions de la place des Muguetts – centralité du quartier, etc.).

Un parc social dominant et une faible mixité sociale

Le quartier du Petit Nanterre est constitué à 94% de logements collectifs ; 80% des logements sont des logements sociaux. Compte tenu de leur caractère relativement récent, les logements présentent un niveau de confort supérieur à la moyenne de Nanterre. Néanmoins, on relève une ancienneté de résidence particulièrement importante qui peut traduire deux phénomènes : d'une part, une certaine captivité des habitants, et d'autre part, un attachement au quartier (confirmé par le nombre élevé de demande de relogement dans le cadre de la rénovation urbaine).

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale (%)



Les évolutions à venir du renouvellement urbain du quartier

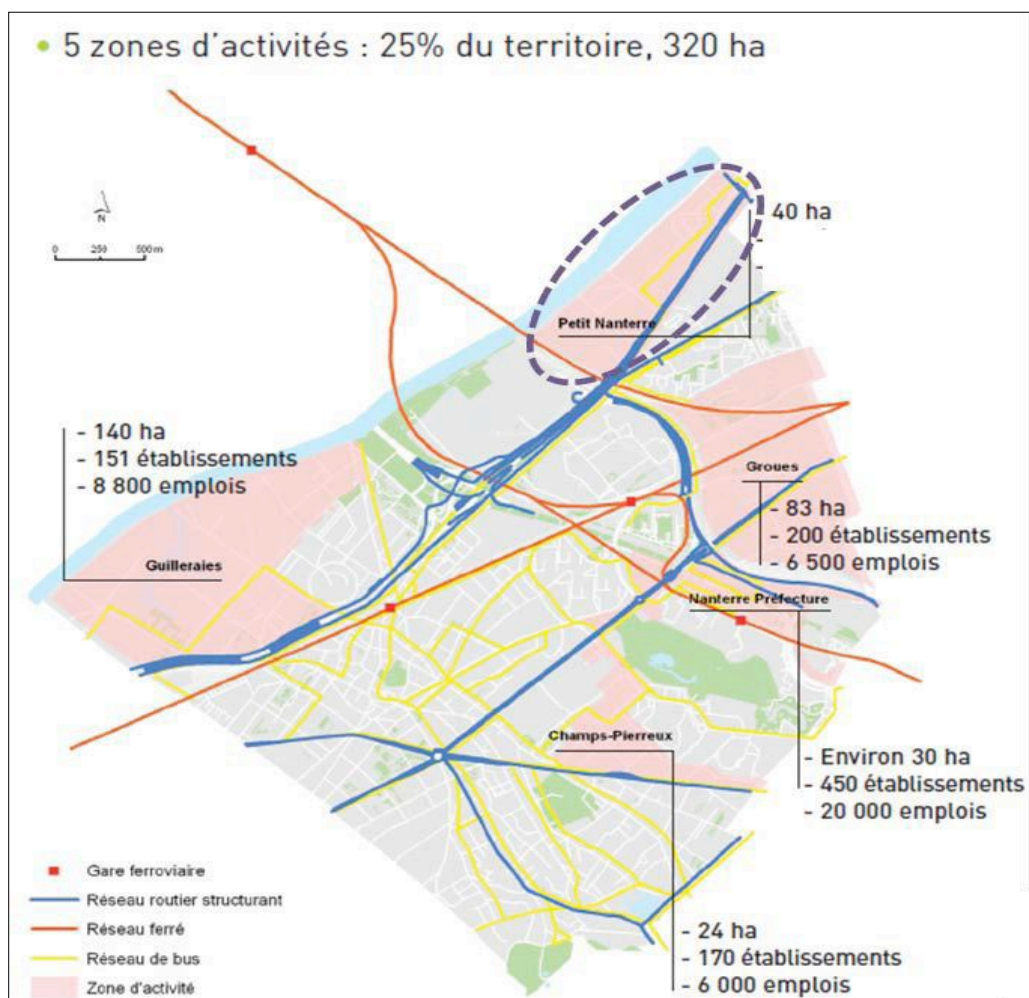
La ligne de tramway T1 passera à l'horizon 2023 sur l'avenue de la République au Petit Nanterre et permettra de désenclaver le quartier.

Un équipement structurant : le centre d'accueil et de soins hospitaliers

Le centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH), lieu emblématique, occupe 10% de la superficie du quartier. L'hôpital Max Fourestier propose des consultations médicales classiques et spécialisées. Il comprend une maison de retraite, une maternité réputée ainsi qu'un accueil pour les sans-abris. A terme de l'opération de renouvellement urbain, l'hôpital sera ouvert sur le reste du quartier et de la ville.

Emploi et développement économique : un quartier dynamique et attractif... mais une déconnexion entre emplois et habitants

Le quartier du Petit Nanterre dispose d'une Zone d'Activité Economique (ZAE) qui comprend majoritairement des activités de service à caractère technique (production, commerce de grosse, tertiaire, petite et moyenne entreprise). C'est une des cinq zones d'activité que comprend le territoire communal comme l'illustre bien la carte en page suivante.



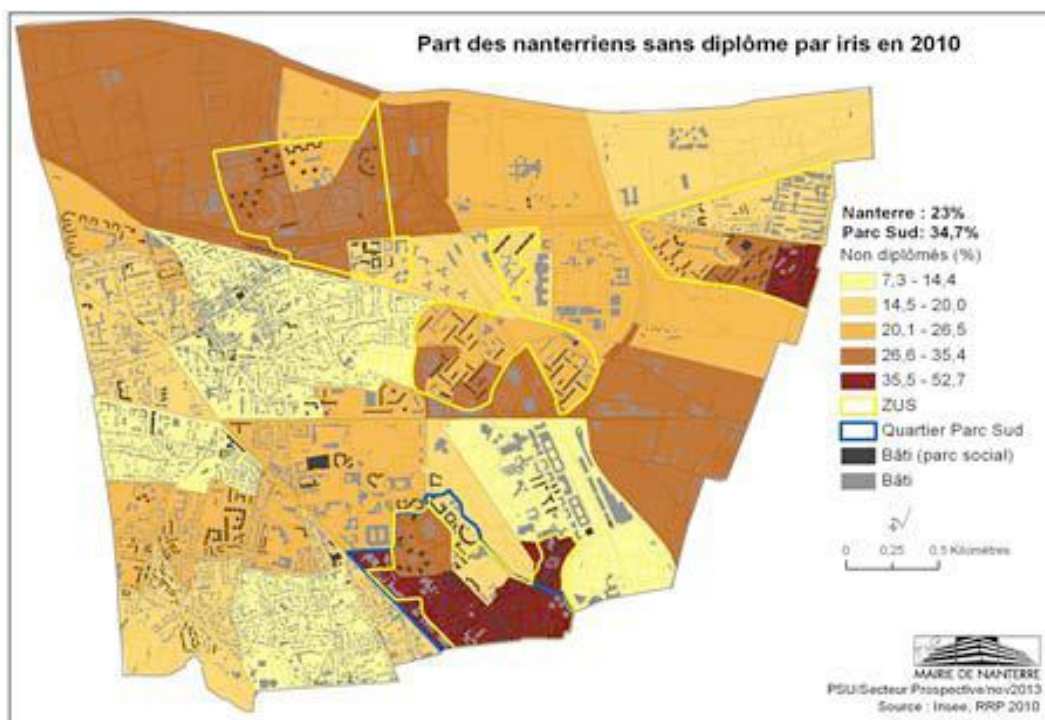
Les cinq

zone

d'activité de la commune de Nanterre (source : ville de Nanterre)

Le quartier du Petit Nanterre se situe en bordure d'un pôle majeur de la métropole du Grand Paris. Il se révèle par conséquent particulièrement attractif pour les entreprises. Au quotidien, le quartier accueille entre 6 000 et 8 000 salariés, soit plus de 10% de l'emploi de la commune. Cependant, le quartier est marqué par un chômage important, une sous-qualification et une précarisation des actifs occupés malgré la proximité de nombreux emplois. Le chômage des jeunes est posé sous tous les segments de qualification du marché du travail avec notamment un surchômage des jeunes diplômés.

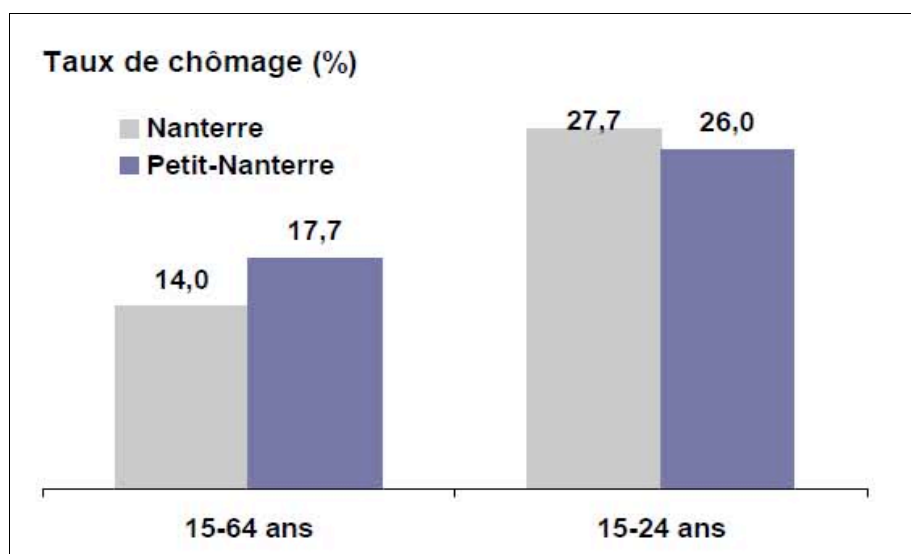
Parmi les facteurs du chômage, on relève la faiblesse des qualifications de la population active. Comme l'illustre la carte ci-dessus, certains secteurs du quartier enregistrent plus de 30% de la population active titulaire d'aucun diplôme.



Part de la population active de plus de 15 ans sans aucun diplôme en 2010 (source : INSEE RP 2010)

Un chômage de longue durée important parmi la population en recherche d'emploi

Au 31/12/2012, on relevait que 40% des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée (chômage depuis plus d'un an), ce qui met en exergue les grandes difficultés d'insertion professionnelle durable. En 2010, on relevait que les 15-64 ans du quartier étaient plus touchés par le chômage qu'en moyenne sur la ville, tandis que le taux de chômage était équivalent pour les jeunes (graphique ci-dessous).



Taux de chômage dans le quartier du Petit Nanterre en 2010 (source : INSEE RP 2010)

Les dispositifs locaux d'accompagnement à l'emploi et à la création d'activité

Les dispositifs destinés à accompagner les demandeurs d'emploi dans leur démarche d'insertion professionnelle sont déployés à l'échelle de la ville. On peut tout de même relever que :

- La Maison de l'Emploi et de la Formation et la mission locale ont accueilli en 2012, 236 jeunes du Petit-Nanterre dont la moitié se sont inscrits pour la première fois. Parmi les jeunes qui ont été accompagnés par la Mission locale, 92 d'entre eux ont trouvé une solution de formation ou d'insertion professionnelle à l'issue de cet accompagnement, soit 39% des jeunes suivis.
- La Maison de l'Emploi et de la Formation met également en place un dispositif d'accompagnement qui a bénéficié à 21 personnes du Petit Nanterre entre 2012 et 2013. Les secteurs de création sont les suivants : 13% en soins/beauté, 16% en restauration, 48% souhaite ouvrir un commerce ou s'installer comme artisan, 19% dans les services (aux personnes ou aux entreprises).
- La Régie de Quartier est une structure associative qui emploie des habitants des quartiers du Petit Nanterre (11 entre 2011 et 2013), du Parc et de l'Université, sur des postes liés à l'entretien et à l'embellissement de ces quartiers. Elle participe à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté face à l'emploi.

Cohésion sociale : de faibles ressources et des difficultés de réussite scolaire

Une population aux faibles ressources

Le quartier enregistre un revenu médian annuel par unité de consommation particulièrement bas (10 600 €). On relève également un part importante de personne vivant seules (45%) et de familles monoparentales (19%) parmi les allocataires de la CAF.

Une population jeune et des dispositifs d'accompagnement à la scolarité pour les jeunes en difficulté scolaire

La population du Petit Nanterre est particulièrement jeune avec 30% de la population de moins de 20 ans, ce qui appelle à des enjeux de réussite éducative important. En effet, on relève un taux de retard plus important que sur Nanterre et qui augmente au cours du collège (42% de retard d'au moins 1 an en 3ème) par rapport à la Ville de Nanterre (34% de retard)⁵. On relève également que 20% des élèves inscrits au collège ont redoublé une classe avant leur entrée en 6ème (contre 14% à l'échelle de la Ville).

Afin d'accompagner les élèves rencontrant des difficultés, des dispositifs locaux sont mis en place :

- Passeport 6ème permet d'accompagner les élèves à leur passage CM2/6ème.
- Le dispositif « Après l'école » auquel 54% des élèves du Petit Nanterre sont inscrits.
- D'autre dispositifs d'aide aux devoirs pour les élémentaires, les collégiens et les lycéens sont animés par diverses associations du quartier

⁵ Source : DEPP 2011

Une offre culturelle locale qui contribue à une cohésion sociale

Un sein du Petit Nanterre, un riche tissu associatif propose une offre culturelle diversifiée (rencontres / débats organisées par les associations, résidence artistique à l'école des Pâquerettes, partenariat entre le café social et le théâtre des Amandiers, concerts pendant les animations d'été, etc.). Le dynamisme associatif local est reconnu par la ville et les partenaires associatifs des autres quartiers. En outre, le quartier dispose d'un équipement structurant : la médiathèque.

Le quartier prioritaire Université

Cadre de vie : un quartier riche en infrastructures et en équipements qui poursuit sa transformation mais qui continue à subir des nuisances sur l'espace public

Le quartier Université comprend plusieurs équipements et infrastructures de grande envergure :

- l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, installée avec le CROUS sur un campus de 27 hectares, accueillant plus de 30.000 étudiants chaque année.
- la cité administrative comprenant la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine (Hôtel du Département) et le tribunal de Grande Instance où travaillent chaque jour plus de 7 000 salariés.
- la gare RATP et SNCF « Nanterre Université » accueillant plus de 50.000 voyageurs par jour.

Le quartier fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine conventionnée ANRU de grande ampleur. Le projet intègre des opérations de démolitions et de réhabilitation du patrimoine de l'office municipal HLM de la ville de Nanterre. En termes de programmation, on relève qu'à horizon 2018, ce sont plus de 1.200 nouveaux logements, deux nouveaux groupes scolaires, une crèche, 15.000 m² de commerces et 50.000 m² de bureaux qui seront implantés dans le quartier. A ce jour, on peut identifier quelques éléments de constat qualitatif sur les premières transformations du quartier : le bon niveau de gestion des espaces extérieurs : la quasi-totalité des espaces extérieurs sont en gestion Ville, ce qui facilite la coordination des interventions et assure un haut niveau d'entretien en continu.

Des problématiques de tranquillité publique qui persistent

- Les habitants se sentent plutôt satisfaits dans leur quartier, mais signalent quelques points de vigilance qui dégradent le cadre de vie :
- Les nuisances sur l'espace public (vitesse / circulation des deux-roues, bruit...)
- Des problématiques de propreté dans les parties communes des logements
- Certains comportements peu respectueux du cadre de vie et du bien vivre ensemble (jet par les fenêtres, nourrissage des nuisibles, regroupements, circulation des deux-roues...)

Emploi et développement économique : des difficultés d'accès à l'emploi particulièrement marquées chez les jeunes et les femmes et une mission locale fragilisée

Le taux de chômage des habitants est un indice de la difficulté sociale que peuvent rencontrer les résidents du quartier.

Si l'IRIS Berthelot se distingue par un taux de chômage proche de celui de la commune (15% contre 13% à l'échelle de la ville), l'IRIS des Provinces Françaises rencontre des difficultés plus importantes puisque le taux de chômage est de 24% soit 11 points de plus que le taux de chômage de la ville - avec un pic à 45% pour les moins de 25 ans (contre 24% pour la Ville).

Il convient particulièrement de s'intéresser à la nature du chômage qui touche les populations. Le taux de chômage du quartier est caractérisé par une prédominance du chômage de courte durée avec des différences utiles à préciser, l'IRIS Provinces Françaises accueillant d'avantage de chômeurs de longue durée que le reste du quartier.

Un accès à l'emploi difficile pour les 18-24 ans et une mission locale qui manque de relais

Les données produites par l'observatoire social en 2012 font apparaître un taux de chômage des 18-24 ans de 34% soit 10 point de plus que la moyenne ville. Ce taux est particulièrement important aux Provinces Françaises où il concerne 45% des moins de 25 ans. Cette donnée est à mettre en lien avec la sous qualification des jeunes du quartier, 70% des 18-24 ans résidant aux Provinces Françaises ne sont pas scolarisés (48% pour la ville).

En février 2012, 272 jeunes issus de la ZUS sont inscrits à la Mission locale, soit 28% de la tranche d'âge, et 100 sont en suivi actif soit 11,5% de la tranche d'âge. Les 16-18 ans ne représentent que 8% des inscrits. Pour travailler sur le quartier Université, la mission locale était, jusqu'à présent, confrontée au déficit de structure relais en capacité de co construire avec les jeunes des pratiques leur permettant de s'inscrire dans les exigences institutionnelles liées à un accompagnement par la Mission Locale. L'arrivée du GAO (club de prévention) mais également la structuration d'une démarche d'accompagnement des jeunes majeurs au sein de l'espace jeunesse de proximité et le développement de la démarche emploi de la Traverse devraient faciliter le travail de la mission locale à moyen terme.

Des freins à l'emploi qui touchent particulièrement des jeunes femmes

L'accompagnement des jeunes femmes est compliqué : on les rencontre moins que les jeunes hommes dans les structures jeunesse, elles font souvent des études plus longues et trouvent plus facilement du travail, mais généralement des emplois à temps partiel ne garantissant pas une insertion professionnelle satisfaisante.

Cohésion sociale : un quartier marqué par la fragilité de sa population et un phénomène d'isolement, avec de multiples facteurs de la fragilité sociale :

- Des faibles revenus (revenu médian 970 € aux PF / 1200 € à Berthelot / 1310 € à Nanterre)
- Parc des logements comportant (avant PRUS) 80% de logements sociaux avec une tendance à la précarisation des ménages occupants
- Un faible taux de mobilité dans le parc social (5,5%)
- Caractéristiques et composition des ménages : familles monoparentales, familles nombreuses et ménages d'une personne sur représentés
- Fort taux de chômage, surtout aux Provinces Françaises
- Faible niveau de qualification
- Faible taux de scolarisation des 18-24 ans, surtout aux Provinces Françaises
- Chiffres inquiétants sur l'état sanitaire des enfants du quartier (obésité / soins bucco dentaires)
- Une population vieillissante qui occupe des logements peu adaptés au maintien au domicile
- Des situations d'isolement

Les professionnels de l'action sociale considèrent qu'une attention particulière est à porter sur la question de l'isolement dans le quartier Université où les facteurs de risques de décrochage se cumulent, du fait des caractéristiques sociodémographiques des habitants. La typologie des situations repérées comme « à risque » est la suivante :

- Les hommes célibataires en situation de disqualification professionnelle et âgés de plus de 50 ans
- Les femmes élevant seules leurs enfants et confrontées à des difficultés éducatives avec leurs enfants adolescents
- Les personnes âgées aux relations distendues
- Les étrangers, hommes et femmes, plus particulièrement dans leurs difficultés de relation avec le service public

Des habitants qui n'ont que faiblement recours à leur droit face à une offre conséquente en termes d'action sociale

L'isolement n'est pas un état, mais un processus dans lequel l'individu s'installe progressivement lorsque le cumul de difficultés l'amène à « décrocher »; Ce repli sur soi se traduit par le développement massif du phénomène de non recours au droit. Par exemple aujourd'hui 68% des bénéficiaires potentiels du RSA activité ne le demandent pas. Dans un quartier où 10% de la population perçoit le RSA, il est légitime de s'interroger sur le niveau d'accès au droit de la population.

Il est important de noter que les ménages du quartier bénéficient du droit commun de la ville de Nanterre, très développé en matière d'action sociale et des services du Conseil départemental et de la CAF. En revanche, le seul opérateur de proximité est le centre social et culturel La Traverse qui est également le seul porteur de projet dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (pour l'accès aux droits, les ASL...).

De lourdes problématiques de réussite éducative dans un territoire particulièrement jeune

Le quartier Université est un quartier jeune. L'indice de jeunesse (2,4) y est plus élevé que sur le reste de la Ville (2,1) et les moins de 25 ans représentaient 37% de la population du quartier en 2007. En 2007, les 0-5 ans représentaient presque un dixième de la population du quartier, et la moitié d'entre eux avaient moins de 2 ans. En 2011, les professionnels du pôle des tout-petits du quartier (réseau des partenaires petite enfance) avait fait le constat de difficulté de 2 ordres :

- Les difficultés langagières avec une pauvreté lexicale marquée
- Des difficultés de développement moteur

S'ajoutent à cela :

- les données liées à l'état sanitaire des enfants soulignant un taux très élevé d'enfants en risque d'obésité sur le secteur Berthelot (17% à 23% des 3-4 ans contre 7,5% à Nanterre)
- Un nombre réduit de demandes de places dans les structures d'accueil de la petite enfance (hors scolarisation des 2-3 ans), bien que l'offre semble suffisante et les demandes soient bien couvertes sur le quartier
- un Relais Assistance Maternelle relativement éloigné et peu accessible (quartier du Parc) pour les assistantes maternelles du quartier

En outre, on relève des familles précarisées. A ce titre, en considérant le revenu médian du quartier inférieur à 1000€ par mois par UC, on relève que trois types de ménages sont surreprésentés par rapport à la moyenne de la ville :

- Les familles nombreuses
- Les ménages de 1 personne

Les foyers monoparentaux : Les caractéristiques du parc de logement (de petites surfaces, des loyers faibles, de nombreux T3) expliquent cette concentration de foyers monoparentaux dans le quartier car elles permettent à ce type de ménages, potentiellement plus fragile économiquement, de se loger.

Le taux de scolarisation des 18-24 ans du quartier est de 46%, soit 8 point de moins que la moyenne de la Ville. Ce taux descend à 29% dans la cité des Provinces Françaises.

Le rapport à l'école apparaît donc comme compliqué pour les élèves dont la culture familiale intègre peu la culture scolaire. Ce décalage, moins ressenti dans les écoles élémentaires bien inscrites dans la vie de leur quartier, prend toute son ampleur au moment du passage au collège. La direction du collège indique que l'établissement connaît des difficultés dans sa vie quotidienne et souffre d'un important absentéisme des élèves. Néanmoins, le taux d'évitement de ce collège semble être très faible :

Le taux de réussite au brevet des collèges en 2012 est proche la moyenne de la ville (70%), et a connu une amélioration de plus de 13% depuis 2002. Il reste inférieur à la moyenne nationale. 50% des élèves de 3ème passent en seconde générale ou technologique.

Par ailleurs, l'offre associative d'accompagnement à la scolarité est assez limitée, si bien qu'elle ne permet probablement pas de répondre à l'ensemble des besoins (maison de quartier Berthelot & CSC La Traverse).

Des jeunes impliqués dans des activités extrascolaires, mais une pratique féminine limitée sur le domaine sportif

- Comme pour les enfants, le diagnostic sur l'accès des jeunes aux activités de loisirs encadrées serait à approfondir, mais l'état des lieux fait apparaître plusieurs éléments :
- Une proportion faible de jeunes inscrits dans des activités de loisirs encadrées
- Une attraction importante pour le pôle animation qui propose des activités liées à une pratique mais avec des modalités de fonctionnement souple
- Une proposition d'ateliers thématiques par l'espace jeunesse au sein du collège entraînant par la suite des inscriptions nouvelles dans la structure.

Il est important de noter que les 2/3 des jeunes déclarant avoir une activité de loisirs encadrée sont des jeunes hommes. Dans le cadre d'après l'école, 67% des enfants pratiquant une activité sportive sont des garçons. Enfin, les jeunes filles déclarent pour une partie d'entre elles que l'adolescence venue, elles ne se sentent pas à l'aise dans l'espace public. Ainsi, les jeunes filles souffrent d'un déficit d'accès aux loisirs et aux pratiques culturelles, récréatives et sportives, l'inégalité de genre venant renforcer l'inégalité sociale.

Le quartier prioritaire du Chemin de l'Île

Le quartier bénéficie d'un tissu urbain diversifié mais d'un aménagement qui enclave le quartier

Le tissu urbain du quartier est très diversifié : zone d'activité, logements collectifs, pavillons, équipements publics et privés. Ce tissu entraîne des usages très différenciés notamment en terme de transports (route, autoroute, RER) et d'immobilier. La construction successive de ces différents secteurs et la création de coupures urbaines dues principalement aux infrastructures de transports réalisées par l'Etat, a induit un aménagement du quartier sans vision globale et un enclavement du Chemin de l'Île au sud par la ligne du RER A et le tunnel de l'A86 et à l'est par les bâtiments des papeteries de la Seine et l'échangeur A14/A86.

Une part prépondérante de logement sociaux

Le Chemin de l'Île comporte 3448 logements, soit près de 10% du parc de la ville. Le quartier est constitué d'une part importante de logements sociaux (69.5%) et propose une mixité de l'habitat non négligeable liée à l'important tissu pavillonnaire existant. Le logement social concentre un fort pourcentage de 3 pièces, ce qui confère au quartier une vocation d'accueil des familles. Le détail des logements par secteur est le suivant :

- Foyer Adoma : Foyer de travailleurs migrants de 520 chambres individuelles. Précarité et isolement important des résidents. Dégradation forte de l'habitat et du cadre de vie.
- Cité Komarov : 2 tours de 12 étages au milieu de 3 immeubles de 4 étages – 276 logements (Ensemble réhabilité en 1993). Bailleur OMHLM. Problématiques cadre de vie moindre.
- Résidence rue de la Chasse : immeuble de 55 logements construit en 1992. Façades dégradées et problématiques cadre de vie importantes.
- Résidence Paul Morin (rue de la résistance) : immeuble de 95 logements construit en 1956. Logements avec des petites pièces et des loyers très bas. Population à faibles revenus.
- Eco quartier Hoche : 250 nouveaux logements sociaux (sur 635), répartis entre les bailleurs OMHLM, France Habitation et ICF-la Sablière.

Les projets d'aménagement en cours sont voués à proposer un parcours résidentiel aux nanterriens issus du parc social et à attirer de nouveaux habitants, notamment en accession à la propriété. Mais cette apparente mixité cache des difficultés économique importante, notamment sur les secteurs Acacias, Zilina, Résistance et Komarov. Certains projets sont déjà engagés (opération « cœur de l'île » avec la démolition reconstruction du centre commercial + 115 logements en accession et résidence étudiante de 95 chambre) et d'autres sont en projet en réflexion (aménagement des abords de la résidence Komarov et redynamisation de la zone d'activité des Guillaies).

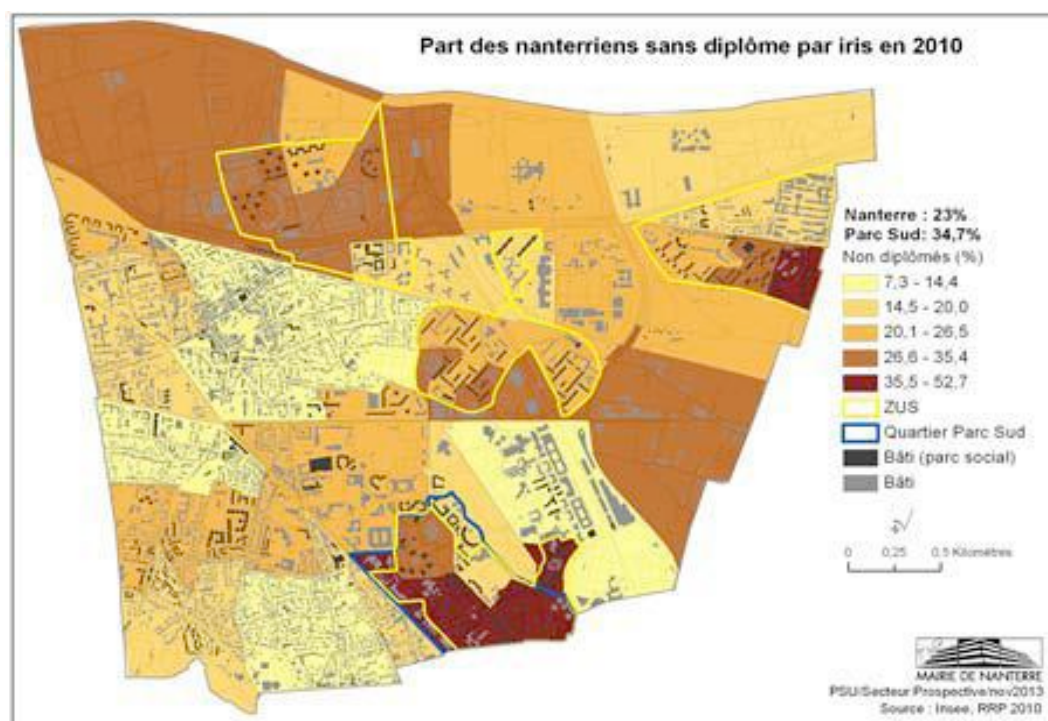
Emploi et développement économique : une zone d'activité dont la mutation appelle à un besoin de main d'œuvre

La présence d'activité économique dans le quartier du Chemin de l'Île se localise principalement dans la zone d'activité des Guillaies en pleine mutation (avec notamment la reconstruction du centre commercial). La zone d'activité représente environ 8 000 emplois et 300 établissements, soit plus de 10% de l'emploi nanterrien. Elle a la particularité de la prédominance des emplois industriels. Cette particularité est une chance pour le territoire en termes de développement local puisque ces

emplois correspondent aux qualifications d'une grande partie des habitants du Chemin de l'Île. Cette zone présente cependant aujourd'hui de nombreux enjeux tant en terme environnemental qu'en terme de revitalisation économique.

Face à ces potentialités, on relève des difficultés d'insertion pour la population active du quartier. Le niveau de qualification de la population est relativement bas puisqu'environ 69% de la population a un niveau inférieur au baccalauréat. Le niveau de chômage est très élevé 17,8% (14% pour Nanterre) et 29,2% pour les moins de 25 ans (27,7% pour Nanterre).

Il est cependant intéressant de noter le niveau élevé des CAP/BEP (20,7% contre 17,7% sur la ville). C'est un élément notable au sein des quartiers populaires entre ceux ayant une population de faible niveau de diplôme mais néanmoins qualifié et ceux n'ayant aucune qualification. Il pourrait être intéressant de regarder dans le détail ces qualifications en les mettant en parallèle avec les emplois disponibles sur Nanterre, notamment dans le domaine industriel. La part de la population active titulaire d'aucun diplôme reste cependant élevée (supérieure à 25% de la population active).



Part de la population active de plus de 15 ans sans aucun diplôme en 2010 (source : INSEE RP 2010)

Cohésion sociale : un quartier marqué par la précarité et un sentiment de « vivre ensemble »

Des familles particulièrement fragiles, notamment les monoparentales

Les 60-75 ans représentent 18% de la population du quartier contre 12% à l'échelle de la Ville. Cette spécificité induit des problématiques d'accès aux droits, à la santé et d'isolement social, en particulier chez les résidents du foyer Adoma.

Par ailleurs, les familles présentes sont le plus souvent monoparentales. Les conséquences de ce peuplement sont des besoins socio économiques importants. Les revenus du travail sont incertains pour les mères des familles monoparentales. Elles doivent en effet surmonter à la fois les contraintes liées à leur situation de mères seules – la garde d'enfants en particulier – et l'impossibilité

de compter sur le revenu d'un conjoint pour subvenir aux besoins de la famille. Elles subissent des conditions de logement plus difficiles et plus fragiles. Parmi elles, 20 % habitent un logement où il manque une ou deux pièces, selon l'indicateur usuel de surpeuplement (INSEE).

En terme démographique, la population a pour spécificité d'être à 16% d'origine étrangère, ce qui est proche de la moyenne ville, tout en sachant que ces populations résident en majorité dans les Zones Urbaines Sensibles de la Ville. Les populations étrangères font elles-mêmes l'objet de difficultés face à l'accès au logement et à l'emploi (reconnaissance des diplômes). Les immigrés et leurs enfants sont trois fois plus nombreux à déclarer avoir subi des discriminations que la population majoritaire.

On relève au sein du quartier des initiatives citoyennes riches et diversifiées. Le quartier bénéficie d'un dynamisme associatif important (Cerise, Centre Social et Culturel Les Acacias, Le Baobab, Le Club de Prévention des 4 Chemins...) dans des domaines très variés. Il a également pu bénéficier ces dernières années d'initiatives portées par les jeunes du quartier notamment via la Guinguette de l'île.

Un tissu associatif peu structuré et un potentiel d'activité culturelle peu exploité autour de la Maison du Chemin de l'île

Le quartier ne bénéficie pas d'équipements culturels propres et se structure depuis peu autour de la Maison du Chemin de l'île, équipement polyvalent accueillant notamment des activités associatives, des ateliers artistiques et des spectacles. Pourtant malgré la proximité géographique du centre ancien, les populations fréquentent peu les équipements culturels du centre (alors que les tournées du bibliobus sont saturées).

Concernant l'accès aux activités culturelles et de loisirs, on relève la fréquentation, de la part de la population du quartier, des équipements culturels de la ville (hors dispositifs scolaires) suivants :

- Maison de la musique : 2,3% des abonnés 2009/2010, 52 places achetées par les relais du quartier 2009/2010 (centre sociaux, associations)
- Conservatoire : 7,8% des élèves
- Médiathèque : 40% des emprunteurs du bibliobus dont 48% de moins de 14 ans

Par ailleurs, aucune action culturelle n'a été développée dans le cadre du CUCS dans ce quartier, alors que de nombreuses associations du Chemin de l'île ou utilisant les salles municipales du quartier, ont une activité artistique.

Le protocole de préfiguration ANRU pour le quartier du Parc

Ce document sera annexé au contrat de ville après sa signature par les partenaires concernés.

Le Contrat Local de Santé

Ce document sera annexé au contrat de ville.

La Charte GUP

Ce document sera annexé au contrat de ville.

Le Contrat Local de Sécurité

Ci-dessous les axes reprenant la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, le Contrat Local de Sécurité sera joint par la suite.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Axe 1 : Renforcer le maillage territorial et les dispositifs de traitement de la délinquance

- I. Renforcer le maillage territorial
 - a. *Mise en place d'un comité restreint du CLSPD*
 - b. Maintien du GLTD
 - c. réunions mensuelles avec le commissariat
 - d. *mise en place d'une cellule de suivi de l'observatoire de la délinquance*

- II. Mobiliser les dispositifs de traitement de la délinquance
 - a. Renforcer les dispositifs de lutte contre les trafics de stupéfiants
 - b. Sécuriser le stationnement dans les parkings souterrains par les bailleurs
 - c. Mettre en œuvre la vidéoprotection aux abords des gares et en appui d'aide à l'enquête des forces de police

Axe 2 : Améliorer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble

- I. Renforcer les moyens de la tranquillité publique
 - a. Renforcer l'intervention des agents de tranquillité publique
 - b. Etendre la médiation de nuit

- II. Améliorer le respect de l'espace public
 - a. Lutter contre la mauvaise appropriation de l'espace public, espaces et parties communes des habitats collectifs
 - b. Lutter contre le stationnement sauvage et anarchique
 - c. Lutter contre la mécanique sauvage
 - d. Renforcer et contrôle de l'activité des commerces

- III. Contribuer au mieux vivre ensemble
 - a. Accentuer les chantiers éducatifs
 - b. Développer et soutenir les dispositifs de médiation et d'animation sur les quartiers
 - c. Accompagner des publics en errance
 - d. S'appuyer sur l'expertise des habitants

Axe 3 : Prévenir et lutter contre la délinquance routière

- I. Lutter contre la délinquance routière
 - a. Renforcer les opérations de contrôles routiers
 - b. Renforcer les mesures de lutte contre les rodéos 2 roues
 - c. Mieux communiquer auprès des habitants sur le travail de saisie et de répression effectué par les services de police
 - d. Continuer des TIG collectifs « routiers » du SPIP et du Parquet

- II. Développer et soutenir les actions de prévention routière
 - a. Programmation annuelle des actions de prévention routière menées par les services Jeunesse/prévention (dans la continuité des actions déjà entreprises)
 - b. Développer les actions de prévention et de sensibilisation auprès des plus jeunes
 - c. Soutenir le travail de la prévention spécialisée autour des conduites à risques
 - d. Mobilisation de la caravane de la sécurité routière du Conseil départemental

Axe 4 Prévenir la récidive et lutter contre la délinquance des mineurs

- I. Continuer les mesures alternatives à l'incarcération et de prévention de la récidive
 - a. Développer l'accueil des TIG au sein des services municipaux
 - b. Expérimenter la réparation directe
- II. Renforcer et développer les dispositifs de prévention de la délinquance des mineurs
 - a. Mobiliser le partenariat autour de la Cellule sur les mineurs primo-délinquants
 - b. Développer les mesures de réparation pénale et TIG pour les mineurs
 - c. Renforcer les stages et module de citoyenneté pour les mineurs

Axe 5 : Soutenir et développer les actions de prévention en direction des jeunes

- I. Renforcer les moyens d'intervention de la prévention spécialisée sur Nanterre
- II. Sensibiliser et promouvoir les comportements citoyens
 - a. Actions d'éducation et de sensibilisation à la citoyenneté et de prévention de la violence
 - b. Développer et accompagner les initiatives citoyennes portées par les jeunes
- III. Développer les actions de prévention aux conduites à risque
 - a. Mener des actions d'éducation et de sensibilisation aux conduites à risques sur les addictions
 - b. Prendre en charge les publics ayant des conduites à risques
- IV. Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire et soutenir la fonction parentale
 - a. Prévenir l'absentéisme et décrochage scolaire
 - b. Soutenir la fonction parentale

Axe 6 : Développer l'accès au droit, renforcer l'aide aux victimes et lutter contre les violences faites aux femmes

- I. Développer l'accès au droit
 - a. Développer les réseaux d'accès au droit
 - b. Informer et communiquer sur l'accès au droit
- II. Renforcer l'aide aux victimes
 - a. Appuyer les dispositifs et permanences d'aide aux victimes
 - b. Prévenir et sensibilisation auprès des publics vulnérables
- III. Lutter contre les violences faites aux femmes
 - a. Constituer un réseau de partenaires à l'échelle du territoire
 - b. Prévenir et sensibiliser sur les violences faites aux femmes
 - c. Mobilisation des dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violences et en particulier violences conjugales et intrafamiliales

Le Plan d'actions du Parc

Axe 1 : Poursuivre le maillage territorial et renforcer les dispositifs de traitement de la délinquance

- I. Poursuivre le maillage territorial
- II. Renforcer les dispositifs de traitement de la délinquance

Axe 2 : Renforcer la tranquillité publique et améliorer le mieux vivre ensemble

- I. **Lutte contre les incivilités et la mauvaise appropriation des espaces collectifs et leur sécurisation**
 - a. Lutte contre la mauvaise appropriation des espaces collectifs et parties communes
 - b. Renforcement et contrôle de la réglementation du stationnement et de la mécanique sauvage
 - c. Renforcement et contrôles de la réglementation autour des commerces ouverts en soirée
- II. **Promotion, développement et soutien des actions citoyenneté contribuant à la tranquillité publique**
 - a. Initier et accompagner les actions citoyennes
 - b. Prioriser et développer les actions de prévention et les chantiers éducatifs et d'insertion contribuant à la tranquillité publique et au mieux vivre ensemble

Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et l'habitat

- I. **Accompagnement des transformations urbaines du quartier en termes de sécurité et de tranquillité publique**
 - a. Etude de sécurité et de prévention situationnelle
 - b. Suivi des chantiers de la rénovation urbaine en termes de sécurisation
 - c. Marches exploratoires et diagnostic en marchant en s'appuyant sur l'expertise des habitants
- II. **Mobilisation de la GUP comme outil d'amélioration du cadre de vie**
 - a. Suivi des cages d'escaliers problématiques (en lien avec la cellule de suivi de l'observatoire)
 - b. Mobilisation des bailleurs dans les mesures d'accompagnement et de sécurisation de leurs patrimoines
 - c. Réactivation du suivi des sites sensibles avec le service habitat avec les bailleurs
 - d. Mise en œuvre d'action spécifique sur les sites identifiés comme problématiques

Axe 4 : Mobiliser le partenariat autour d'actions de prévention de la délinquance des mineurs

- I. **Mobiliser le partenariat et développer les actions collectives de prévention**
 - a. Autour des comportements citoyens
 - b. des conduites à risques en matière prévention routière
 - c. de la prévention de la violence sur les filles

- II. Accentuer les dispositifs de prise en charge des mineurs délinquants ou en risque de délinquance**
- a. Développer le travail partenarial autour de la cellule de veille sur les « Mineurs primo-délinquants »
 - b. Développement des actions spécifiques en direction des mineurs délinquants

LES TABLEAUX DE SUIVI DU PLAN D' ACTIONS

Les tableaux de suivi concernant le pilier « cohésion sociale »

Données de contexte

	Emetteur de la donnée	Ville	Quartiers Prioritaires				Quartier de veille
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombre d'enfants scolarisés en élémentaire	DAE/EN						
Nombre d'enfants scolarisés en secondaire	DAE / EN						
Taux de réussite au brevet des collèges	DAE/EN						

Lutter contre les inégalités scolaires

	Emetteur de la donnée	Ville	Quartiers Prioritaires				Quartier de veille
			Université I	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombre de classes d'accueil d'enfant de moins de 3 ans	DAE/EN						
Nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés	DAE/EN						
Nombre de classes de TPS labélisées	DAE/EN						
Nombre de rencontre mises en place du groupe partenarial sur la scolarisation des moins de 3 ans	DAE/EN						
Formation mises en œuvre pour les personnels de l'EN et de la ville sur la scolarisation des moins de 3 ans	DAE/EN						

Financement des actions d'accompagnement à la scolarité	CLAS CAF/DDCS							
Financement des actions d'accompagnement à la scolarité	AAP							
Nombre d'actions « bien parler pour bien penser » mises en place	DAE/EN							
Nombres d'ateliers pédagogique construits en partenariat ville et EN	DAE/EN							
Nombre de classes de découvertes organisées	DAE/EN							
Nombre de maitres nommés dans le cadre du dispositif « plus de maitres que de classes »	EN							
Nombre de postes de RASED existants	EN							
Nombre de postes de RASED pourvus	EN							
Financement du projet ADECOOL	Ville/EN							
Nombre d'enfants accueillis grâce au dispositif ADECOOL	Ville/EN							
Nombre de rencontres avec les principaux de collèges pour améliorer l'accueil des stagiaires de 3 ^{ème}	DAE/EN							
Nombre d'actions ou de permanence du CIO dans les établissements	CIO							
Nombre d'actions partenariales autour de la découverte des métiers et de l'orientation	AAP							
Nombre de ces actions ayant impliquées les parents	AAP							

Prévenir le décrochage scolaire et répondre à la problématique de l'exclusion

	Emetteur de la donnée	Ville	Quartiers Prioritaires				Quartier de veille
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Financement du dispositif passeport 6 ^{ème}	PRE/DDCS						
Nombre d'enfants concernés	PRE						
Financement des actions de remobilisation	PRE/DDCS/CG/AAP						
Nombre d'enfants concernés	PRE						
Nombre d'enfants en mesure d'exclusion ayant pu bénéficier d'un accompagnement	PRE						
Nombre de rencontre entre la ville et les intervenants de la classe relais et des services sociaux de l'EN	PRE						
Nombre de postes affectés au décrochage auprès de chaque établissement	EN						
Nombre de postes dédiés à la veille éducative	DAE						
Mise à disposition d'un enseignant pour les ateliers pédagogique du CATT	EN						
Nombre d'actions favorisant la réintégration des jeunes sortis du système scolaire	AAP						
Nombres de jeunes concernés	AAP						

Mettre en place des parcours d'éducation artistique, culturelle et sportive

	Emetteur de la donnée	Ville	Quartiers Prioritaires				Quartier de veille
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombres d'ateliers après l'école dédiés à un parcours artistique	DAE						
Nombres d'ateliers après l'école dédiés à un parcours culturel	DAE						
Nombres d'ateliers après l'école dédiés à un parcours sportif	DAE						
Nombres d'ateliers pour les collégiens dédiés à un parcours artistique, culturel ou sportif	EN						
Nombres d'actions permettant de rendre plus visible les activités à destination des jeunes dans les quartiers	Direction de la jeunesse						
Nombre d'ateliers citoyens développés par les associations	AAP						
Nombres de jeunes concernés	AAP						
Nombre d'ateliers artistiques développés par les associations	AAP						
Nombres de jeunes concernés	AAP						

Soutenir l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants

	Emetteur de la donnée	Ville	Quartiers Prioritaires				Quartier de veille
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombre d'espaces dédiés à la parentalité dans les établissements scolaires	EN						
Nombre d'actions de parentalité dans les établissements scolaires	EN						

Nombre de parents concernés	EN						
Nombre d'espaces dédiés à la parentalité dans la ville	AAP						
Nombre d'actions de parentalité dans la ville	AAP						
Nombre de parents concernés	AAP						
Nombre d'actions mises en place par des parents et soutenues (accompagnement et financement)	DAE/AAP						
Nombre de rencontres du groupe local de soutien à la parentalité	DAE						
Nombre de partenaires concernés	DAE						
Nombre de conférences organisés par celui-ci	DAE						
Nombre de parents concernés	DAE						

Prévenir les problématiques de santé à l'école

	Emetteur de la donnée	Ville	Quartiers Prioritaires				Quartier de veille
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombres d'enfants ayant pu bénéficier du dépistage buccodentaire	Direction de la santé						
Nombre de poste de médecin scolaire pourvu	DAE						
Nombre de poste d'infirmière scolaire pourvu	DAE						
Nombre d'action bien manger pour bien grandir mis en place	DAE/Direction de la santé						
Nombre d'enfants concernés	DAE/Direction de la santé						
Nombre d'action de dépistage des troubles psychosociales	DAE/Direction de la santé						
Nombres d'enfants concernés	DAE/Direction de la santé						
Nombre d'actions mis en œuvre sur la souffrance psychosociale	AAP						
Nombre d'enfants concernés	AAP						

Nombres d'actions mis en œuvre sur la vie sexuelle et affective des adolescents	AAP						
Nombres d'enfants concernés							

Tableau de suivi concernant le pilier « développement économique et emploi »

Les données de contexte

	Organismes émetteurs de la donnée	Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombre de Demandeurs d'emploi	Mission observatoire MEF /						
% du chômage	Mission observatoire MEF /						
% chômage des 15-24 ans	Mission observatoire MEF /						
% du chômage des 55-64 ans	Mission observatoire MEF /						
% du chômage de catégorie infra V	Mission observatoire MEF /						
% du chômage des femmes	Mission observatoire MEF /						
% des demandeurs d'emploi de longue durée	Mission observatoire MEF /						
% des demandeurs d'emploi de très longue durée	Mission observatoire MEF /						

Levers les freins à l'accès à la formation qualifiante

	Organismes émetteurs de la donnée	Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombre d'heures de formation linguistique à visée professionnelle	DDCS/Ville de Nanterre						
Nombre des jeunes dans l'école de la 2 ^{ème} chance de Clichy	DIRECCTE/ Mission locale						
% des jeunes dans l'école de la 2 ^{ème} chance de Clichy	DIRECCTE						
Nombre de rencontres entre Pôle emploi et les acteurs locaux	Pôle emploi						
Nombres de rencontres entre les acteurs de la MEF et les acteurs locaux	Maison de l'emploi / Ville de Nanterre						
Financement pour l'actualisation d'un diagnostic sur la formation professionnelle	Région Ile de France / MEF						
Diagnostic sur la formation pré qualifiante							
Nombre de personnes ayant bénéficiées d'une formation de remise à niveau préalable à l'entrée en formation	AAP						

Promouvoir l'apprentissage

	Organismes émetteurs de la donnée	Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombre de jeune bénéficiant d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	DIRECCTE						

Développer les liens avec les entreprises du territoire

	Organismes émetteurs de la donnée	Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'île	
Nombre d'entreprises signataires de la charte entreprise/quartiers	Sous préfet ville						
Nombre d'actions de parrainage mises en œuvre par les entreprises	Sous préfet ville						
Nombre de nanterriens concernés	Sous préfet ville						
Nombre d'actions de parrainage	AAP						
Nombre d'actions de tutorat ou de coaching pour les demandeurs d'emploi	AAP						

Agir pour les 16-25 ans sortis du système scolaire, sans qualification et sans projet professionnel

	Organismes émetteurs de la donnée	Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'île	Anatole France
Nombre de jeunes des QPV suivis dans le cadre du CLAP (CNR) pour un projet à visée professionnelle	Ville de Nanterre						
Nombre de sorties positives	Ville de Nanterre						
Nombre de jeunes suivis par un accompagnement intensif de Pôle emploi	Pôle emploi						
Nombre de sorties positives	Pôle emploi						
Part des jeunes suivie par la mission locale	Mission locale						
Part des jeunes bénéficiant d'un contrat CIVIS	Mission locale						
Part des jeunes de la mission locale bénéficiant du dispositif de parrainage	Mission locale						
Part des jeunes bénéficiant d'un dispositif de parrainage financé par la ville	ville de Nanterre						
Participation de l'Etat au financement de droit commun de ces associations	Etat						
Part des contrats d'avenir signés sur le territoire	DIRRECTE						
Nombre d'emplois francs	DIRECCTE						
Nombre de chantiers éducatifs développés grâce aux financements de droit commun ville	Ville de Nanterre						
Nombre de jeunes concernés	Ville de Nanterre						
Nombre de sorties positives	Ville de Nanterre						
Nombre de chantiers éducatifs développés grâce aux financements du contrat de ville	AAP						
Nombre de jeunes concernés	AAP						
Nombre de sorties positives	AAP						

Conforter l'objectif de la proximité des politiques de l'emploi

	Organismes émetteurs de la donnée	Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Unversité	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombres d'actions d'information emploi mises en place (forums emploi, journée job dating, journées thématiques...)	Ville de nanterre / Maison de l'emploi						
Nombres de jeunes concernés	Ville de nanterre / MEF						
Nombre d'actions de Pôle emploi "décentralisées"							
Nombre de permanences de la mission locale	AAP						
Nombre de jeunes rencontrées dans ces permanences	AAP						
Nombre de permanences de la mission locale dans la maison d'arrêt	AAP						
Nombre de jeunes rencontrées dans ces permanences	AAP						
Nombre de jours de permanences d'espace emploi dans les quartiers	AAP						
Nombre de personnes reçues	AAP						

Agir sur le cumul des freins à l'emploi

		Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Unversité	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombre d'actions de sensibilisation aux conditions d'accès au mode de garde	Ville de Nanterre / CAF						
Nombre d'action de sensibilisation au mode de garde à destination des demandeurs d'emploi	Ville de Nanterre / CAF						
Nombre de personnes reçus dans le cadre de l'accompagnement global renforcé mis en place par Pôle emploi et le CG	Pôle emploi						
Financement du poste dédié à la mise en place de cette action	Pôle emploi						
Nombre d'ateliers informatique à visée professionnelle	AAP						
Nombre de personnes formées	AAP						
Nombre d'atelier bien-être et estime de soi à destination des demandeurs d'emploi	AAP						

Nombre d'action de suivi des demandeurs d'emploi en amont et pendant la mise en emploi	AAP						
Nombre de personnes concernées	AAP						

Conforter/développer les politiques de l'insertion

	Organismes émetteurs de la donnée	Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'île	
Nombre de poste dans les structures d'insertion	DIRRECTE						
Nombre de contrats uniques d'insertion dans le secteur marchand	DIRRECTE						
Nombre de contrats uniques d'insertion dans le secteur non marchand	DIRRECTE						
Nombre d'heures d'insertion dans le cadre de l'ANRU	Ville de Nanterre						
Nombre d'heures d'insertion dans le cadre des marchés public	Ville de Nanterre						
Financement de droit commun mobilisé pour les acteurs de l'IAE par le conseil général	Conseil général						
Financement de droit commun mobilisé pour les acteurs de l'IAE par le conseil régional	Conseil régional						
Financement de droit commun mobilisé pour les acteurs de l'IAE par l'Etat	DIRRECTE						
Financement de droit commun mobilisé pour les acteurs de l'IAE par la ville de Nanterre	Ville de Nanterre						
Nombre de chantiers d'insertion	AAP						
Nombre de personnes concernées	AAP						
Part de sorties positives	AAP						

Lutter contre toutes les formes de discrimination à l'emploi

	Organismes émetteurs de la donnée	Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'île	Anatole France
Nombres d'actions mises en œuvre par la ville	Ville de Nanterre						
Nombres d'actions développées dans le cadre du contrat de ville et correspondant au plan d'action CGET	AAP						

Encourager l'entrepreneuriat créatif et accompagner les initiatives locales

	Organismes émetteurs de la donnée	Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Université	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'île	Anatole France
Nombres d'actions de sensibilisation des publics	Maison de l'emploi / coup de pouce						
Nombres de personnes sensibilisées	Maison de l'emploi / coup de pouce						
Part des bénéficiaires bénéficiant d'un accompagnement à la création de la cité des métiers	Maison de l'emploi						
Nombres d'actions de sensibilisation des publics	AAP						
Nombres de personnes sensibilisées	AAP						

Soutenir l'économie sociale et solidaire

	Organismes émetteurs de la donnée	Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Unversité	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombres d'actions de sensibilisation des publics							
Nombre de projets accompagnés par la ville	Ville de Nanterre						
Nombre de projets soutenus par l'AAP du conseil général 92	Conseil départemental						
Nombre de projet suivi par le DLA							
Nombre de projets soutenus par la ville de Nanterre	Ville de Nanterre						
Nombre de projets financés par le contrat de ville							
Nombre d'actions de sensibilisation financées dans le cadre du contrat de ville							

Accompagner le développement de commerce et de l'artisanat

	Organismes émetteurs de la donnée	Ville	Quartiers prioritaires				Quartier de veille active
			Unversité	Parc	Petit Nanterre	Chemin de l'Ile	Anatole France
Nombre d'entreprises artisanales installées							
Part de ces entreprises bénéficiant d'un accompagnement de la CCI et de la CMA							
Nombres d'enseignes commerciales							
Nombre d'animations commerciales							